

Document d'Objectifs du
site Natura 2000 « Les
Frettes / Massif des
Glières » (FR 8212009 et
FR 8201704)



Décembre 2014

ANNEXES



collection des études

Annexes

<i>Annexe 1. Arrêté de désignation du Comité de Pilotage pour l'élaboration du Docob</i>	<i>3</i>
<i>Annexe 2. Recueil de données et liste des structures ou personnes ressources consultées dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs</i>	<i>6</i>
<i>Annexe 3. Méthodologie</i>	<i>9</i>
<i>Annexe 5. Fiches habitats naturels d'intérêt communautaire de la zone d'étude</i>	<i>13</i>
<i>Annexe 6. Synthèse détaillée des caractéristiques des habitats naturels d'intérêt communautaire de la zone d'étude</i>	<i>69</i>
<i>Annexe 7. Fiches espèces - Espèces végétales</i>	<i>75</i>
<i>Annexe 8. Fiches espèces - Mammifères</i>	<i>79</i>
<i>Annexe 9. Fiches Espèces - Insectes</i>	<i>97</i>
<i>Annexe 10. Fiches Espèces - Oiseaux</i>	<i>101</i>
<i>Annexe 11. Procédures et règles d'adhésion à la charte</i>	<i>138</i>
<i>Annexe 12. Exemple de déclaration d'adhésion à la charte</i>	<i>143</i>

Annexe 1. Arrêté de désignation du Comité de Pilotage pour l'élaboration du Docob



Copie

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Annczy, le 9 mai 2011

Service Eau et Environnement
Cellule Milieux Naturels Forêts et Cadre de
Vie

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Affaire suivie par Jean-Pierre LANGUENNOU
tél. : 04 56 20 90 36
jean-pierre.languennou@haute-savoie.gouv.fr

Arrêté n° 2011129-0015

de désignation du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du site des Frettes/Massif des Glières
SIC FR 820 1704 - Directive Habitats
ZPS FR 821 2009 - Directive Oiseaux.

VU la Directive 74/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée, concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

VU la Directive européenne n° 92/43 du 21 mai 1992 modifiée, concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L. 414-1 à L. 414-6 relatifs au réseau Natura 2000 et ses articles R. 414-8 à R. 414-12 relatifs au document d'objectifs et au comité de pilotage des sites Natura 2000 ;

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (article 144) ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 11 novembre 2010 portant nomination de M. Philippe DERUMIGNY, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté ministériel du 7 mars 2006 portant désignation du site Natura 2000 Frettes/Massif des Glières (zone de protection spéciale) ;

VU l'arrêté ministériel du 23 août 2010 portant désignation du site Natura 2000 Frettes/Massif des Glières (zone spéciale de conservation) ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture ;

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annczy cedex 9
téléphone : 04 50 33 78 00 - télécopie : 04 50 27 96 09 - courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr
internet : www.haute-savoie.gouv.fr - www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr
horaires d'ouverture : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

ARRETE

Article 1 : il est créé un comité de pilotage (COPIL) chargé de conduire l'élaboration et de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Frettes/Massif des Glières » désigné au titre de la Directive Oiseaux (ZPS FR 821 2009) et désigné au titre de la Directive Habitats (ZSC FR 820 1704).

Article 2 : la composition de ce comité de pilotage est fixée comme suit :

Représentants des collectivités locales :

- Le Maire d'AVIERNOZ ou son représentant,
- Le Maire de LA BALME DE THUY ou son représentant,
- Le Maire de DINGY SAINT CLAIR ou son représentant,
- Le Maire d'ENTREMONT ou son représentant,
- Le Maire de PETIT BORNAND LES GLIERES ou son représentant,
- Le Maire de SAINT-JEAN DE SIXT ou son représentant,
- Le Maire de THONES ou son représentant,
- Le Maire de THORENS-GLIERES ou son représentant,
- Le Maire des VILLARDS-SUR-THONES ou son représentant,
- Le Maire de VILLAZ ou son représentant,
- Le Président du Syndicat Mixte des Glières ou son représentant,
- Le Président du Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis ou son représentant,
- Le Président de la Communauté de Communes Faucigny-Glières ou son représentant,
- Le Président du Syndicat Intercommunal Fier/Aravis ou son représentant,
- Le Président des Communautés de Communes des Vallées de THONES ou son représentant,
- Le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Fillière ou son représentant,
- Le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Borne ou son représentant,
- Le Président du Conseil Général ou son représentant,
- Le Président du Conseil Régional ou son représentant.

Représentant des collectivités locales associées :

- Le Maire de LA ROCHE SUR FORON ou son représentant,

Ce représentant de la collectivité siège à titre consultatif.

Représentants des propriétaires :

- Le Président du Syndicat des Propriétaires Fonciers ou son représentant,
- Le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers ou son représentant.

Représentants des usagers :

- Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Savoie ou son représentant,
- Le Président de l'Association Foncière Pastorale Dran/Ablon Cruet ou son représentant,
- Le Président de l'Association Foncière Pastorale des Glières ou son représentant,
- Le Président de la Fédération Française des Clubs Alpin et de Montagne ou son représentant,
- Le Président de la Société d'Economie Alpestre ou son représentant,
- Le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre ou son représentant,
- Le Président de Haute-Savoie Nordic ou son représentant,
- Le Président de l'Association de la Montagne des Auges ou son représentant.

Représentants des Associations de Protection de la Nature :

- Le Président de la FRAPNA Haute-Savoie ou son représentant,
- Le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux ou son représentant,
- Le Président d'ASTERS ou son représentant,

- Le Président de la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie ou son représentant,
- Le Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Haute-Savoie ou son représentant,
- Le Président de l'Association Ouvran ou son représentant,
- Le Président de l'Association des Glières ou son représentant,
- Le Président de la Fédération des Œuvres Laïques ou son représentant.

Organisme public :

- Monsieur le Directeur de l'Agence Départementale de l'ONF ou son représentant.

Etat :

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant.

Ces représentants de l'Etat siègent à titre consultatif.

Article 3 : désignation d'un Président et de la Collectivité chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB).

Le Préfet convoque le comité de pilotage Natura 2000 afin que les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent le président du comité et la collectivité territoriale ou le groupement chargé, pour le compte du comité, d'élaborer le document d'objectifs. Si ces désignations n'ont pas eu lieu dans un délai de trois mois, le préfet assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et conduit l'élaboration du document d'objectifs.

Après l'approbation du document d'objectifs, le préfet convoque le comité de pilotage Natura 2000 afin que les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent pour une durée de trois ans renouvelable la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en œuvre. Ils élisent pour la même durée le président du comité. A défaut le préfet préside le comité et désigne pour une durée de trois ans le service de l'Etat chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs.

Article 4 : le comité de pilotage peut établir un règlement intérieur à la demande de plus de la moitié de ses membres.

Article 5 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture et M. le Directeur départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à chacun des membres du COPIL.

Le Préfet,

Philippe DERUMIGNY

Annexe 2. Recueil de données et liste des structures ou personnes ressources consultées dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs

Le recueil des données s'est appuyé sur la consultation de sources bibliographiques et des acteurs locaux.

Les données bibliographiques concernant la zone d'étude et relative aux espèces et habitats concernés pour le site Natura 2000 « Les Frettes / Massif des Glières » ont été consultées, analysées et synthétisées :

- Cahiers d'habitats Natura 2000 ;
- Différentes études sur la zone d'étude : études préalables, projet développement durable, expertises écologiques, ... ;
- Projet de plan de gestion de l'espace départemental du massif des Glières ;
- Etc.

Ont aussi été utilisées des sources bibliographiques classiques : atlas de répartition nationaux et régionaux, ouvrages de référence, cartes de végétation, périodiques spécialisés, études, etc. Les dossiers disponibles auprès des collectivités territoriales, locales et services de l'Etat ont également été consultés lorsque mis à disposition.

☞ Les étapes de documentation et de consultation ont permis de faire ressortir les groupes biologiques où les données étaient manquantes et/ou insuffisantes et pour lesquels des inventaires complémentaires étaient nécessaires.

Organisme	Nom Prénom	Fonction
Communauté de Communes Faucigny Glières	Martial SADDIER	Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières
	Marion RIVOLLET	Chargée de mission
Commune de Dingy-Saint-Clair	Monique SURECKI	Maire
Commune d'Entremont	Gilles MAISTRE	Maire et Vice-président du SMG
Commune de La-Balme-de-Thuy	Christian DEROUSSIN	Maire
Commune Le-Petit-Bornand-Les-Glières	Marc CHUARD	Maire
Commune Les Villards-sur-Thônes	Gérard FOURNIER-BIDOZ	Maire
Commune de Thônes	Jean-Bernard CHALLAMEL	Maire
	Christian ANSELME	Maire
	M. KRZYZELESWKI	1er adjoint, à l'environnement
	Noëlle BERNARD-GRANGER	Adjointe au tourisme et agriculture
Commune de Thorens-Glières	Cyril DEMOLIS	DGS
	Bernard TENEAU	Adjoint

Organisme	Nom Prénom	Fonction
Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc	Nicolas WEIRICH	Chargé de Projets Territoriaux - Conseiller Spécialisé Biodiversité
Association Foncière Pastorale des Glières	Christian ANSELME	coprésident de l'AFP et Maire de Thorens-Glières
	M. Marc CHUARD	coprésident de l'AFP et Maire de Petit-Bornand-les-Glières
Association Foncière Pastorale Col de la Buffaz	Jean-Bernard CHALLAMEL	Maire de THONES
Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie	Emmanuel COGNET	Technicien de secteur
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	Alain GANNE	Bureau directeur du CDRP, en charge de la communication ("Rando Glières" notamment)
	Jean-Edouard OUVRIER	Comité directeur du CDRP, en charge du secteur des Glières
Haute-Savoie Nordic	Céline SERT-MARC	Directrice
	David DUPUIS	Responsable technique d'exploitation du Domaine Nordique des Glières
Office de Tourisme Pays de Fillière THORENS	Noëlle BERNARD-GRANGER	Adjointe au tourisme et agriculture, et responsable de l'OT
FRAPNA	Christophe GILLES	Chargé de mission à la FRAPNA et membre du réseau Grands Prédateurs
	Christine GUR	
LPO Haute-Savoie / CORA Faune sauvage / Groupe Chiroptères Rhône-Alpes	Baptiste DOUTAU	Chargé d'études
Asters	Bernard BAL	Responsable Connaissance et expertise
Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie	André MUGNIER	Président
	Eric COUDURIER	Adjoint au Directeur
Association des Glières	Général Jean-René BACHELET	Président
Fédération des Œuvres Laïques	Julie PASSEFORT	Directrice du centre de vacances La Métralière
Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA)	Alexis MIKOLAJCZAK	Chargé de mission « Flore et Habitats » - CBNA Antenne Alpes du Nord/Ain
OGM - Observatoire des Galliformes de Montagnes	Guillaume CHAGNEAU	Chargé de mission
SILA (Syndicat Mixte du Lac D'Annecy)	Caroline VROYLANDT	

Organisme	Nom Prénom	Fonction
ONF - Agence départementale Haute-Savoie	Claude LEBAHY	Responsable Service Forêt
	Danièle CHAPPAZ	Chef de l'unité territoriale de Bonneville
Conseil général de Haute-Savoie	Michel DANIELOU	Responsable de la Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et du Développement Durable
	Béatrice FEL	Service Environnement - Responsable du Pôle Espaces Naturels Sensibles/Glières
	Pascal REYNAUD	Chef du Service Aménagement/Logement/Développement Rural
	Claire VIOU	Service Aménagement/Logement/Développement rural - Responsable du Pôle Développement Rural
	Fabienne GROSJEAN	Responsable du pôle Eau / Service Eau-Déchets-Energies

Annexe 3. Méthodologie

1 - Equipe de travail

Une équipe pluridisciplinaire du groupement BIOTOPE / TERE0 a travaillé à la réalisation du diagnostic et à l'élaboration du Documents d'objectif.

Tableau 1 : Intervenants sur ce dossier

Mission	Nom de l'intervenant
Chef de projet chargée de la coordination des diagnostics et de la réalisation des consultations	Amélie MACQ (BIOTOPE)
Chef de projet charge de la rédaction du programme d'actions	Céline BRUN (BIOTOPE)
Expertises de la flore et des habitats Botaniste-phytosociologue	Matthieu BIDAT (BIOTOPE) Olivier ROLLET (TEREO)
Expertise des insectes	Kevin GURCEL (TEREO)
Expertises oiseaux / mammifères / chauves-souris	Pierrick GIRAUDET (BIOTOPE)
Cartographie sous SIG	Amélie MACQ (BIOTOPE) Céline BRUN (BIOTOPE)
Directrice d'études Cadrage méthodologique, contrôle qualité	Danielle BOIVIN (BIOTOPE)

2 - Les prospections de terrain

Les prospections de terrain ont uniquement concerné les taxons suivants :

- les habitats naturels ;
- les insectes.

Les autres taxons ont fait l'objet d'une recherche bibliographique, complétée par des synthèses de données transmises par la LPO 74 et le Groupe Chiroptères Rhône-Alpes. La bibliographie a également été complétée par une approche de terrain visant l'analyse des habitats des espèces d'intérêt communautaire.

Lors de ces prospections, les autres espèces observées et présentant un intérêt patrimonial ont également été notées. Ces observations, associées aux données bibliographiques ont permis de réaliser le diagnostic écologique.

Les habitats naturels

★ Zone d'étude pour la cartographie des habitats naturels

Dans le périmètre Natura 2000 :

Principalement les pelouses et prairies (36% de couvert), forêts mixtes et de résineux (28%) ont fait l'objet de relevés phytosociologiques.

Au regard de la qualité de la bibliographie existante, il n'était pas prévu de réaliser d'inventaire complémentaire concernant les tourbières déjà cartographiées et identifiées.

Lorsque des bas-marais non concernés par l'inventaire de D. Jordan ont été observés, ils ont fait l'objet de relevés compte tenu de l'enjeu leur étant accordé.

Les zones d'éboulis, pierriers et de falaises, représentant 25% de couvert, ont uniquement fait l'objet d'une analyse par photo-interprétation. Ce choix est lié à un principe de réalité au regard du coût des relevés phytosociologiques dans ces milieux. Il se justifie également par la difficulté et le faible intérêt d'élaborer des stratégies de gestion pour ces habitats. Cependant, afin de permettre leur identification et l'attribution d'une dénomination Natura 2000, quelques relevés ont effectués lors des passages de terrain.

Hors périmètre Natura 2000 (zone d'étude) :

Hors périmètre Natura 2000, le travail a été concentré sur les zones sous influence de pratiques susceptibles d'apporter des détériorations et pour lesquelles des stratégies de gestion sont envisageables. Concrètement, les inventaires de terrain pour la caractérisation des habitats ont porté sur les zones identifiées comme pouvant accueillir des aménagements (routes, urbanisme), habitats prairiaux, les zones d'influence touristique : sentiers de randonnées, zones de pratique des raquettes, du ski, escalade...

★ *Principes de méthodologie appliqués pour la cartographie des habitats naturels*

Méthodologie retenue pour la réalisation de la cartographie des habitats naturels :

- Cartographie des habitats naturels réalisée par échantillonnage : optimisation en fonction du nombre de jours de terrain disponibles ;
- Interprétation et extrapolation sur les zones non visitées, à partir de l'orthophotographie ;
- Réalisation de relevés phytosociologiques pour chaque type d'habitat élémentaire rencontré lors de l'échantillonnage ;
- Utilisation de la **méthode phytosociologique sigmatiste** (J. Braun-Blanquet, 1964 ; J. Braun-Blanquet, 1968 ; M. Guinochet, 1973) au rang de l'association ou d'une unité de même rang (groupement) ;
- Identification des habitats selon la nomenclature CORINE Biotopes (RAMEAU J.C., 1997), EUR 27 (COMMISSION EUROPEENNE DG XI, 1997 b) mais également à l'aide du prodrome et des publications diverses nécessaires à la détermination des habitats au niveau de l'association.

Limites méthodologiques :

La cartographie des habitats naturels par échantillonnage ne permet de parcourir l'ensemble de la zone d'étude et l'ensemble des habitats naturels qui la constitue.

Ainsi, certains habitats naturels d'intérêt communautaire peuvent être omis.

De plus, sur les secteurs non prospectés, l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels ne pourra être réalisée. Cet état de conservation sera donc évalué à l'échelle de la zone d'étude, par extrapolation de l'état de conservation identifié dans les secteurs prospectés.

★ *Organisation du terrain*

Afin d'échantillonner les habitats naturels de la zone d'étude, **14 transects parcourus** ont été identifiés, représentatifs de la diversité des milieux.

Ces transects sillonnent le périmètre Natura 2000 ainsi que les zones à enjeu de la zone d'étude (globalement, les milieux pastoraux ou milieux accueillant des activités de

tourisme ou loisirs).

★ *Dates de prospections*

Les prospections ont été réalisées durant les mois de juin, juillet et août 2013, par deux botanistes ayant prospectés chacun une partie du site d'étude.

Tableau 2 : Dates de prospection pour l'expertise des habitats naturels

Date	Nombre de botanistes sur la zone d'étude	Date	Nombre de botanistes sur la zone d'étude
17/06/2013	2 personnes	13/07/2013	1 personne
25/06/2013	1 personne	15/07/2013	2 personnes
01/07/2013	1 personne	16/07/2013	2 personnes
02/07/2013	2 personnes	17/07/2013	2 personnes
03/07/2013	2 personnes	22/07/2013	1 personne
08/07/2013	1 personne	23/07/2013	1 personne
09/07/2013	1 personne	31/07/2013	1 personne
10/07/2013	1 personne	01/08/2013	1 personne
11/07/2013	1 personne	20/08/2013	1 personne
12/07/2013	1 personne		

Les insectes

★ *Méthodologie d'inventaire*

Les prospections ont été réalisées au cours de la période d'apparition de la plupart des espèces de lépidoptères, en fonction de l'altitude et des taxons recherchés.

Autant que possible, les conditions météorologiques les plus favorables ont été privilégiées (temps ensoleillé, vent nul et températures supérieures à 15°C.), mais les orages estivaux n'ont pu être évités au cours de certaines journées.

Les papillons ont été capturés au filet et /ou identifiés à vue pour certaines espèces, la prise de note sur papier a été instantanée et les spécimens dont l'identification reste délicate sur le terrain (Hespéries du genre *Pyrgus* par exemple), récoltés. Un pointage au GPS de toutes les espèces protégées et d'intérêt communautaire a également été réalisé, ainsi qu'un relevé des traces GPS de tous les parcours effectués.

★ *Dates de prospection*

La surface importante de la zone d'étude à couvrir a nécessité un échantillonnage des secteurs à inventorier et huit journées ont été nécessaires pour établir un inventaire le plus exhaustif possible des lépidoptères présents.

Tableau 3 : Dates de prospection pour l'expertise entomologique

Date	Secteur prospecté
7 juillet 2013	Plateau des Glières
17 juillet 2013	Champ Laitier
20 juillet 2013	Montagne de Sous-Dine
26 juillet 2013	Plateau des Glières et secteur plaine de Dran
27 juillet 2013	Mont Lachat de Thônes
10 aout 2013	Montagne des Auges
11 aout 2013	Montagne du Parmelan
17 aout 2013	Plateau des Glières et Ovine

Les autres groupes et les habitats d'espèces

★ *Méthodologie*

Les inventaires de terrain n'ont pas eu pour but la localisation et la recherche de nouvelles espèces faunistiques mais de caractériser les habitats d'espèces (zones d'alimentation, refuge, reproduction, etc.).

L'analyse bibliographique et la caractérisation des habitats d'espèces nous a permis de confirmer la présence des différentes espèces ayant justifié la désignation des sites et les principaux habitats utilisés, ainsi que leur état de conservation.

L'objectif était de dresser un état des lieux des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire nicheurs inscrites au FSD et d'établir une cartographie des habitats d'espèce ainsi que leur état de conservation.

Dans un premier temps, une collecte approfondie des données bibliographiques disponibles et l'audit des acteurs locaux susceptibles de détenir des données sur ces espèces : LPO, CORA, ASTERS, ONCFS, ONF, fédération de chasse... a été effectué.

Dans un deuxième temps, une campagne de terrain ciblée sur les zones complexes et/ou à enjeux a permis d'acquérir les données manquantes afin de caractériser les habitats d'espèces.

La cartographie des habitats d'espèces est ensuite basée sur la corrélation entre l'écologie des espèces (bien connue dans le cas des espèces concernées), la cartographie des habitats naturels, les données collectées auprès des associations naturalistes et autres structures disposant de données et les données collectées par BIOTOPE.

★ *Dates de terrain*

Pour la caractérisation des habitats d'espèce pour la faune, le terrain a été effectué en deux sessions : les 10, 11, 12 et 13 juillet 2013, ainsi que le 31/07 et le 01/08/2013.

Annexe 5. Fiches habitats naturels d'intérêt communautaire de la zone d'étude

Landes subalpines acidiphiles hautes à Rhododendron ferrugineux

Code NATURA 2000 : 4060-4

Code CORINE BIOTOPES : 31.42

Surface sur le site : 5,3 ha

- Classe : *Loiseleurio procumbentis - Vaccinetea microphylli*

- Ordre : *Rhododendro ferruginei - Vaccinietalia microphylli*

- Alliance : *Rhododendro ferruginei- Vaccinon myrtilli* A.Schnyd.1930



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale	Espèces caractéristiques
Landes surtout secondaires s'établissant de l'étage subalpin (et parfois montagnard) en ubac sur substrats siliceux ou calcaires. En raison de l'autoécologie du Rhododendron, elles exigent une abondante couverture neigeuse tout au long de l'hiver et un déneigement tardif en début de saison. Habitat colonisant les pierrailles, les éboulis et les pelouses, elles peuvent former des rhodoraies extrasylvatiques et sylvatiques sous couverts.	<i>Vaccinium uliginosum</i> subsp. <i>microphyllum</i> <i>Vaccinium myrtilloides</i> <i>Rhododendron ferrugineum</i> <i>Luzula sieberi</i> <i>Blechnum spicant</i>
Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
Habitat de prédilection pour le Tétrás lyre (<i>Tetrao tetrix</i>). Habitat pouvant abriter le lycopode des Alpes (<i>Diphasiastrum alpinum</i>).	Après abandon pastoral de pelouses subalpines issues de défrichement des forêts subalpines, les rhodoraies ont une dynamique lente de reconstitution. Elles ont une trajectoire évolutive vers des forêts résineuses subalpines telles que des sapinières très acidiphiles, des pinèdes de Pin à crochets.

Répartition et localisation sur le site					
Répartition géographique	Répartition sur le site				
Alpes à l'étage subalpin (voire montagnard) Jura (plus rare) Pyrénées à l'étage subalpin et montagnard	Versant nord de la montagne des Auges en direction du plateau des Glières.				
Dégradations constatées sur le site					
Pâturage fragmentant la formation, cassant isolant donc les individus					
Menaces potentielles					
Pâturage excessif de la formation					
Représentativité et état de conservation sur le site					
<p>Caractéristiques de l'habitat sur le site : petites surfaces assez fragmentaires de l'association du <i>Vaccinio myrtilli-Rhododendretum ferruginei</i></p> <p>Typicité : bonne</p> <p>Etat de conservation : mauvais à bon</p>					
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Surface totale sur le site NATURA 2000</th> <th>Surface totale sur la zone d'étude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>5,3 ha</td> <td>5,3 ha</td> </tr> </tbody> </table>		Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude	5,3 ha	5,3 ha
Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude				
5,3 ha	5,3 ha				
Modalités de gestion conservatoire proposées					
<p>Maintien d'une structure en mosaïque par un pâturage tardif modéré afin d'éviter à la fois la pineraie et la nardaie mais aussi de façon à ne pas compromettre l'éclosion des œufs de Tétraz lyre (<i>Tetrao tetrix</i>) voire de la Perdrix bartavelle (<i>Alectoris graeca</i>).</p> <p>Acquérir plus de connaissances sur la distribution des espèces protégées connues et potentielles afin de disposer de localisations précises.</p>					

Landes subalpines secondaires d'adret des Alpes et des Pyrénées à Genévrier nain

Code NATURA 2000 : 4060-6
Code CORINE BIOTOPES : 31.431

Surface sur le site : 84,7 ha

- Classe : *Loiseleuro procumbentis* - *Vaccineta microphylli*
- Ordre : *Rhododendro ferruginei* - *Vaccineta microphylli*
- Alliance : *Juniperion nanae* Braun-Blanq. In Braun-Blanq., Sissingh & Vlieger 1939



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale	Espèces caractéristiques
Landes s'installant à l'étage subalpin (et parfois montagnard) en adret (et souvent aussi en exposition intermédiaire), sur des pentes plus ou moins rocheuses, sous climat relativement continental. Elles supportent la sécheresse estivale et résistent très bien aux basses températures hivernales. Elles se développent sur substrat siliceux ou calcaires après acidification liée à l'accumulation de matière organique.	<i>Cotoneaster integerrimus</i> <i>Juniperus sibirica</i> <i>Arctostaphylos uva-ursi</i> <i>Vaccinium uliginosum</i> subsp. <i>microphyllum</i>
Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
Les arbrisseaux sempervirents de ce milieu constituent un refuge apprécié de la petite faune (insectes, micromammifères...).	Dynamique lente de reconstitution des landes après abandon pastoral de pelouses subalpines issues de défrichement de forêts subalpines.
Ce type de landes tend à s'étendre du fait de la déprise pastorale.	Trajectoire évolutive vers diverses forêts résineuses subalpines (pinèdes de Pin à crochets...).

Répartition et localisation sur le site					
Répartition géographique	Répartition sur le site				
Etage subalpin dans le massif alpin.	Formation bien présente sur l'adret de la montagne de Sous-Dine, Le Parmelan, les adrets de la partie haute de la montagne des Auges et l'adret de la montagne des Frettes.				
Dégradations constatées sur le site					
Pistes pastorales détruisant des surfaces de landes. Charge trop élevée de moutons eutrophisant ce type de formation.					
Menaces potentielles					
Surpâturage faisant dépérir certaines tâches de petites tailles					
Représentativité et état de conservation sur le site					
<p>Caractéristiques de l'habitat sur le site : Correspond à l'association du <i>Cotoneastro integerrimae-Arctostaphyletum uvae-ursi</i>, en mosaïque avec des pelouses notamment à Sesslerie.</p> <p>Typicité : Très bonne globalement</p> <p>Etat de conservation : Moyen à bon</p>					
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Surface totale sur le site NATURA 2000</th> <th>Surface totale sur la zone d'étude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>84,7 ha</td> <td>135,8 ha</td> </tr> </tbody> </table>		Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude	84,7 ha	135,8 ha
Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude				
84,7 ha	135,8 ha				
Modalités de gestion conservatoire proposées					
<p>Le maintien des landes actuelles nécessite une activité pastorale extensive.</p> <p>En vue d'éviter la fermeture des pelouses et prairies sous pâturées ou abandonnées et de maintenir la mosaïque, mettre en place un débroussaillage suivi d'une reprise de pâturage suffisant pour enrailer la repousse des ligneux bas.</p> <p>Eviter la multiplication des aménagements de type piste pastorale dans les secteurs où les landes sont de petites surfaces.</p> <p>Eviter la charge trop importante des moutons afin de limiter le développement des espèces eutrophiles.</p> <p>Acquérir plus de connaissances sur la distribution des espèces protégées connues et potentielles afin de disposer de localisations précises.</p>					

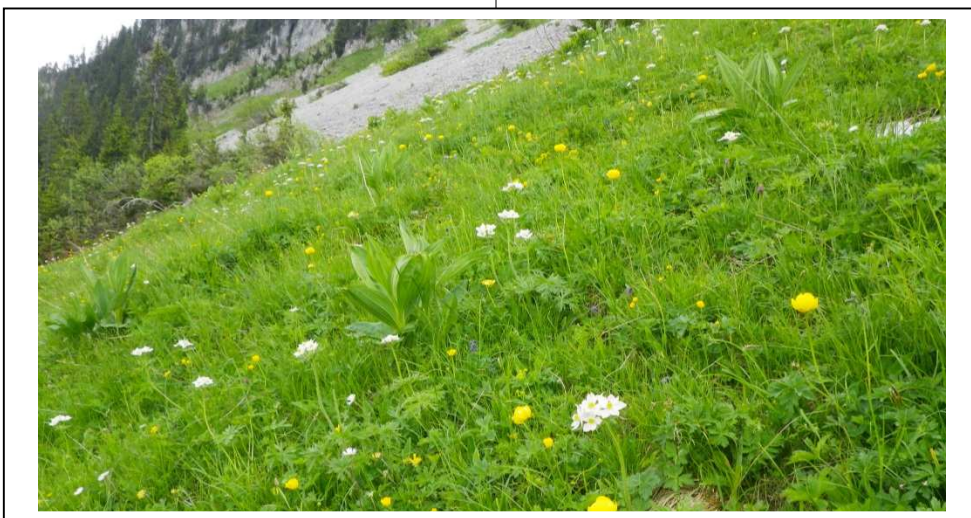
Pelouses calcicoles orophiles méso-hygrophiles des Alpes

Code NATURA 2000 : 6170-1 (incluant également 6430)

Code CORINE BIOTOPES : 36.412

Surface sur le site : 143,6 ha

- Classe : *Festuco-seslerietea caeruleae* Barbero & Bonin 1969
- Ordre : *Seslerietalia caeruleae* Braun-Blanq. in Braun-Blanq. & H. Jenny 1926
- Alliance : *Caricion feruginae* G. Braun-Blanq. & Braun-Blanq. 1931



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale	Espèces caractéristiques
<p>Elément important du pastoralisme, ces pelouses sont établies aux étages subalpin et alpin (1600-2700m) dans les dépressions et replats à enneigement prolongé ainsi que dans les pentes modérées à plus accusées (10-35°), préférentiellement aux expositions fraîches. Le substrat y est calcaire ou schisteux et le sol le plus souvent décarbonaté et acidifié en surface.</p>	<p><i>Anemone narcissiflora</i> <i>Crepis bocconi</i> <i>Globularia nudicaulis</i> <i>Pulsatilla alpina</i> <i>Senecio doronicum</i></p>
Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
<p>Densité élevée et composition floristique riche et diversifiée.</p> <p>Habitat refuge d'espèces rares comme <i>Eryngium alpinum</i>, <i>Lilium bulbiferum</i> subsp. <i>croceum</i>, <i>Festuca pulchella</i> ou encore <i>Aquilegia alpina</i> et aussi au niveau faune du lagopède alpin.</p>	<p>Tend à s'installer sur des éboulis stabilisés, supplanté. Caractère sub-permanent du type à laïche ferrugineuse (<i>Carex ferruginea</i>). Sur éboulis marno-calcaires, des formations à <i>Calamagrostis</i> des montagnes (<i>Calamagrostis varia</i>) peuvent remplacer ces pelouses. En situation inférieure, l'épicéa supplante alors ces formations herbacées.</p>

Répartition et localisation sur le site					
Répartition géographique	Répartition sur le site				
Massifs préalpins septentrionaux (de la Chartreuse au Chablais).	Creux des Sarrazins Ubacs de la montagne de Sous-Dine, de la montagne des Frettes, de la montagne des Auges, du Mont Lachat.				
Dégradations constatées sur le site					
Pâturage excessif					
Menaces potentielles					
Surpâturage					
Représentativité et état de conservation sur le site					
<p>Caractéristiques de l'habitat sur le site : Il correspond à l'association du <i>Pulsatillo alpinae</i> - <i>Anemonetum narcissiflorae</i>. Il est généralement en petites surfaces intercalées dans les clairières des massifs forestiers d'ubac sur pentes marquées. Sauf, au niveau du creux des Sarrazins où les surfaces sont grandes.</p> <p>Typicité : Bonne</p> <p>Etat de conservation : moyen à bon</p>					
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Surface totale sur le site NATURA 2000</th> <th>Surface totale sur la zone d'étude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>143,6 ha</td> <td>165,5 ha</td> </tr> </tbody> </table>		Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude	143,6 ha	165,5 ha
Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude				
143,6 ha	165,5 ha				
Modalités de gestion conservatoire proposées					
<p>Maintenir une charge animale adaptée. Le sous pâturage fera évoluer ces pelouses vers une réimplantation progressive de l'épicéa.</p> <p>Une évolution régressive doit être évitée notamment en empêchant : les ovins de monter trop tôt dans la saison (avant début août), de mettre une charge animale trop importante ou d'allonger la période de pâturage.</p>					

Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes sur sols peu évolués

Code NATURA 2000 : 6170-7 (fiche incluant également 6170-9)

Code CORINE BIOTOPES : 36.4311

Surface sur le site : 807,9 ha

- Classe : *Festuco-seslerietea caeruleae* barbero & bonin 1969
- Ordre : *Seslerietalia caeruleae* Braun-Blanq. in Braun-Blanq. & H.Jenny 1926
- Alliance: *Seslerion caeruleae* Braun-Blanq. in Braun-Blanq. & H.Jenny 1926



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale	Espèces caractéristiques
<p>Pelouses rases, très ouvertes, se développant aux étages subalpin supérieur et alpin (2000-2700m) sur des pentes moyennes à très accusées, en général caillouteuses, préférentiellement aux expositions les plus chaudes : il en résulte de forts contrastes microclimatiques en relation avec une courte durée d'enneigement. Le substrat est calcaire ou schisto-calcaire.</p> <p>Possibilité d'un piquetage, de manière très disséminée de <i>Juniperus nana</i>.</p>	<p><i>Anthyllis vulneraria</i> subsp. <i>alpestris</i> <i>Aster alpinus</i> <i>Globularia cordifolia</i> <i>Helianthemum nummularium</i> subsp. <i>grandiflorum</i> <i>Helinathemum oelandicum</i> subsp. <i>alpestre</i> <i>Carex sempervirens</i> <i>Sesleria caerulea</i></p>
Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
<p>- Pelouse jouant un important rôle stabilisateur des pentes lié à l'abondance en graminées cespiteuses.</p> <p>- Habitat à composition floristique riche et diversifiée, pouvant abriter, au-delà de certaines espèces à cueillette réglementée (dont l'Edelweiss), divers taxons rares à très rares <i>Pedicularis ascendens</i>, <i>Koeleria cenisia</i>, ou même menacées (inscrites au livre rouge national, Tome</p>	<p>Après stabilisation des pentes, l'évolution est très lente et la tendance au passage progressif, par décalcification et acidification progressives, vers les pelouses des <i>Caricetea curvulae</i> (pelouses à Laïche courbée ou pelouses à Fétuque de Haller).</p> <p>L'évolution s'effectue le plus souvent par l'intermédiaire des pelouses acidiclinales fermées du <i>Caricion ferruginae</i>, en particulier du type à</p>

1), compte tenu de leur aire limitée en France. Les adrets en pente forte sont favorables à la nidification et à l'élevage des jeunes de Perdrix bartavelle.	<i>Festuca violacea</i> et <i>Trifolium thalii</i> .				
Répartition et localisation sur le site					
Répartition géographique	Répartition sur le site				
Sur l'ensemble des Alpes calcaires françaises : - De la Haute-Savoie à l'Oisans pour la pelouse à Sesslerie bleuâtre et laîche toujours verte ; - Depuis le Dauphiné et le Briançonnais jusqu'aux Préalpes maritimes et aux alpes ligures pour la pelouse à Sesslerie bleuâtre et Avoine de Seyne.	- Toutes les montagnes du site d'étude.				
Dégradations constatées sur le site					
-Pâturage et surpâturage bloquant le processus dynamiques : maintien d'un fort degré d'ouverture, dégradation des pentes.					
Menaces potentielles					
- Forte pression de pâturage. - Pistes de ski.					
Représentativité et état de conservation sur le site					
<p>Caractéristiques de l'habitat sur le site : Il est présent sous la forme de l'association du <i>Seslerio caeruleae</i> - <i>Caricetum sempervirentis</i>. Il se développe en pelouses à Sesslerie sur de grandes surfaces mais également en pessières claires à sous-bois à Sesslerie et enfin dans une formation qui mériterait d'être plus étudiée correspondant à des clairières riches en <i>Calamagrostis varia</i>.</p> <p>Typicité : Bonne.</p> <p>Etat de conservation : Bon à moyen.</p>					
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Surface totale sur le site NATURA 2000</th> <th>Surface totale sur la zone d'étude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">807,9 ha</td> <td style="text-align: center;">1 079,0 ha</td> </tr> </tbody> </table>	Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude	807,9 ha	1 079,0 ha	
Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude				
807,9 ha	1 079,0 ha				
Modalités de gestion conservatoire proposées					
<ul style="list-style-type: none"> - Ces versants sont pâturés en début d'estive et doivent être réservés à des ovins. - Sur les pentes les plus accusées, ces pelouses en gradins doivent être pâturées avec prudence, à une seule période de l'année (éviter les passages répétitifs). Le troupeau doit donc être contrôlé notamment afin d'éviter le raclage complet. - Ne pas négliger le rôle des herbivores sauvages tels que les chamois sur les pelouses les plus difficiles d'accès. 					

Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est.

Code NATURA 2000 : 6210-15

Code CORINE BIOTOPES : 34.322

Surface sur le site : 12,4 ha

- Classe : *Festuco valesiacae-Brometea erecti* Br.-Bl. & Tüxen ex Br.-Bl. 1949
- Ordre : *Brometalia erecti* Koch 1926
- Alliance : *Mesobromion erecti* (Br.-Bl & Moor 1938) Oberdorfer 1957 nom. cons. propos.



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale	Espèces caractéristiques
<p>Ces pelouses maigres fauchées ou pâturées extensivement par des bovins, sont élevées à mirases, très recouvrantes et sont dominées par les hémicryptophytes, surtout le Brome dressé. Elles présentent une diversité floristique importante avec un premier pic de floraison printanier et un second estival tardif.</p> <p>Elles se développent à l'étage montagnard, plus rarement aux étages planitaire et collinéen.</p> <p>Le climat est à tendance semi-continentale ou précontinental. Les situations topographiques sont variées mais plus rarement au sud.</p> <p>Les roches mères sont calcaires, marneuses, plus rarement des graviers et sables calcaires alluviaux.</p> <p>Le sol est souvent épais, souvent sur des colluvions : il est surtout de type brun calcaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Acinos alpinus</i>. - <i>Antennaria dioica</i>. - <i>Bromus erectus</i>. - <i>Campanula rhomboidalis</i>. - <i>Carex montana</i>. - <i>Gentiana lutea</i>. - <i>Gentiana verna</i>. - <i>Gentianella campestris</i>. - <i>Gentianella ciliata</i>. - <i>Hippocrepis comosa</i>. - <i>Scabiosa lucida</i>. - <i>Thymus polytrichus</i>. - <i>Trifolium montanum</i>.
Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
<p>La diversité floristique y est très élevée de même que celle entomologique (Orthoptères,</p>	<p>Après l'abandon de la fauche ou du pâturage, la densification rapide du tapis graminéen</p>

Rhopalocères). Présence d'insectes exigeant une structure de végétation très particulière. Zone de chasses de nombreux oiseaux insectivores.	(<i>Brachypodium rupestre</i> , <i>Bromus erectus</i> , <i>Dactylis glomerata</i>) permet la formation d'une litière sèche et dense réduisant la biodiversité. Il y a alors passage rapide à une pelouse-ourlet. Ensuite, des noyaux d'arbustes isolés provoquent l'implantation d'une fruticée, stade préparatoire à l'installation des feuillus et résineux. A moyen terme, on obtient une accrue forestière diversifiée en espèces calcicoles en quelques décennies. Cette dernière évolue vers une hêtraie calcicole ou une hêtraie-sapinière.
---	--

Répartition et localisation sur le site

Répartition géographique	Répartition sur le site
Surtout développé au niveau des plateaux jurassiques et triasiques du nord-est de la France depuis les Ardennes jusqu'à la côte d'Or. Présence probable dans l'Yonne et la Nièvre et la vallée du Rhin. Présence dans la vallée de la Saône, le Bugey et le Bas-Bugey, les Bornes-Aravis, le Chablais, la Chartreuse, les Crêts-du-Jura et le Vercors.	- Au-dessus du chalet du Plan. - Au pied de la montagne des Frettes côté Glières et plus particulièrement au-dessus du lieu-dit « Outan ».

Dégradations constatées sur le site

- Pâturage trop intense apportant tout un cortège d'espèces eutrophiles couplé à une fertilisation.
- Envahissement par des fourrés et/ou des bosquets.

Menaces potentielles

- Enrésinement.
- Développement de loisirs.
- Passage à une prairie mésophile fertilisée.

Représentativité et état de conservation sur le site

Caractéristiques de l'habitat sur le site : Il est représenté par l'association du *Gentiano verna* - *Brometum erecti*. Les stations où l'habitat a été trouvé sont de petites tailles et par endroits il se confond avec un fond de flore du *Cynosurion* (Pâturages de basses et moyennes altitudes).

Typicité : Pas toujours évidente en raison de l'omniprésence des espèces eutrophiles.

Etat de conservation : moyen à mauvais, mais il apparaît une certaine réversibilité du phénomène.

Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude
12,4 ha	35,5 ha

Modalités de gestion conservatoire proposées

- Pâturage extensif avec un plan de pâture permettant de diminuer la charge animale et/ou de diminuer leur temps de stagnation. Ne pas abandonner le pâturage.
- Prohiber la fertilisation de ces formations végétales.
- Défricher en automne les zones envahies par les ligneux puis remettre en pâture soutenue (élimination

des repousses ligneuses et des espèces végétales sociales comme les Brachypodes) les premières années et passer à un système plus extensif par la suite.

- Le maintien d'un habitat en bon état de conservation peut passer par la fauche décalée de 15 jours au cours du mois de juin afin de laisser monter en graines les espèces végétales. Elle n'est pas nécessairement faite tous les ans mais peut avoir lieu tous les deux à quatre ans.

- Mener des inventaires complémentaires afin de compléter les connaissances de cet habitat sur le site. (Répartition, espèces végétales et animales protégées et/ou rares)

*Pelouses acidiphiles subalpines des Alpes occidentales et septentrionales

Code NATURA 2000 : 6230-12*

Code CORINE BIOTOPES : 42.2211

Surface sur le site : 81,9 ha

- Classe : *Caricetea curvulae* Br.-Bl. 1948 nom. Cons. Propos.
- Ordre : *Cricetalia curvulae* Br.-Bl. In Br.-Bl. & H.Jenny 1926
- Alliance : *Nardion strictae* Br.-Bl. 1926



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale	Espèces caractéristiques
<p>Habitat situé à l'étage subalpin entre 1600 et 2200 m d'altitude dans les dépressions topographiques à fond plat des versants d'exposition générale ouest-sud-ouest.</p> <p>La roche mère peut être un calcaire mais aussi une roche cristalline. Le sol est maigre et profonds à pH acide. En situation sur calcaire, ce pH est dû au lessivage.</p> <p>Le Nard raide est dominant et présente un recouvrement maximum. Les pelouses de l'étage subalpin supérieur sont très riche floristiquement, ce qui n'est pas le cas de celles de l'étage subalpin inférieur.</p>	<p>-<i>Geum montanum</i></p> <p>-<i>Nardus stricta</i></p> <p>-<i>Potentilla aurea</i></p> <p>-<i>Arnica montana</i></p> <p>-<i>Gentiana acaulis</i></p> <p>-<i>Pseudorchis albida</i></p>
Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
<p>Habitat pouvant présenter une diversité floristique importante et remarquable.</p> <p>Habitat hébergeant des plantes hôtes (<i>Gentiana acaulis</i> par exemple) de certains papillons protégés.</p>	<p>A l'étage subalpin inférieur, spontanément, ce stade actuel apparaît comme le terme ultime de dégradation de la lande à Cotonéaster à feuilles entières et Raisin-d'ours commun. Sinon, il pourrait avoir un déterminisme anthropique notamment par</p>

	les pressions dues au pâturage. Le nard raide (refus du bétail) a un tel recouvrement qu'il empêche la recolonisation de ces pelouses par les ligneux et qu'il entraîne une diminution de la richesse spécifique. La disparition de toute pression pastorale peut entraîner une évolution irréversible voire très couteuse à inverser vers des landes à Ericacées (Rhododendron ferrugineux, Myrtille...).				
Répartition et localisation sur le site					
Répartition géographique	Répartition sur le site				
Habitat répandu à l'état fragmentaire dans l'ensemble de l'étage subalpin sur roches calcaires et recouvrant de grandes surfaces notamment dans le Vercors. Présence jusqu'en Haute-Savoie en passant par la Vanoise et l'Oisans.	Présence fragmentaire sur tout le site Natura 2000. Bien présent sur le plateau des Glières, Champ laitier, la Montagne des Frettes, la Montagne des Auges.				
Dégradations constatées sur le site					
Certaines zones intensément pâturées génèrent un appauvrissement floristique très marqué.					
Menaces potentielles					
<ul style="list-style-type: none"> - Appauvrissement en cas d'abandon du pâturage ou d'amendement du sol - Disparition de l'habitat en cas de destruction des horizons superficiels du sol par exemple lors de l'aplanissement de pistes de ski. 					
Représentativité et état de conservation sur le site					
<p>Caractéristiques de l'habitat sur le site : Il correspond à l'association du <i>Potentillo aureae</i> - <i>Nardetum strictae</i>. Ce sont pelouses fragmentaires souvent de petites surfaces et en situation de dépressions topographiques. Les espèces caractéristiques sont présentes même si souvent le nard raide atteint des densités élevées appauvrissant le cortège floristique, en raison du surpâturage. En effet, les espèces compagnes du nard raide, plus appétentes, sont consommées, surpâturées puis disparaissent.</p> <p>Typicité : bonne.</p> <p>Etat de conservation : de bon à mauvais</p>					
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th>Surface totale sur le site NATURA 2000</th> <th>Surface totale sur la zone d'étude</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">81,9 ha</td> <td style="text-align: center;">94,1 ha</td> </tr> </table>	Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude	81,9 ha	94,1 ha	
Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude				
81,9 ha	94,1 ha				
Modalités de gestion conservatoire proposées					
<ul style="list-style-type: none"> - Un pâturage précoce associé à une fertilisation régulière (remise en route le cycle de l'azote auparavant bloqué par l'acidité du sol). - Diminuer la charge des troupeaux et le temps de pâturage sur les secteurs les plus appauvris. - Un plan de pâturage permettant d'éviter un surpâturage des espèces les plus appétentes et de maintenir une pression suffisante permettant la consommation de l'ensemble du tapis végétal. - Installation de parcs de nuits tournants pour quelques jours voire quelques semaines : cette pratique assure à la fois une bonne répartition des déjections animales et permet de renforcer la pression de pâturage. 					

Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes.

Code NATURA 2000 : 6430-2

Code CORINE BIOTOPES : 37.1

Surface sur le site : 59,6 ha

- Classe : *Filipendulo ulmariae-Convolvuletea sepium* Géhu & Géhu-Franck 1987.
- Ordre : *Filipenduletalia ulmariae* de Foucault & Géhu ex de Foucault 1984 nom. Inval.
- Alliance : *Filipendulo ulmariae-Petasition* Br.-Bl. 1949.



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale	Espèces caractéristiques
<p>Cet habitat correspond à des mégaphorbiaies acidoclines à neutroclines eutrophisées montagnardes des pâturages humides abandonnés ou extensifs. Les substrats sont variés et les sols sont marqués par un engorgement profond où la matière organique se décompose rapidement.</p> <p>Elles apparaissent comme des prairies élevées luxuriantes et dominées par des espèces à feuilles larges et très attractives pour de nombreux insectes. La végétation est souvent dominée par quelques espèces sociales qui limitent le cortège floristique. Leur étendue est variable selon le contexte local.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Ranunculus aconitifolius</i>. - <i>Chaerophyllum hirsutum</i>. - <i>Crepis paludosa</i>. - <i>Polygonum bistorta</i>. - <i>Cirsium rivulare</i>. - <i>Geum rivulare</i>. - <i>Geranium sylvaticum</i>. - <i>Equisetum sylvaticum</i>. - <i>Filipendula ulmaria</i>.
Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
<p>Ces milieux représentent le berceau de certaines espèces prairiales. Ces mégaphorbiaies occupent une surface réduite par rapport aux prairies gérées.</p> <p>Importante ressource trophique pour l'entomofaune et d'une manière générale pour les insectivores.</p>	<p>Ces mégaphorbiaies évoluent vers des saulaies puis vers des frênaies-ébraiaies ou des aulnaies frênaies.</p>

Répartition et localisation sur le site					
Répartition géographique	Répartition sur le site				
Ces mégaphorbiaies sont très largement réparties à l'étage montagnard sur l'ensemble des massifs français.	On les retrouve dans les bas-fonds pâturés de Champ laitier, du plateau des Glières, de la plaine de Dran.				
Dégradations constatées sur le site					
-Pâturage modifiant le cortège floristique par apport d'espèces prairiales.					
Menaces potentielles					
<ul style="list-style-type: none"> - Drainage. - Abandon de l'exploitation. 					
Représentativité et état de conservation sur le site					
<p>Caractéristiques de l'habitat sur le site : Ces mégaphorbiaies sont représentées par les associations du <i>Chaerophyllo hirsuti</i> - <i>Ranunculetum aconitifolii</i> et du <i>Geranio sylvatici</i> - <i>Chaerophylletum hirsuti</i>. Les surfaces ne sont généralement pas grandes sauf quelques localisations où elles peuvent atteindre de belles surfaces d'un seul tenant.</p> <p>Typicité : Bonne</p> <p>Etat de conservation : Bon à moyen</p>					
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Surface totale sur le site NATURA 2000</th> <th>Surface totale sur la zone d'étude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">81,9 ha</td> <td style="text-align: center;">94,1 ha</td> </tr> </tbody> </table>	Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude	81,9 ha	94,1 ha	
Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude				
81,9 ha	94,1 ha				
Modalités de gestion conservatoire proposées					
<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à maintenir les apports en eau (quantitativement surtout). - Une fauche ou une pâture modérée étant bien supportée, le maintien d'un pâturage extensif semble compatible avec le maintien de cet habitat en bon état de conservation. Un plan de pâturage adapté avec prise en compte de cet habitat est conseillé. 					

Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines des Alpes, du Jura, des Vosges et du Massif central.

Code NATURA 2000 : 6430-8

Code CORINE BIOTOPES : 37.81

Surface sur le site : 65,6 ha

- Classe : *Mulgedio alpine-Aconitetea variegata* Hadac & Klika in Klika & Hadac 1944.
- Ordre : *Adenostylealia alliariae* G. Braun-Blanquet 1931.
- Alliance : *Adenostylion alliariae* Br.-Bl. 1926.



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale

Ces prairies luxuriantes à hautes herbes, rarement de grande étendue, sont localisées aux étages montagnard et subalpin entre 1000 m et 2000 m avec un optimum dans le montagnard supérieur et le subalpin inférieur.

Les stations correspondantes sont fraîches et humides, en exposition nord prédominante et à enneigement prolongé (combes, dépressions, couloirs et ravins, pieds de parois, souvent à proximité de ruisselets).

Les substrats sont divers, carbonatés ou silicatés, souvent d'origine colluviale. Le sol est en général profond, humide, riche en humus et souvent à forte teneur en azote, de type brun à mull mésotrophe à eutrophe.

La strate supérieure est dense (100%) atteignant plus de 1m ou plus à prédominance d'Astéracées et d'Apiacées auxquelles peuvent se mêler de grandes fougères.

La strate inférieure est clairsemée de petits phanérogames (*Viola biflora*, *Saxifraga rotundifolia*) et de mousses.

Elles sont habituellement développées sous couvert arboré plus ou moins denses ou en liaison avec des peuplements arbustifs hygrophiles (aulnaies vertes, fourrés de *Salix appendiculata*).

Espèces caractéristiques

- *Aconitum napellus*
- *Cacalia alliariae*
- *Alchemilla glabra*
- *Athyrium distentifolium*
- *Chaerophyllum hirsutum*
- *Dryopteris dilatata*
- *Geranium sylvaticum*
- *Cicerbita alpina*
- *Peucedanum ostruthium*
- *Ranunculus aconitifolius*
- *Rumex alpestris*
- *Saxifraga rotundifolia*
- *Veratrum lobelianum*

Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle				
<p>Habitat à forte valeur en raison de son individualité écologique et floristique très marquée.</p> <p>Les stations sont souvent d'extension limitée.</p> <p>Le caractère vraisemblablement primaire de certaines stations a valeur de témoin relictuel d'une végétation post-glaciaire (mégaphorbiaies liées aux fourrés subalpins d'Aulne vert des Alpes).</p> <p>L'habitat est susceptible d'abriter divers taxa protégés et/ou rares tels que <i>Aquilegia vulgaris</i>, <i>Cortusa matthiolii</i>, <i>Eryngium alpinum</i>, ou encore <i>Delphinium elatum</i>.</p>	<p>Ce type de végétation présente une relative stabilité à caractère quasi-permanent (climax stationnel) du moins tant que les conditions abiotiques subsistent.</p>				
Répartition et localisation sur le site					
Répartition géographique	Répartition sur le site				
<p>Vosges, Jura, Alpes, Massif central, de manière très disséminée.</p>	<p>-Versants nord : de la Montagne des Auges, de la montagne des Frettes, de la montagne de Sous-Dîne et du Lachat</p>				
Dégradations constatées sur le site					
Pâturage bovin					
Menaces potentielles					
<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas de pâturage par les bovins, ces derniers recherchent dans cette formation des zones d'ombrages : cela engendre un développement d'espèces nitrophiles tels que les Chérophylles, le Vêtratre blanc ou encore le Rumex alpin. - Exploitation du couvert ligneux. - Exploitation forestière modifiant la topographie et/ou l'alimentation hydrique stationnelle. 					
Représentativité et état de conservation sur le site					
<p>Caractéristiques de l'habitat sur le site : Il est représenté par les associations du <i>Cicerbito alpinae</i> - <i>Adenostyletum alliariae</i> et du Groupement à <i>Athyrium distentifolium</i> et <i>Cacalia alliariae</i>. Ceux-ci occupent de faibles surfaces surtout en versant nord des reliefs.</p>					
<p>Typicité : Très bonne.</p>					
<p>Etat de conservation : Moyen à bon</p>					
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Surface totale sur le site NATURA 2000</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>65,6 ha</td> </tr> </tbody> </table>	Surface totale sur le site NATURA 2000	65,6 ha	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Surface totale sur la zone d'étude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>73,1 ha</td> </tr> </tbody> </table>	Surface totale sur la zone d'étude	73,1 ha
Surface totale sur le site NATURA 2000					
65,6 ha					
Surface totale sur la zone d'étude					
73,1 ha					
Modalités de gestion conservatoire proposées					
<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier en priorité les formations sylvatiques dont la diversité floristique est maximale. - Informer les exploitants forestiers de la sensibilité et de la valeur bioécologique de cet habitat. - Mettre en défens les zones les plus fortement touchées par l'action des bovins. 					

*Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura

Code NATURA 2000 : 6520-4* (incluant également 6430)

Code CORINE BIOTOPES : 38-3

Surface sur le site : 21,3 ha

- Classe : *Arrhenatheretea Elatioris* Braun-Blanq. 1949 nom. nud.

- Ordre : *Arrhenatheretalia elatioris* Tüxen 1931

- Alliance : *Trisetum flavescens-Polygonum bistortae* Braun-Blanq. & Tüxen ex Marschall 1947




Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale	Espèces caractéristiques
<p>Cette unité forme un tapis herbacé dense et continu, atteignant 50-80 cm de hauteur à la floraison. <i>Trisetum flavescens</i> en est l'espèce dominante.</p> <p>La diversité des graminées y est toujours élevée. Le climat plus frais favorise la pénétration d'espèce de lisière et de mégaphorbiaies (<i>Geranium sylvaticum</i>) et de prairies humides (<i>Trollius europaeus</i>, <i>Polygonum bistorta</i>). Le sol est toujours profond et en général fertile. Ce groupement s'étend de 800 m jusque vers 1600m, voire 2000 m dans les Alpes Centrales.</p>	<p><i>Astrantia major</i> <i>Campanula scheuchzeri</i> <i>Campanula rhomboidalis</i> <i>Carum carvi</i> <i>Centaurea jacea</i> <i>Hieracium cymosum</i> <i>Gentiana lutea</i> <i>Rhinanthus alectorolophus</i> <i>Onobrychis viciifolia</i> <i>Trisetum flavescens</i> <i>Trollius europaeus</i> <i>Agrostis capillaris</i> <i>Avenula pubescens</i> <i>Heracleum sphondylium</i> <i>Geranium sylvaticum</i> <i>Polygonum bistorta</i></p>
Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
<p>Le cortège floristique du <i>Polygono-Trisetion</i> est en général coloré et diversifié. Il est souvent constitué d'espèces répandues au nord des Alpes. Dans les Alpes centrales orientales et du sud, où cette unité abrite davantage de plantes peu communes :</p>	<p>Plusieurs formes de cet habitat s'inscrivent dans une potentialité forestière de hêtraies montagnardes [Code Corine : 41.] et de forêts de résineux (pessières, mélèzeins) [Code UE : 9410, 9420] selon l'altitude et les massifs.</p>

<p><i>Geranium phaeum</i> var. <i>lividum</i>, <i>Polygonum alpinum</i>, <i>Rorippa pyrenaica</i>, <i>Cardaminopsis halleri</i>, <i>Centaurea pseudophrygea</i>, <i>Colchicum alpinum</i>, <i>Crepis molis</i>.</p> <p>Ce sont des habitats secondaires pour le Panicaud des Alpes (<i>Eryngium alpinum</i>).</p> <p>Fort intérêt paysager.</p>					
Répartition et localisation sur le site					
Répartition géographique	Répartition sur le site				
<p>Largement répartie au sein des Alpes, les districts naturels de cet habitat dans la région sont : Bugey, Valromey, Haut-Bugey, Crêts-du-Jura.</p>	<p>Cet habitat est peu représenté sur le site d'étude. Il se rencontre cependant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans l'extrémité Nord-Est du plateau des Glières vers les lieudits « La Mandrolière » et « Le Noble ». - dans la zone entre le col de la Buffaz et Norcière en passant par les sentiers balisés. 				
Dégradations constatées sur le site					
<ul style="list-style-type: none"> - Pâturage. - Fertilisation. - Abandon de la fauche. 					
Menaces potentielles					
<ul style="list-style-type: none"> - Abandon de la fauche. - Surpâturage 					
Représentativité et état de conservation sur le site					
<p>Caractéristiques de l'habitat sur le site : Sur le site, il est présent sous la forme du groupement à <i>Trisetum flavescens</i> et <i>Anthriscus sylvestris</i>, décrits par le CBNA.</p> <p>Typicité : Bonne mais sur le secteur entre « Norcière » et « Les Lanches », au niveau des zones traversées par le sentier, cet habitat est en mélange avec les groupements à <i>Cephalaria alpina</i>. Les cortèges floristiques sont très similaires. Si les groupements à <i>Cephalaria alpina</i> entretiennent un lien dynamique avec les prairies de fauche, cela expliquerait le constat de terrain, mais cela reste à prouver (à voir avec le CBNA auteur de l'individualisation de cet habitat).</p> <p>Etat de conservation : Bon à moyen.</p>					
<table border="1"> <tr> <th>Surface totale sur le site NATURA 2000</th> <th>Surface totale sur la zone d'étude</th> </tr> <tr> <td>21,3 ha</td> <td>91,5 ha</td> </tr> </table>	Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude	21,3 ha	91,5 ha	
Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude				
21,3 ha	91,5 ha				
Modalités de gestion conservatoire proposées					
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou restaurer la pratique de fauche tardive, sans fertilisation ou avec fertilisation très faible dans les endroits accessibles. - Favoriser la fauche des espaces éloignés des centres d'exploitation et/ou « peu accessibles » en raison de la mécanisation actuelle. 					

- Améliorer l'état des connaissances en prévoyant des inventaires et une cartographie précise de ces prairies notamment sur les plateaux hors du site Natura 2000.

*Végétation des tourbières hautes actives

<p>Code NATURA 2000 : 7110-1* (incluant également 7110* et 91D0-3*)</p> <p>Code CORINE BIOTOPES : 51.11</p> <p>Surface sur le site : 6,7 ha</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Classe : <i>Oxycocco palustris-Sphagnetea magellanici</i> Br.-Bl. & Tüxen ex V. West., Dijk & Paschier 1946 • Ordre : <i>Sphagnetalia medii</i> M.Kästner & Flössner 1933 • Alliance : <i>Spagnion medii</i> M.Kästner & Flössner 1933
	

Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale	Espèces caractéristiques
<p>Cet habitat se rencontre essentiellement à l'étage montagnard mais parfois de l'étage planitiaire à collinéen. Le climat est caractérisé par de fortes précipitations (au moins 1000 mm/an) associées à des températures relativement basses (10 à 12 °C pour les tourbières les plus typiques). Le sol est le plus souvent constitué d'un dépôt de tourbe d'épaisseur variable, constamment gorgé d'eau très faiblement minéralisée et à forte acidité (pH compris entre 3.5 et 5). La nappe d'eau est affleurante et ses variations de niveau sont faibles. L'alimentation hydrique est entièrement ombrotrophique dans ses formes typiques et principalement ombrotrophique dans ses formes fragmentaires où les zones de buttes de sphaignes côtoient ou se superposent à des zones de bas-marais ou à des tourbières de transition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses espèces de sphaignes (<i>Sphagnum magellanicum</i>, <i>Sphagnum caprillifolium</i>...) - <i>Andromeda polifolia</i> - <i>Carex pauciflora</i> - <i>Drosera rotundifolia</i> - <i>Eriophorum vaginatum</i> - <i>Vaccinium microcarpum</i> - <i>Hylocomium splendens</i>
Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
<p>Cet habitat possède une très grande valeur patrimoniale. Véritables reliques postglaciaires, elles ne se rencontrent qu'en de rares régions au climat très particulier où elles trouvent aujourd'hui</p>	<p>La présence de buttes de sphaignes est l'élément typique que l'on peut considérer comme le stade optimum de la dynamique de la végétation des hauts-marais. Ces buttes dérivent de l'évolution</p>

<p>leurs derniers refuges. En raison des conditions de vie extrêmement contraignantes de ces milieux, les espèces animales et végétales s'y développant y sont souvent inféodées. Nombreuses sont alors les espèces rares et/ou menacées à l'échelle de la France ou de l'Europe y trouvant un refuge dont certaines sont protégées ou figurent sur des listes rouges (<i>Carex limosa</i>, <i>Andromeda polifolia</i>, <i>Lycopodiella inundata</i>, <i>Drosera rotundifolia</i>, <i>Boloria aquilonaris</i>, <i>Somatochlora arctica</i>)</p>	<p>progressive de stades antérieurs aquatiques ou hydrophiles (bas marais acides ou alcalins, tourbières de transition) et évoluent elles-mêmes vers des stades moins hygrophiles selon une dynamique d'assèchement et de minéralisation pouvant conduire à ce que cessent les processus de turfigénèse. Se développent alors des landes à <i>Vaccinium</i>, des formations à <i>Trichophorum caespitosum</i>, ou encore à <i>Molinia caerulea</i> et aussi par intrusions de ligneux, des fourrés ou pré-bois. Ce phénomène n'est pas systématique et le complexe buttes/gouilles constituera parfois un stade climacique dans certaines tourbières sous climat très pluvieux ou froid, en montagne notamment.</p>
---	---

Répartition et localisation sur le site

Répartition géographique	Répartition sur le site
<p>Habitat présent en France sur une grande partie du territoire mais fortes concentrations dans les régions de moyenne montagne ou à l'étage montagnard des hautes montagnes (Vosges, Jura, Alpes du nord, Massif central, Pyrénées), également dans le massif armoricain, le Bassin parisien et les Ardennes. Un site en Corse (Tourbière de Moltifau) a récemment été mis en évidence.</p>	<p>Habitat se développant sur la partie Est du site des Glières, dans une zone très localisée de la plaine de Dran, dans une partie également très localisée de Champlaitier et dans une moindre mesure de la partie Ouest de la Montagne des Frettes.</p> <p>Quelques petites buttes dans les pessières des Frettes sur les replats, en mosaïque avec des nardaies.</p>

Dégradations constatées sur le site

- Pâturage
- Piétinement
- Amendement
- Drainage

Menaces potentielles

- Minéralisation
- Eutrophisation
- Pollutions chimiques d'origine terrestres ou aquatiques mais aussi atmosphériques

Représentativité et état de conservation sur le site

Caractéristiques de l'habitat sur le site : Habitat présent sous les associations du *Sphagnetum magellanicum*, de *Eriophoro vaginati - Vaccinietum uliginosi* et de *Eriophoro vaginati - Trichophoretum caespitosum*. Il occupe des surfaces variables (petites à moyennes) avec des buttes des sphaignes des diverses espèces, au fonctionnement hydrologique pas ou peu perturbé.

Présence d'espèces protégées dans toutes les situations où l'habitat a été détecté.

Typicité : bonne où les complexes buttes de sphaignes/gouilles sont bien présents malgré des surfaces parfois réduites.

Etat de conservation : Globalement bon mais des traces de pâturage sont notées malgré les clôtures sur Champ laitier, ce qui semble être à l'origine du mauvais état de conservation. Mauvais état également

sur la plaine de Dran.

Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude
6,7 ha	14,9 ha

Modalités de gestion conservatoire proposées

- Proscrire tout apport d'intrants préjudiciable au maintien de l'habitat.
- Proscrire tout drainage afin de garantir le bilan hydrique de la tourbière.
- Garantir la qualité physico-chimique des eaux d'alimentation des sites à l'échelle du bassin versant.
- Définir des zones tampons pour les préserver des activités anthropiques environnantes : définition d'un cahier des charges de conduite des activités compatible avec ces dernières.
- Après avoir établi l'état de conservation site par site, mener des suivis de celui-ci sur plusieurs années.
- Eliminer ou réduire les ligneux se développant dans certains sites afin de favoriser un bilan hydrique favorable au maintien ou à la restauration de l'habitat.

Tourbières de transition et tremblants

Code NATURA 2000 : 7140-1

Code CORINE BIOTOPES : 54.5

Surface sur le site : aucune (uniquement sur zone d'étude)

- Classe : *Scheuchzerio palustris- Caricetea fuscae* Tüxen 1937
- Ordre : *Scheuchzerietalia palustris* Norhagen 1936
- Alliance : *Caricion lasiocarpae* Vanden Berghen in Lebrun, Noirfalise, Hienemann & Vanden Berghen 1949



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale

Cet habitat tremblant, peu portant, dont le développement requiert des précipitations suffisantes pour assurer la transition entre de la végétation depuis des groupements minérotrophes (bas marais) vers des groupements ombrotrophes (tourbières hautes ou hauts-marais) se rencontre principalement dans les zones de montagne (de 600 à 2000m). La végétation est souvent liée à la présence d'eau libre, stagnante ou légèrement fluente, dans des valeurs de pH comprises entre 4.5 et 7.5, oligotrophe à mésotrophe. Certaines formes de ces végétations flottent sur à la surface de l'eau (radeaux flottants), d'autres se développent sur une tourbe toujours très spongieuse, gorgée d'eau, plus ou moins liquide.

La végétation se développe au sein de bas-ou-hauts-marais mais aussi à la surface de certaines pièces d'eau où elles forment des radeaux flottants intervenants dans le processus de genèse des tourbières de type limnogène.

Cet habitat peut se présenter à des échelles très diverses, depuis de faibles superficies (quelques décimètres carrés) jusqu'à de vastes surfaces.

Espèces caractéristiques

- *Carex dioica*
- *Carex limosa*
- *Menyanthes trifoliata*
- *Potentilla palustris*
- *Swertia perennis*
- *Trichophorum alpinum*

Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
<p>Cet habitat possède une très grande valeur patrimoniale : en mosaïque avec d'autres habitats au sein des tourbières hautes actives ou des bas marais, il y constitue un stade dynamique essentiel diversifiant les peuplements animaux et végétaux.</p> <p>Il est le refuge d'espèces extrêmement originales, souvent rares et/ou menacées à l'échelle de la France ou de l'Europe, véritables reliques postglaciaires boréo-subalpines ou arcico-alpines.</p> <p>Nombreuses sont les espèces protégées ou figurant sur des listes rouges s'y développant (<i>Carex limosa</i>, <i>Scheuchzeria palustris</i>, <i>Drosera longifolia</i>, <i>Lycopodium inundata</i>, <i>Liparis loeselii</i>...).</p> <p>Le caractère très humide de ces formations leur confère un rôle essentiel pour la reproduction de certaines espèces animales notamment parmi les « invertébrés » : par exemple, <i>Leucorrhinia dubia</i>, <i>Somatochlora alpina</i>...</p>	<p>Dans la plupart des cas, ces végétations évoluent lentement selon une dynamique progressive tendant à la fois vers l'oligotrophisation, l'acidification et l'ombrotrophisation.</p> <p>Les communautés de transition baso-neutrophiles voient leur cortège d'espèces caractéristiques évoluer avec l'apparition et le développement d'espèces acidiclinales ou acidiphiles (<i>Viola palustris</i>, <i>Potentilla erecta</i>...) qui s'installent en pionnières de l'évolution de la végétation vers des groupements ombrotrophes. Cette acidification du milieu s'accompagne généralement d'une évolution du tapis bryophytique avec l'individualisation de buttes de sphaignes oligotrophes et acidiphiles.</p> <p>Au voisinage des zones les plus aquatiques se développent des radeaux constitués d'espèces au système racinaire généralement robuste (<i>Potentilla palustris</i>, <i>Menyanthes trifoliata</i>) dont l'entre-las racinaire sert de support au développement d'espèces de sphaignes très hygrophiles. A mesure que ce tapis végétal va s'épaissir par l'accumulation de matière végétale, il va s'élever au-dessus de la nappe minérotrophe et progressivement s'en affranchir, l'alimentation ombrotrophique prenant alors une importance de plus en plus grande. Ces buttes de sphaignes, d'abord isolées, vont petit à petit confluer pour former un tapis continu. Ainsi, lorsque les conditions climatiques sont à forte pluviosité, les groupements de tourbières de transition évoluent vers des groupements de hauts-marais (tourbières hautes actives UE 7110*) souvent de manière très progressive.</p>
Répartition et localisation sur le site	
Répartition géographique	Répartition sur le site
<p>Cet habitat se développe sur une large partie du territoire mais trouve son optimum dans les stations de moyenne montagne (entre 600 et 2200m) notamment dans le Jura, les Vosges, les Alpes du nord, le Massif central ou les Pyrénées, ainsi qu'en Corse. En dehors de ces zones, l'habitat est plus sporadique et présente des formes appauvries.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Au niveau du plateau des Glières dans la partie la moins pentue et fortement boisée sous la Montagne des Auges. - Au niveau de la zone tourbeuse de la plaine de Dran. - Dans la tourbière de Champ laitier.
Dégradations constatées sur le site	
<ul style="list-style-type: none"> - Eutrophisation par le pâturage. - Piétinement par le pâturage. 	

Menaces potentielles

- Piétinement.
- Creusement de bauges.
- Modifications des propriétés physico-chimiques de leurs eaux d'alimentation (aspect qualitatif).
- Drainage (Aspect quantitatif)

Représentativité et état de conservation sur le site

Caractéristiques de l'habitat sur le site : Cet habitat correspond aux associations du *Trichophoretum alpini* et du *Sphagno - Caricetum rostratae*. Il est constitué de dépressions de surfaces limitées à *Menyanthes trifoliata* et *Potentilla palustris* souvent développées dans les clairières liées au pâturage ou au passage d'animaux domestiques pour aller d'une zone de pâture vers une autre.

Typicité : très bonne avec des radeaux bien développés.

Etat de conservation : bon à mauvais.

Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude
-	1,8 ha

Modalités de gestion conservatoire proposées

- Cet habitat ne nécessitant, le plus souvent, aucune intervention, sa lente dynamique doit être respectée et suivie
- Exclure tout apport d'intrants
- Exclure toute modification hydrique à l'échelle du bassin d'alimentation de la formation.
- Contrôler le piétinement par les animaux domestiques par l'aménagement de zones de parcours.
- Arracher les jeunes ligneux s'y installant en veillant à ne pas déstructurer le tapis bryophytique, les autres seront coupés au ras du sol et les éventuels rejets recoupés régulièrement : les rémanents de coupes seront alors évacués.

Végétation des bas-marais neutro-alcalins

Code Natura 2000 : 7230-1

Code Corine Biotopes : 54-2

Surface sur le site : 12,3 ha

- *Classe* : Scheuchzerio palustris- Caricetea fuscae Tüxen 1937
- *Ordre* : Caricetalia davallianae Braun-Blanq. 1949
- *Alliance* : Caricion davallianae Klika 1934



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale	Espèces caractéristiques
<p>Cet habitat correspond à la végétation des bas-marais neutro-alcalins, que l'on rencontre le plus souvent sur des substrats organiques constamment gorgés d'eau et fréquemment (mais non systématiquement) tourbeux. Présent de l'étage planitaire à l'étage subalpin, il se caractérise par un cortège d'espèces typiques constituées de petites cypéracées (Laiches, Scirpes et Choins) et d'un certain nombre de mousses hypnacées pouvant avoir une activité turfigène, accompagné d'une multitude d'espèces généralement fort colorées, notamment des orchidées. Il abrite une multitude d'espèces animales et végétales aujourd'hui extrêmement rares et menacées à l'échelle de notre territoire et de l'Europe.</p>	<p><i>Carex davalliana</i> <i>Carex flava</i> <i>Carex pulicaris</i> <i>Juncus subnodulosus</i> <i>Dactylorhiza incarnata</i> <i>Gymnadenia conopsea</i> <i>Pinguicula vulgaris</i> <i>Parnassia palustris</i> <i>Primula farinosa</i> <i>Tofieldia calyculata</i> <i>Bartsia alpina</i> <i>Eriophorum latifolium</i> <i>Trichophorum alpinum</i> <i>Trichophorum cespitosum</i> <i>Valeriana dioica</i></p>
Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
<p>o Gazons de cypéracées adaptées à des biotopes détrempés, acides, oligotrophes et dystrophes, typique des dépressions situées au voisinage des marais à sphaignes. Ces groupements forment parfois des radeaux flottants à la surface de petits plans d'eaux envahis de</p>	<p>Dans des sites de plaine, les communautés de bas-marais alcalins soustraites à toute action d'entretien connaissent une évolution progressive des formations ligneuses, au détriment des espèces caractéristiques des bas-marais qui peuvent se trouver menacées si aucune intervention n'est</p>

<p>végétation (marais tremblant).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le substrat est organogène et réducteur, pauvre en nutriments et en bases assimilables. Cette unité comprend des petites cuvettes inondées au cœur des hauts-marais, ainsi que les marais de transition situés entre les hauts-marais et les parvocariçaises minérotrophes. ○ Ce sont des milieux riches en reliques boréales, témoins postglaciaires d'une très haute valeur biogéographique. 	<p>menée.</p> <p>Cette évolution progressive n'est pas systématique, et en fonction du degré de naturalité du bas-marais (absence de drainage), il se peut que le milieu connaisse une grande stabilité. C'est le cas notamment en moyenne montagne où les conditions stationnelles (température, pluviométrie) sont telles que la colonisation ligneuse restera marginale.</p> <p>Sur les sols les plus engorgés ou les sols dont le niveau trophique est tel, ces bas-marais peuvent être colonisés par des héliophytes à caractère envahissant, comme le roseau commun. Ces espèces peuvent représenter une menace pour les communautés des bas-marais car elles ont tendance à s'y substituer.</p> <p>Enfin, ces bas-marais peuvent se faire coloniser par des sphaignes qui peuvent faire basculer le milieu vers une tourbière acidiphile.</p>
---	--

Répartition et localisation sur le site

Répartition géographique	Répartition sur le site
<p>Très vaste, se concentre dans les régions calcaires, en plaine comme en montagne (Jura, Alpes, Pyrénées, Bassin parisien, Champagne, Bourgogne, Normandie, pourtour du Massif central. Les districts naturels de ces milieux sont : Chablais, Fier-Rumilly, Valromey, Gex-Leman, Bugey, Bas-Bugey, Haut-Bugey, Rhone-Bourget, Monts-du-Chat, Trièves, Tarentaise, Maurienne, Briançonnais, Gapençais-Laragnais, Embrunais, Queyras, Vercors.</p>	<p>Souvent en contact avec les bas-marais acide et tourbière du site d'étude.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Au niveau du plateau des Glières, des Mouilles, la zone tourbeuse de la plaine de Dran. -Ça et là sous la Montagne des Auges, dans les ruissellements de pente. - En contact du bas-marais de l'Anglettaz sur le Parmelan.

Dégradations constatées sur le site

- Eutrophisation par le pâturage.
- Piétinement par le pâturage.
- Drainage
- Amendements

Menaces potentielles

- L'abandon des usages agricoles traditionnels (fauche, pâturage) constitue aujourd'hui l'une des principales menaces pesant sur la végétation de ces bas-marais.
- Modifications des propriétés physico-chimiques de leurs eaux d'alimentation (aspect qualitatif).
- Drainage (Aspect quantitatif)
- Piétinement.

Représentativité et état de conservation sur le site

Caractéristiques de l'habitat sur le site : Cet habitat correspond aux associations du *Valeriano dioicae* - *Caricetum davallianae*, une formation collinéo-montagnarde des dépressions engorgées et pentes suintante et du *Soldanello alpinae* - *Caricetum davallianae*, son homologue subalpine.

Typicité : Mauvaise, souvent mélangé avec les bas-marais acides, ce qui rend cet habitat difficile à

isoler.

Etat de conservation : Mauvais à Moyen

Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude
12,3 ha	14,9 ha

Modalités de gestion conservatoire proposées

- Sur le site, cet habitat ne nécessite, le plus souvent, aucune intervention, sa lente dynamique doit être respectée et suivie
- Exclure tout apport d'intrants
- Exclure toute modification hydrique à l'échelle du bassin d'alimentation de la formation.
- Contrôler le piétinement par les animaux domestiques par l'aménagement de zones de parcours

Falaises calcaires ensoleillées de la Bourgogne, du Jura et des Préalpes

Code NATURA 2000 : 8210-11

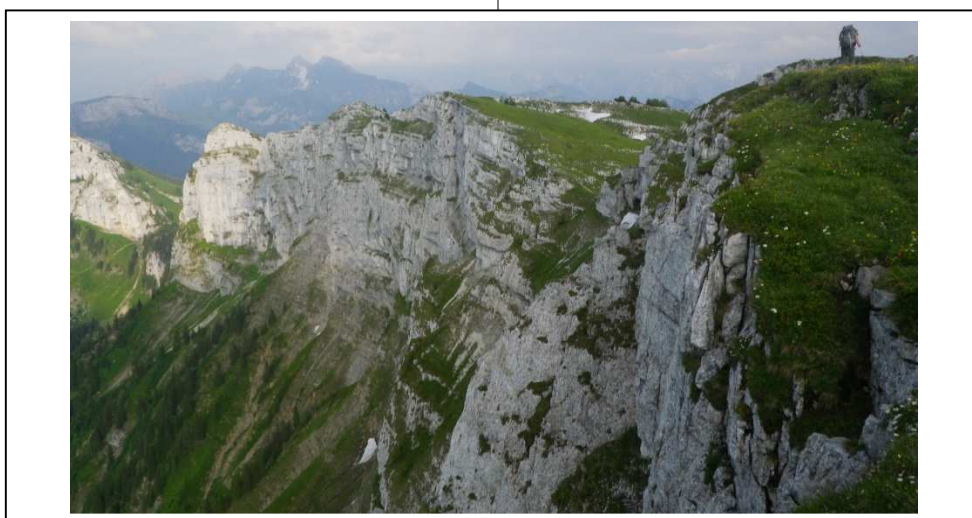
Code CORINE BIOTOPES : 62.15

Surface sur le site : 91,9 ha

- Classe : *Asplenieta trichomanis* (Br.-Bl. In Meier ex Br.Bl. & O.Bolos 1958

- Ordre : *Potentilletalia caulescentis* Br.-Bl. & H.Jenny 1926

- Alliance : *Potentillion caulescentis* Br.Bl.in Br.Bl. &H.Jenny 1926



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale

Habitat présent aux étages collinéen et montagnard (altitude en général inférieure à 1600m). Ces falaises calcaires présentent des conditions mésophiles à xérophiles en situation généralement héliophile induisant des périodes d'intense sécheresse et d'importantes variations de température. La végétation est installée au niveau des diaclases contenant quelques éléments fins provenant de l'altération de la roche et un peu de matières organiques issues des premiers lichens et mousses colonisateurs. Le recouvrement est très faible laissant apparaître de grandes surfaces de roche à nu, colonisées par des associations lichéniques. Le peuplement végétal peut devenir plus important lorsque la fente s'élargit : dans ce cas, les espèces de pelouses s'installent aux dépens des chasmophytes.

Espèces caractéristiques

- *Daphne alpina*
- *Draba aizoides*
- *Hieracium humile*
- *Potentilla caulescens*
- *Kernera saxatilis*

Valeurs biologique et écologique

Cet habitat possède une aire de répartition limitée où la surface occupée par les individus est très

Dynamique naturelle

Cet habitat est le plus souvent permanent, la dynamique y est généralement limitée. Une végétation herbacée pionnière, très spécialisée,

réduite. Présence d'espèces rares (<i>Daphne alpina</i>). Ces falaises constituent des sites de nidification de plusieurs oiseaux rupestres jouant sans doute un rôle important pour la dissémination des espèces pionnières. Certains sont protégés au niveau national comme le Tichodrome échelette.	s'installe peu à peu dans les fentes des calcaires plus ou moins compacts, et est à l'origine des premiers apports de matière organique. Ce léger enrichissement en matières fines favorise l'arrivée de quelques plantes herbacées de pelouses puis de quelques arbustes (<i>Rhamnus alpinus</i> par exemple).				
Répartition et localisation sur le site					
Répartition géographique	Répartition sur le site				
La communauté à <i>Potentilla caulescens</i> et <i>Hieracium humile</i> est propre au Jura et aux Préalpes du Nord où son aire reste à préciser.	- Toutes les falaises d'adret de la zone d'étude.				
Dégradations constatées sur le site					
- Voies d'escalade dans le vallon de l'Ablon et le Lachat					
Menaces potentielles					
-Pratiques de l'escalade					
Représentativité et état de conservation sur le site					
<p>Caractéristiques de l'habitat sur le site : Cet habitats est représenté par les associations du <i>Potentillo caulescentis</i> - <i>Hieracietum humilis</i> et de <i>Androsacetum helveticae</i> (en situation les plus hautes en altitude) mais aussi par le groupement à <i>Primula auricula</i> et <i>Potentilla caulescens</i>. Présent sur de grandes surfaces de falaises à des degrés divers d'évolution.</p> <p>Typicité : habitat très typique sur la zone d'étude, les cortèges floristiques et les différents stades d'évolution étant proches ou identiques à ceux décrits dans la bibliographie.</p> <p>Etat de conservation : Bon</p>					
<table border="1"> <tr> <th>Surface totale sur le site NATURA 2000</th> <th>Surface totale sur la zone d'étude</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">91,9 ha</td> <td style="text-align: center;">177,2 ha</td> </tr> </table>	Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude	91,9 ha	177,2 ha	
Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude				
91,9 ha	177,2 ha				
Modalités de gestion conservatoire proposées					
<p>-Déviation des itinéraires d'escalade afin de protéger l'habitat et la faune ornithologique des falaises par la mise en œuvre de plans de circulation de l'escalade.</p> <p>- Sensibilisation des usagers au dérangement de la faune rupestre.</p>					

Falaises calcaires montagnardes à subalpines riches en mousses et en fougères des Alpes et du Jura

Code NATURA 2000 : 8210-17

Code CORINE BIOTOPES : 61.152

Surface sur le site : 62,9 ha

- Classe : *Asplenieta trichomanis* (Br.-Bl. In Meier ex Br.Bl. & O.Bolos 1958
- Ordre : *Potentilletalia caulescentis* Br.-Bl. & H.Jenny 1926
- Alliance : *Violo-biflorae-Cystopteridion alpinae* F.Casas 1970



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale

Habitat présent aux étages montagnard et subalpin voire dès le collinéen, souvent enclavé en forêt. Ce type de falaises et rochers surtout calcaires se développe aux expositions froides (nord principalement), sur les parois ombragées et humides voire suintantes, dans les encorbellements et les surplombs des parois.

Le microclimat y est humide et frais de manière assez constante tout au long de l'année et journalièrement.

Le degré de recouvrement de la végétation est important, pouvant atteindre 80%. La physionomie est marquée par l'abondance des mousses et des fougères.

Espèces caractéristiques

- *Arabis alpina*
- *Asplenium ramosum*
- *Campanula cochleariifolia*
- *Cystopteris fragilis*
- *Cystopteris alpina*
- *Viola biflora*
- *Silene pusilla*
- *Erinus alpinus*

Valeurs biologique et écologique

Les espèces végétales s'y développant sont pour la plupart communes sauf *Festuca pulchella* qui est protégée en région Rhône-Alpes.

Nombreux bryophytes : en raison du manque de

Dynamique naturelle

Cet habitat présente un caractère permanent.

connaissances de ce taxon et la faible accessibilité de cet habitat, il peut héberger des espèces d'intérêt.					
Répartition et localisation sur le site					
Répartition géographique	Répartition sur le site				
<p>Cet habitat est présent dans le Jura et les Alpes.</p> <p>La répartition géographique des différentes associations au sein de ces régions est peu connue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines falaises de la montagne de Sous-Dine (zone proche du lieu-dit « le Vélaz » par exemple). - Falaises sur le plateau des Glières (lieu-dit « Paccot » par exemple), Envers de la Montagne des Auges. - Falaises au-dessus du lieu-dit « creux des Sarrazins ». - Certaines falaises entre la Pointe de Dran et le « pas du loup ». - Certaines falaises entre la « Tête du Parmelan » et la « Glacière d'Aviernoz ». - Dans les fissures de lapiaz les plus profondes sur l'ensemble du site. 				
Dégradations constatées sur le site					
-Aucune					
Menaces potentielles					
-Dégradation par les promeneurs à l'entrée de certaines grottes.					
Représentativité et état de conservation sur le site					
<p>Caractéristiques de l'habitat sur le site : l'habitat est présent sous deux associations : <i>l'Heliospermo quadrifidae-Cystopteridetum alpinae</i> (sur rochers calcaires suintants, colonisant les niches et crevasses sous les surplombs recevant très peu de soleil entre 1300m et 2000m) et <i>l'Asplenio viridis-Cystopteridetum fragilis</i> (association des fentes des rochers calcaires ombragés, parfois de très gros blocs de l'étage montagnard et subalpin, souvent enclavés en forêt, entre 1000 et 2000 m d'altitude).</p> <p>Formation souvent comprise dans les dans les anfractuosités des grandes falaises ensoleillées du 8210-11 et 12, donc difficile à repérer et cartographier.</p> <p>Typicité : très bonne.</p> <p>Etat de conservation : bon</p>					
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th style="width: 50%;">Surface totale sur le site NATURA 2000</th> <th style="width: 50%;">Surface totale sur la zone d'étude</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">62,9 ha</td> <td style="text-align: center;">83,5 ha</td> </tr> </table>	Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude	62,9 ha	83,5 ha	
Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude				
62,9 ha	83,5 ha				
Modalités de gestion conservatoire proposées					
Cet habitat n'est pas menacé et ne mérite aucune gestion spécifique. L'acquisition de connaissances sur la distribution des espèces protégées connues et potentielles serait toutefois intéressante.					

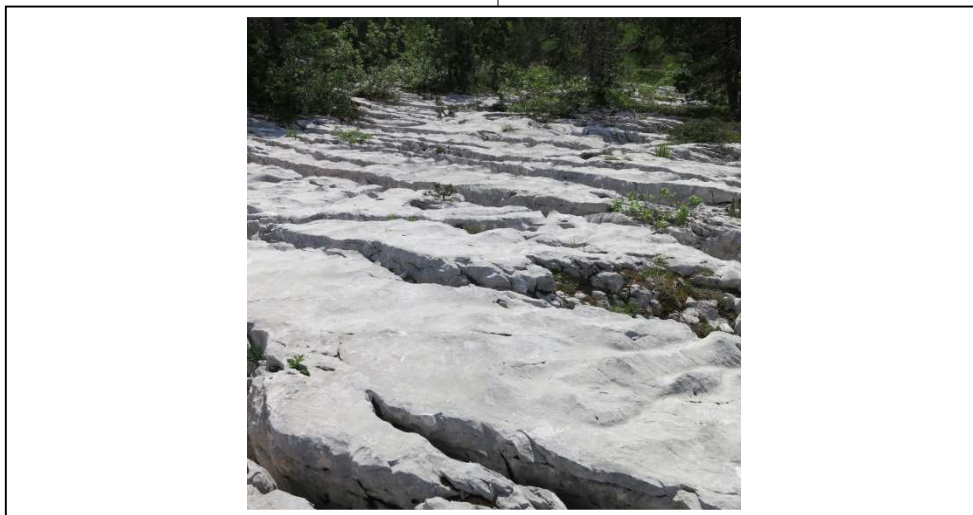
*Pavements calcaires

Code NATURA 2000 : 8240*, représenté sous le 8120-5

Code CORINE BIOTOPES : 62.3

Surface sur le site : 639,9 ha pour l'habitat 8120-5 ; non estimé pour le 8240*

- Classe : *Thlaspietea rotundifolii* Br.-Bl. 1948
- Ordre : *Polystichetalia lonchitidis* Rivas-Martinez, T.E. Diaz, F.Prieto, Loidi & Penas 1984 nom. inval.
- Alliance : *Dryopteridion submontanae* Rivas-Martinez, T.E. Diaz, F.Prieto, Loidi & Penas 1984



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale	Espèces caractéristiques
<p>Champ de lapias ou éboulis de gros blocs calcaires à éléments de dimension comprise entre 25cm et 2m, stabilisés, occupant les expositions froides en conditions microclimatiques globalement plus humides que celles régnant dans les éboulis à gros blocs à <i>Dryopteris villarii</i>, principalement aux étages montagnard et subalpin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Aster bellidiastrum</i> - <i>Athyrium filix-femina</i> - <i>Cacalia alliariae</i> - <i>Epilobium alpestre</i> - <i>Polygonatum verticillatum</i> - <i>Polystichum lonchitis</i> - <i>Soldanella alpina</i> - <i>Viola biflora</i>
Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
<p>Les plantes pionnières parvenant à coloniser des surfaces particulièrement inhospitalières créent lentement, pour autant que la pente ne soit pas trop forte, des conditions propices à l'installation d'autres espèces.</p> <p>Les fissures profondes sont l'habitat de <i>Cystopteris montana</i>, espèce protégée en France.</p> <p>Pour les lapiés verticaux, cela correspond à un</p>	<p>Ce groupement spécialisé se maintient dans ses biotopes d'élection. Pelouses, landes et pinèdes tendent à s'installer sur les surfaces où un substrat se développe.</p>

habitat favorable au monticole de roche.					
Répartition et localisation sur le site					
Répartition géographique	Répartition sur le site				
Préalpes du nord et du sud, Jura,	-Bien présent sur l'ensemble du site d'étude (Soudine, Haute Filière, Les frettes, Parmelan, Vallon d'ablon, Pointe de Dran, Tête ronde, Les Tampes).				
Dégradations constatées sur le site					
<ul style="list-style-type: none"> - Surfréquentation sur le Parmelan hors des sentiers. - Tracé de certains sentiers passant dans l'habitat au niveau du Parmelan. 					
Menaces potentielles					
Varappe pour les lapiez les plus verticaux					
Représentativité et état de conservation sur le site					
<p>Caractéristiques de l'habitat sur le site : Il est représenté par les associations du <i>Cystopteridetum montanae</i> et du <i>Polystichetum lonchitis</i>. Les surfaces sont très grandes sur tous les sites où l'habitat a été diagnostiqué. Cet habitat est représenté sous les formations des éboulis du 8120-5.</p> <p>Typicité : Très bonne mais souvent en mosaïque fine avec des pelouses, les landes et les pinèdes.</p> <p>Etat de conservation : bon à mauvais</p>					
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <th>Surface totale sur le site NATURA 2000</th> <th>Surface totale sur la zone d'étude</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">639,9 ha pour l'habitat 8120-5 ; non estimé pour le 8240*</td> <td style="text-align: center;">862,1 ha pour l'habitat 8120-5 ; non estimé pour le 8240*</td> </tr> </table>	Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude	639,9 ha pour l'habitat 8120-5 ; non estimé pour le 8240*	862,1 ha pour l'habitat 8120-5 ; non estimé pour le 8240*	
Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude				
639,9 ha pour l'habitat 8120-5 ; non estimé pour le 8240*	862,1 ha pour l'habitat 8120-5 ; non estimé pour le 8240*				
Modalités de gestion conservatoire proposées					
<ul style="list-style-type: none"> - Canaliser la fréquentation en condamnant les petits sentiers. - Mettre en œuvre une sensibilisation des randonneurs. - Acquérir plus de connaissances sur la distribution des espèces protégées connues et potentielles afin de disposer de localisations précises. 					

Hêtraies, hêtraies-sapinières calciclinales à Orge d'Europe

Code NATURA 2000 : 9130-9

Code CORINE BIOTOPES : 41.13

Surface sur le site : 228,7 ha

- Classe : *Querco roboris-Fagetea sylvaticae* Br.-Bl. & J.Vlieger in J.Vlieger 1937

- Ordre : *Fagetalia sylvaticae* Pawlowski, Sokolowski & Wallish 1928

- Alliance : *Fagion sylvaticae* Luquet 1926



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale	Espèces caractéristiques
<p>Futaie mélangée, à strate arborescente dominée par le hêtre ou le hêtre et le sapin) de l'étage montagnard des Préalpes du nord calcaires, installés en conditions de pentes faibles à moyennes sur sols évolués constitués d'argiles et de limons de décarbonatation encore riches en calcium) assurant un bilan hydrique favorable dans une ambiance pas franchement hygrosiaphile (exposition variable mais pas froide).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Abies alba</i> - <i>Acer pseudoplatanus</i> - <i>Actaea spicata</i> - <i>Fagus sylvatica</i> - <i>Galium odoratum</i> - <i>Hordelymus europaeus</i> - <i>Lamium galeobdolon</i> subsp. <i>montanum</i> - <i>Luzula nivea</i> - <i>Polygonatum verticillatum</i> - <i>Prenanthes purpurea</i>
Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
<p>Cet habitat comprend surtout des espèces répandues, à l'exception de quelques espèces thermophiles (<i>Cardamine bulbifera</i> par exemple).</p> <p>La mosaïque d'habitats est à privilégier (forêt, pelouses, rochers, éboulis) : elle est de grand intérêt par le grand nombre de conditions offertes aux êtres vivants.</p>	<p>Spontanément, cet habitat se développe après abandon de surfaces agropastorales, auxquelles succèdent des pelouses préforestières, des fruticées à Viorne lantane, Cornouiller, Prunellier, Noisetier, une phase pionnière forestière à Frêne commun, Erable sycomore et Erable champêtre pour finir par une phase de maturité à Hêtre, Hêtre et Sapin.</p>

	<p>En raison de la gestion, des taillis de hêtres ou taillis sous futaie sont possibles. Une phase régressive à Frêne et Erables peu se mettre en place.</p> <p>A l'extrême, cet habitat peut subir des plantations de Sapin ou d'Épicéa.</p>				
Répartition et localisation sur le site					
Répartition géographique	Répartition sur le site				
<p>Cet habitat est présent dans le Jura et les Préalpes du nord. L'aire reste à préciser par de nouvelles investigations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Boisements au-dessus de la zone entre « Norcière » et « Malvoisin » - L'adret sous le Lachat au niveau de la zone « La Perrière ». - Les Adrets des bas de versant en marges du site. 				
Dégradations constatées sur le site					
<ul style="list-style-type: none"> - Pâturage par des caprins au niveau du boisement au sud-ouest de « Les Lanches ». - Exploitation forestière sur la même zone 					
Menaces potentielles					
<ul style="list-style-type: none"> - Coupes rases - Extension des pâtures par abaissement de la limite forestière 					
Représentativité et état de conservation sur le site					
<p>Caractéristiques de l'habitat sur le site : cet habitat est représenté par l'association de <i>Hordelymus europaeus</i> - <i>Fagetum sylvaticae</i>. Lorsqu'il est présent, il recouvre des surfaces importantes, très homogènes et en continuité.</p> <p>Typicité : bonne</p> <p>Etat de conservation : mauvais (dans la partie à proximité de « Les Lanches ») à bon</p>					
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <th>Surface totale sur le site NATURA 2000</th> <th>Surface totale sur la zone d'étude</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">228,7 ha</td> <td style="text-align: center;">305,6 ha</td> </tr> </table>	Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude	228,7 ha	305,6 ha	
Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude				
228,7 ha	305,6 ha				
Modalités de gestion conservatoire proposées					
<ul style="list-style-type: none"> - Veiller au bon mélange des essences. - Veiller à l'obtention d'une régénération suffisante en quantité et en qualité. - Eviter la régularisation du peuplement. - Eviter les transformations du peuplement par l'introduction d'essences étrangères au peuplement d'origine comme l'épicéa par exemple. - Acquérir plus de connaissances sur la distribution des espèces protégées connues et potentielles afin de disposer de localisations précises. 					

Hêtraies subalpines à Erable et Oseille à feuilles d'Arum du Jura et des Alpes

Code NATURA 2000 : 9140-2

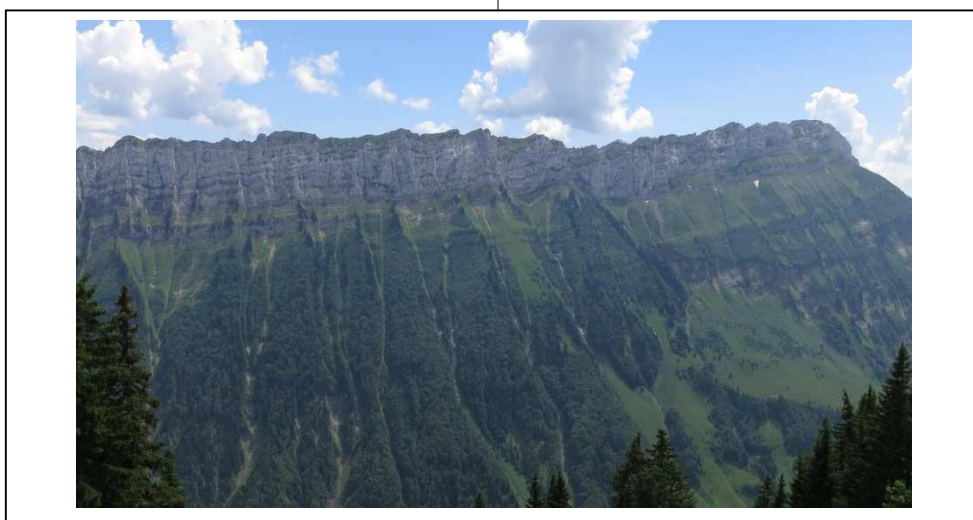
Code CORINE BIOTOPES : 41.15

Surface sur le site : 120,8 ha

- Classe : *Quercus robur-Fagetalia sylvaticae* Br.-Bl. & J. Vlieger in J. Vlieger 1937

- Ordre : *Fagetalia sylvaticae* Pawlowski in Pawlowski & Wallisch 1928

- Alliance : *Acerion pseudoplatini* (Oberdorfer 1957) Rameau in Rameau, Mansion & Dumé 1993 nom. nud.



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale

Cet habitat occupe les versants alpins peu exposés entre 1150 et 1650m, où s'intercale entre la partie sommitale des sapinières-hêtraies montagnardes et les pessières du subalpin moyen.

Les précipitations y sont élevées, la neige abondante et un nombre élevé de jours de gelées sont nécessaires.

Le sol s'établit sur des argiles de décarbonatation, plus ou moins riches en cailloux et plus ou moins épaisses, sur pentes moyennes à fortes d'éboulis stabilisés colmatés d'argiles (sols mésotrophes).

Espèces caractéristiques

- *Abies alba*
- *Acer pseudoplatanus*
- *Aconitum lycoctonum*
- *Anthriscus nitida*
- *Cacalia alliariae*
- *Cicerbita alpina*
- *Crepis pyrenaica*
- *Fagus sylvatica*
- *Rumex arifolius*
- *Salix appendiculata*
- *Saxifraga rotundifolia*
- *Thalictrum aquilegifolium*

Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle				
<p>Très grande valeur écologique du fait de la faible surface couverte par cet habitat.</p> <p>Rôle de protection des pentes fortes contre l'érosion.</p> <p>Grande richesse floristique compte tenu du cortège complet d'espèces montagnardes auquel s'ajoutent les espèces des mégaphorbiaies. Intérêt paysager.</p> <p>Habitat possible pour la Rosalie des Alpes (Annexe II de la directive habitats-faune-flore).</p> <p>Habitat favorable au grand tétras (Annexe I de la Directive Oiseaux)</p>	<p>Ces surfaces couvertes tendent à augmenter par reconstitution progressive et lente dans les zones pastorales abandonnées.</p>				
Répartition et localisation sur le site					
Répartition géographique	Répartition sur le site				
Jura (Hautes chaînes), Préalpes du nord et du sud où l'aire de l'habitat reste à préciser	Sous les « rochers des Traversiers » (Envers du Lachat)				
Dégradations constatées sur le site					
-					
Menaces potentielles					
<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation forestière, pour production de bois de chauffe, sur les parties basses de l'habitat. - Pâturage sur les parties basses les moins pentues. 					
Représentativité et état de conservation sur le site					
<p>Caractéristiques de l'habitat sur le site : l'association de <i>l'Aceri pseudoplatani - Fagetum sylvaticae</i> semble être présente sur de grandes surfaces.</p> <p>Typicité : non évaluée</p> <p>Etat de conservation : à la vue des difficultés d'accès, l'état de conservation est, à priori, considéré comme bon.</p>					
<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Surface totale sur le site NATURA 2000</th> <th>Surface totale sur la zone d'étude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">120,8 ha</td> <td style="text-align: center;">133,4 ha</td> </tr> </tbody> </table>	Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude	120,8 ha	133,4 ha	
Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude				
120,8 ha	133,4 ha				
Modalités de gestion conservatoire proposées					
<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que les coupes ne soient pas trop drastiques afin de garantir le rôle de protection de ces forêts. - Sur les parties accessibles, les traitements en taillis simple seront limités à des surfaces de petites dimensions (moins de 4 hectares). Orienter de préférence vers un traitement en futaie irrégulière. Ouverture diffuse, de dimension peu importante, et régulière des peuplements lors des coupes de jardinage. Le laps de temps entre deux interventions est à fixer en fonction du capital sur pied présent. Favoriser d'autres essences que le hêtre comme l'érable sycomore. Maintenir les essences secondaires comme le sorbier des oiseleurs et les arbustes afin de maintenir une diversité structurale dans les 					

peuplements.

-Empêcher si possible une fermeture du couvert dans les taillis les plus riches écologiquement (mosaïque de zones boisées et ouvertes).

- Acquérir plus de connaissances sur la distribution des espèces protégées connues et potentielles afin de disposer de localisations précises.

Erablaies à Barbe de bouc sur pentes fortes à colluvions fines

Code NATURA 2000 : 9180-8* (incluant également 9181-7*)

Code CORINE BIOTOPES : 41.4

Surface sur le site : 49,6 ha

- Classe: *Quercus robur-Fagetalia sylvatica* Br.-Bl. & J. Vlieger in J. Vlieger 1937
- Ordre : *Fagetalia sylvatica* Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski & Wallisch 1928
- Alliance : *Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani* Klika 1955



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale	Espèces caractéristiques
<p>Cet habitat résilient soumis à des perturbations correspond à un boisement spécialisé des ravins et pentes instables sur matériaux fins argileux (marnes, molasses, moraines, flysh) fortement colluvionnés (bases de parois au débouchés de couloirs), à l'étage montagnard inférieur et moyen. La strate arborescente est dominée par l'érable sycomore, l'orme de montagne et le frêne. La strate arbustive est structurée par le coudrier accompagné par le Camerisier alpin, ou encore le Sureau à grappe. La strate herbacée est très recouvrante constituée par des hautes herbes telles que la barbe de bouc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Acer pseudoplatanus</i> - <i>Aconitum lycoctonum</i> - <i>Adoxa moschatellina</i> - <i>Aruncus dioicus</i> - <i>Chrysplenium alternifolium</i> - <i>Circaea x intermedia</i> - <i>Thalictrum aquilegifolium</i> - <i>Veronica montana</i> - <i>Vicia sylvatica</i>
Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
<p>Type d'habitat rare dont les individus occupent par ailleurs de faibles étendues.</p> <p>C'est la mosaïque d'habitats avec des éboulis, falaises et divers types forestiers qui renforce l'intérêt de la formation.</p>	<p>L'érablaie à barbe de bouc serait le plus souvent un habitat transitoire, au moins au montagnard : il y a évolution parallèle de l'âge du peuplement et de la composition de la strate ligneuse (enrichissement en hêtre, sapin, épicéa...). Par ailleurs, à cet étage on rencontre très rarement de vieux peuplements</p>

Cet habitat abrite plusieurs plantes peu répandues comme <i>Campnula latifolia</i> , <i>Cephalaria alpina</i> , <i>Polystichum setiferum</i> ainsi que des lichens épiphytes rares.	d'érablaies (sur les pentes les plus fortes). Des prairies à hautes herbes à <i>Petasites albus</i> et <i>Aruncus dioicus</i> évoluent vers une fruticée à noisetier, puis une érablaie à barbe de bouc et enfin, à l'exception des fortes pentes, à une sapinière-hêtraie à barbe de bouc.
---	--

Répartition et localisation sur le site

Répartition géographique	Répartition sur le site
Jura, Alpes externes du nord.	Présence sporadique sur la zone de « Les Lanches » au-dessus du lieu-dit « Norcière » Sous la tête du Parmelan côté vallée Au-dessus du hameau de la Verrerie, et d'Usillon en pied de falaises et en limite de site d'étude

Dégradations constatées sur le site

-Pâturage pour certaines zones à proximité de « Les Lanches ».

Menaces potentielles

-Situé à l'abri des dégradations compte tenu des conditions topographiques, les dessertes recoupant ces couloirs peuvent quand même porter préjudice à l'habitat.

Représentativité et état de conservation sur le site

Caractéristiques de l'habitat sur le site : il est représenté par l'association de *Arunco dioici-Aceretum pseudoplatani* qui occupe de faibles surfaces constituant une mosaïque dans d'autres formations boisées à la faveur de falaises ou microfalaises la surplombant.

Typicité : Les espèces indicatrices ne se retrouvent pas toutes, le plus souvent dispersées en plusieurs stations.

Etat de conservation : bon à mauvais

Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude
49,6 ha	50,8 ha

Modalités de gestion conservatoire proposées

- La non intervention peut être envisagée dans les pentes les plus fortes.
- Si intervention, les prélèvements doivent être mesurés et ponctuels, respecter les faibles surfaces doit être une exigence en ne créant pas de nouvelles dessertes, le maintien de l'état boisé ainsi que le retour cyclique à l'érablaie doivent être des objectifs du gestionnaire. Eviter l'apport d'essences autres que celles du cortège de l'habitat.
- Acquérir plus de connaissances sur la distribution des espèces protégées connues et potentielles afin de disposer de localisations précises.

Pessières à Doradille de Lapiaz ou éboulis calcaires

Code NATURA 2000 : 9410-1
 Code CORINE BIOTOPES : 42.215
 Surface sur le site : 151,1 ha

- Classe : *Vaccinio myrtilli-Piceetea abietis* Br.-Bl. in Br.-Bl., Sissingh & J.Vlieger 1939
- Ordre : *Picetalia excelsae* Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski & Wallisch 1928
- Alliance : *Piceion excelsae* Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski & Wallisch 1928



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale	Espèces caractéristiques
<p>Cet habitat de futaie se développe à l'étage subalpin au niveau des lapiez et des éboulis stabilisés de gros blocs calcaires recouverts d'une épaisse couche d'humus brut, en conditions stationnelles froides (étage subalpin ou situation confinée à l'étage montagnard) mais moins froides que les conditions de la pinède de Pins à crochets à Lycopodes (<i>Huperzio-Pinetum</i>). Les stations abyssales de l'étage montagnard sont classiquement des creux comblés hyperacidiphiles, des blocs calcaires et lapiez désagrégés, les cuvettes à gel en versant nord ou encore des creux humides tendant vers la mégaophorbiaie. Ce type de pessière se développe souvent sur rochers calcaires isolés au sein de boisements. Ainsi, les conditions stationnelles sont hétérogènes.</p> <p>La strate herbacée est souvent dominée par la myrtille en tapis dense. Les mousses et l'humus brut recouvrent les blocs d'un épais tapis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Picea abies</i> - <i>Abies alba</i> - <i>Acer pseudoplatanus</i> - <i>Salix appendiculata</i> - <i>Asplenium ramosum</i> - <i>Lycopodium annotinum</i> - <i>Listera cordata</i> - <i>Luzula luzulina</i> - <i>Gymnocarpium dryopteris</i> - <i>Hylocomium splendens</i>

Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle				
<p>Présence de populations originales d'Epicéa adaptées aux conditions marginales de ces stations.</p> <p>La mosaïque d'habitats formée est du plus grand intérêt en raison du nombre de conditions offertes aux êtres vivants, engendrant une grande richesse et diversité spécifiques.</p> <p>Intérêt paysager</p> <p>Présences d'espèces rares et/ou protégées comme <i>Listera cordata</i> ou <i>Lycopodium annotinum</i>.</p> <p>Habitat favorable à Gélinotte des bois et au tétras lyre voire au grand tétras (Jura).</p>	<p>Peu d'éléments sont à disposition mais on peut imaginer un scénario très lent débutant par une première phase de colonisation par les lichens et les Bryophytes à l'origine de la matière organique. S'installe ensuite une pelouse xérophile où la décomposition se fait très mal, permettant l'accumulation de matière organique.</p> <p>Arrivent ensuite l'Epicéa, du Sorbier des oiseleurs sur ces couches d'humus.</p> <p>Tendance par la suite à la stabilité.</p>				
Répartition et localisation sur le site					
Répartition géographique	Répartition sur le site				
<p>Dans le Jura où cet habitat est fréquent dans les hautes chaînes, plus localisé sur les deuxièmes plateaux.</p> <p>Dans les Préalpes calcaires du nord.</p>	<p>Présence sur tous les reliefs plutôt sur les versants en exposition nord voire sur des parties plus plates (Montagne des Frettes par exemple).</p>				
Dégradations constatées sur le site					
<p>-Activités sylvicoles dans le boisement entre « Plaine de Dran » et le vallon d'Ablon, sur une partie de la montagne des Frettes.</p>					
Menaces potentielles					
<p>-Activités sylvicoles sur d'autres parties non prospectées.</p>					
Représentativité et état de conservation sur le site					
<p>Caractéristiques de l'habitat sur le site : Présent sous la forme de l'association de <i>Asplenio viridi-Piceetum abietis</i>, en mosaïque avec les deux autres types de pessières, le plus souvent sur de petites surfaces à la faveur de blocs rocheux ou de lapiez. L'habitat apparaît donc « dilué » et fragmentaire. Localement les surfaces peuvent être plus grandes (extrémité nord du versant nord de la montagne des Frettes).</p> <p>Typicité : Très bonne</p> <p>Etat de conservation : mauvais à bon</p> <table border="1" data-bbox="300 1682 1254 1798"> <thead> <tr> <th data-bbox="300 1682 778 1742">Surface totale sur le site NATURA 2000</th> <th data-bbox="783 1682 1254 1742">Surface totale sur la zone d'étude</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="300 1742 778 1798">151,1 ha</td> <td data-bbox="783 1742 1254 1798">314,8 ha</td> </tr> </tbody> </table>		Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude	151,1 ha	314,8 ha
Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude				
151,1 ha	314,8 ha				
Modalités de gestion conservatoire proposées					
<p>- Un jardinage pied à pied à rotation longue (12 à 15 ans) ou pas de récolte, afin de conserver une forte humidité au sol et un humus intact.</p> <p>- Maintenir les rares feuillus.</p>					

- Favoriser le bois mort en laissant par exemple des arbres abattus au sol.
- Exclure les plantations
- Les coupes et travaux doivent être mis en œuvre à des périodes compatibles avec l'autécologie de la gélinotte des bois et du tétras lyre.
- Acquérir plus de connaissances sur la distribution des espèces protégées connues et potentielles afin de disposer de localisations précises.

Pessières subalpines mésophiles à Homogyne alpine

Code NATURA 2000 : 9410-3 (incluant également 6430-3 et 9410-4)

Code CORINE BIOTOPES : 42.211

Surface sur le site : 725,6 ha

- Classe : *Vaccinio myrtilli-Piceetea abietis* Br.-Bl., Sissingh & J. Vlieger 1939
- Ordre : *Piceetalia excelsae* Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski & Wallisch 1928
- Alliance : *Piceion excelsae* Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski & Wallisch 1928



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale	Espèces caractéristiques
<p>Cet habitat forestier, largement dominé par l'Epicéa, se développe sur des sols profonds acides et mésophiles issus de matériaux siliceux ou calcaires, à l'étage subalpin, en situation microclimatique plutôt froide et fraîche.</p> <p>Ce type de pessière s'installe sur des pentes plus ou moins fortes et sur des replats. Le sol est souvent recouvert d'une litière présentant un horizon de matière organique brute très noire.</p> <p>La strate arbustive est souvent disséminée et pauvre en espèces.</p> <p>Quant à la strate herbacée, elle est très fournie avec <i>Vaccinium myrtillus</i> (Myrtille commune) et <i>Luzula sieberi</i> (luzule des bois).</p> <p>Les Bryophytes sont fréquentes et recouvrantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Picea abies</i> - <i>Abies alba</i> - <i>Lonicera nigra</i> - <i>Homogyne alpine</i> - <i>Saxifraga cuneifolia</i> - <i>Melampyrum sylvaticum</i> - <i>Luzula sieberi</i> - <i>Blechnum spicant</i> - <i>Huperzia selago</i> - <i>Dryopteris dilatata</i> - <i>Orthilia secunda</i>
Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
<p>Cet habitat participe à des complexes du plus grand intérêt par la diversité des conditions offertes à la faune et à la flore.</p> <p>Rôle de protection accentué vis-à-vis des</p>	<p>Cet habitat est issu d'une prairie de fauche ou d'une pâture qui se transforme en pelouse acidiphile à Nard puis en landes à <i>Vaccinium</i> évoluant vers des fruticées avec Sorbier des</p>

<p>avalanches et des chutes de blocs.</p> <p>Rôle paysager important dans des espaces très fréquentés par le tourisme.</p> <p>Présence possible d'espèces rares et/ou protégées comme <i>Listera cordata</i> ou encore <i>Corallorhiza trifida</i>, <i>Pyrola media</i> mais aussi de la gélinotte des bois par exemple.</p> <p>Nombreuses espèces d'oiseaux protégés ou inscrits en listes rouges (petits passereaux notamment) y réalisant leurs niches écologiques.</p>	<p>oiseleurs et Camerisiers. Survient ensuite une phase à Epicéa, Pin sylvestre ou Pin cembro suivie d'une maturation progressive par l'Epicéa accompagné du Sapin donnant des pessières plus ou moins fermées en fonctions des perturbations et de l'exploitation.</p>
--	---

Répartition et localisation sur le site

Répartition géographique	Répartition sur le site
Sur l'ensemble de l'arc alpin et dans le Jura.	Cet habitat est présent sur l'ensemble du site, au niveau des reliefs mais aussi dans certains secteurs de la plaine de Dran, du vallon d'Ablon, de Champ laitier et du plateau des Glières.

Dégradations constatées sur le site

- Forte exploitation forestière notamment entre la plaine de Dran et le vallon d'Ablon.
- Fragmentation de certains ensembles de petites surfaces en raison du pastoralisme, des pistes de ski nordique, et des pistes forestières ou pastorales.

Menaces potentielles

Création de nouvelles pistes.

Divagation diffuse de randonneurs (toute saison) et des cueilleurs de champignons à partir de sentiers irradiants des principaux : cette augmentation de la pénétration à travers ces massifs génère un dérangement accru de la faune sauvage (chamois, gélinotte...).

Reprise d'exploitation des certains secteurs relativement accessibles en fonction d'une demande en bois croissante.

Représentativité et état de conservation sur le site

Caractéristiques de l'habitat sur le site : Cet habitat est présent sous la forme de l'association de l'*Homogyno alpinae* - *Piceetum abietis*. Il couvre dans la très grande majorité des cas des surfaces considérables.

Typicité : Très bonne

Etat de conservation : bon dans les stations peu accessibles à mauvais pour celles faciles d'accès.

Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude
725,6 ha	1 622,5 ha

Modalités de gestion conservatoire proposées

- Une gestion par jardinage à rotations longues (15 à 20 ans) est tout à fait recommandée.
- Une desserte par câble peut être étudiée afin de limiter les pistes forestières.

- Maintenir et conserver les autres ligneux que l'Epicéa.
- Ne pas implanter des essences exotiques comme le Douglas par exemple.
- Acquérir plus de connaissances sur la distribution des espèces protégées connues et potentielles afin de disposer de localisations précises.

Pessières mésohygrophiles à hautes herbes

Code NATURA 2000 : 9410-4

Code CORINE BIOTOPES : 42.21

Surface sur le site : 243,5 ha

- Classe : *Vaccinio myrtilli-Piceetea abietis* Br.-Bl., Sissingh & J. Vlieger 1939

- Ordre : *Piceetalia excelsae* Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski & Wallisch 1928

- Alliance : *Piceion excelsae* Pawlowski in Pawlowski, Sokolowski & Wallisch 1928



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale	Espèces caractéristiques
<p>Cet habitat se développe entre 1700m et 2000m aux expositions fraîches sur des pentes variables, en situation confinée près des torrents, ou au niveau de dépressions où la neige subsiste plus longtemps qu'ailleurs. Les sols sont variables en fonction de la richesse chimique de la roche.</p> <p>Le facteur prépondérant est bien sûr le bilan hydrique très excédentaire dans ce type de station, en particulier à certains moments de l'année.</p> <p>Le peuplement arborescent dominé par l'Epicéa auquel se mêle à l'état dispersé le Sapin, le Sorbier des oiseleurs... L'aulne vert peut former des tâches dans les zones les plus humides.</p> <p>Souvent, les espèces de mégaphorbiaies sont cantonnées dans les zones plus ou moins déprimées où la neige persiste plus longtemps.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Picea abies</i> - <i>Alnus viridis</i> - <i>Calamagrostis villosa</i> - <i>Peucedanum ostruthium</i> - <i>Geranium sylvaticum</i> - <i>Cicerbita alpina</i> - <i>Cacalia accliariae</i> - <i>Achillea macrophylla</i> - <i>Saxifraga rotundifolia</i> - <i>Aconitum vulparia</i> - <i>Viola biflora</i> - <i>Rumex arifolius</i>
Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
<p>Présence possible d'espèces rares et /ou protégées comme <i>Streptopus amplexifolius</i>.</p> <p>Participe à des complexes d'habitats du plus grand intérêt pour la diversité des conditions offertes à la faune et la flore.</p>	<p>En dehors des alpes internes, à partir de mégaphorbiaies à hautes herbes, la colonisation par le Sorbier des oiseleurs et les saules se fait dans un premier temps. Ensuite, elle laisse place à de l'aulnaie verte avec blocage provisoire. S'en suit une colonisation très lente par l'Epicéa qui se</p>

Rôle de protection accentué surtout vis-à-vis des avalanches.	termine par une densification progressive de ce dernier. La succession peut débuter par des pâturages abandonnés passant à des mégaphorbiaies.
Répartition et localisation sur le site	
Répartition géographique	Répartition sur le site
Sur l'ensemble de l'arc alpin.	Sur l'ensemble de la zone en versant nord. Surtout entre le plateau des Glières et la Montagne des Auges.
Dégradations constatées sur le site	
<ul style="list-style-type: none"> - Traces d'exploitation forestière et pistes forestières (Glières/Auges, montagne des Frettes). - Pâturage à la limite Champ laitier / Montagne des Frettes. 	
Menaces potentielles	
<ul style="list-style-type: none"> - Les aménagements de pistes de ski de fond. - Les dessertes forestières et pastorales. - Les coupes trop drastiques, avec blocage possible par les accrûs à Aulne vert. 	
Représentativité et état de conservation sur le site	
<p>Caractéristiques de l'habitat sur le site : Cet habitat est représenté par l'association de <i>l'Homogyno alpinae-Piceetum abietis</i> et la sous-association de <i>l'Adenostyletosum alliariae</i>. Il peut occuper de grandes surfaces sur les versants exposés nord mais couvre souvent de petites surfaces en mosaïque avec les deux autres types de pessières.</p> <p>Typicité : Bonne</p> <p>Etat de conservation : Bon pour la majorité des cas à mauvais dans les cas d'exploitation forestière et de dessertes mais aussi de pâturage.</p>	
Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude
243,5 ha	440,4 ha
Modalités de gestion conservatoire proposées	
<ul style="list-style-type: none"> - En raison de l'humidité des sols, l'exploitation est délicate mais ces forêts peuvent être traitées en futaies jardinées par collectifs. Les pessières plus ou moins fermées voire les faciès mixtes mégaphorbiaies-pessières sont à privilégier. - Laisser du bois mort de différents diamètres au sol sur les zones exploitées (3 à 4 m³ minimum par hectare). Cela favorisera alors la régénération au-dessus des hautes herbes et une bonne mycorhization. - Laisser des arbres morts sur pieds afin de favoriser la biodiversité. - Ne pas implanter des essences exotiques comme la Douglas par exemple. - Eviter, lors de l'exploitation forestière, d'utiliser des engins trop lourds afin de ne pas endommager le sol très fragile. L'utilisation d'un débardage par câble serait à privilégier dans la mesure du possible. - Acquérir plus de connaissances sur la distribution des espèces protégées connues et potentielles afin de disposer de localisations précises. 	

Pineraies sèches subalpines de Pin à crochets à Cotonéaster des Alpes

Code NATURA 2000 : 9430-7*

Code CORINE BIOTOPES : 42.42

Surface sur le site : 201,8 ha

- Classe : *Loiseleurio procumbentis-Vaccinietea microphylli* Egger ex Schubert 1960
- Ordre : *Rhododendro ferruginei-Vaccinietalia microphylli* Br.-Bl. in Br.-Bl. & H.Jenny 1926
- Alliance : *Juniperion nanae* Br.-Bl.in Br.-Bl., Sissingh & J. Vlieger 1939



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale

Ce type d'habitat occupe l'étage subalpin dans les Alpes externes (parfois aussi en Alpes intermédiaires et internes) entre 1500m et 2200m.

Il se rencontre en situation de corniche, de bordure de lapiaz en pente faible ou nulle, d'orientation sud, sur des calcaires compacts (peu se retrouver sur substrats siliceux).

Le Genévrier nain et le Pin à crochets sont installés dans les fentes de la roche où ils engendrent une accumulation de litière très importante, à l'origine d'une épaisse couche de matière organique pure pouvant recouvrir directement le lapiaz (pH de l'ordre de 5.5).

Possibilité d'installation sur des éboulis de gros blocs (avec matière organique entre les blocs).

Les peuplements sont dominés par le Pin à crochets et l'Épicéa plus ou moins dispersés au sein de la fruticée à Genévrier nain, Cotonéaster, Camerisier noir...

La strate herbacée est quant à elle dominée par la

Espèces caractéristiques

- *Pinus uncinata*
- *Juniperus nana*
- *Arctostaphylos uva-ursi*
- *Homogyne alpina*
- *Vaccinium myrtillus*
- *Melampyrum sylvaticum*
- *Vaccinium vitis-idaea*
- *Globularia nudicaulis*
- *Carex sempervirens*
- *Sesleria caerulea*
- *Cotoneaster integerrimus*

myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>) et le Raisin d'ours (<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>).	
Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
<p>Type d'habitats assez rare en raison de leur faible étendue malgré une aire de répartition large.</p> <p>Le cortège floristique est original puisque se côtoient à la fois des espèces calcicoles (<i>Sesleria caerulea</i>) et des espèces acidiphiles (<i>Homogyne alpina</i>).</p> <p>Il participe à des mosaïques d'habitats du plus grand intérêt compte tenu des conditions variées offertes aux espèces végétales et animales.</p> <p>Rôle paysager à ne pas négliger.</p>	<p>A partir de pelouses à Fétuque, à Sesslerie, se met en place une landine à <i>Globularia nudicaulis</i> qui évolue vers une fruticée à Genévrier et Cotonéaster. Ensuite, se fait l'installation progressive du Pin à crochets suivie d'une lente maturation du peuplement. Evolution lente.</p>
Répartition et localisation sur le site	
Répartition géographique	Répartition sur le site
<p>Alpes surtout externes et du nord : se retrouve en situation d'Alpes intermédiaires et internes.</p> <p>Aire restant à préciser par de nouvelles prospections.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Partie Est des crêtes du Lachat. - Crêtes à l'Est des chalets les Auges. - Partie Est de la Montagne des Frettes au niveau du Crépon de Montoulivert et au-dessus de cette zone. - Montagne de Sous-dîne. - Parmelan. - Entre les gorges d'Ablon et la vallée du Pertuis. - Tête ronde. - Falaise et bordure de la falaise au-dessus de Pierre Moussière. - Pointe de Dran. - Crêtes entre la pointe de la Queblette et le col de l'ovine. - Secteur de falaises entre le Creux des Sarrazins et Darenday. - Falaises de la Roche Parnal, du col du Freux et de « Les Tampes ». - Proximité du Col de Landron. - La tête.
Dégradations constatées sur le site	
<ul style="list-style-type: none"> - Coupe d'arbres pour entretenir les sentiers sur le Parmelan. - Divagations de randonneurs sur le Parmelan créant des sentiers secondaires et diffus à l'intérieur de la formation. 	

Menaces potentielles

-En raison de la productivité quasi nulle du fait du contact direct des peuplements avec le calcaire, l'exploitation forestière ne menace pas l'habitat. Par contre, des coupes pour regagner des espaces pastoraux sont possibles.

- Pâturage non adapté sur les zones accessibles comme sur la montagne des Frettes.

Représentativité et état de conservation sur le site

Caractéristiques de l'habitat sur le site : Il est représenté par l'association du *Cotoneastro integerrimi-Pinetum uncinatae*. Les formations arborées voient le Pin à crochets très dispersé et sont en contact direct avec les landes à *Juniperus nana* et les pelouses à *Sesleria caerulea* et *Globularia nudicaulis*.

Typicité : Très bonne.

Etat de conservation : En raison de la faible accessibilité de cet habitat, il est globalement bon.

Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude
201,8 ha	236,8 ha

Modalités de gestion conservatoire proposées

- Sensibiliser et canaliser les randonneurs sur les secteurs les plus sensibles comme le Parmelan.
- Aucun travail sylvicole n'est à effectuer dans ce type d'habitat.
- Acquérir plus de connaissances sur la distribution des espèces protégées connues et potentielles afin de disposer de localisations précises.

Pineraies hygrosциaphiles subalpines de Pin à crochets, à Lycopode sabine du Jura et des Préalpes calcaires

Code NATURA 2000 : 9430-9*

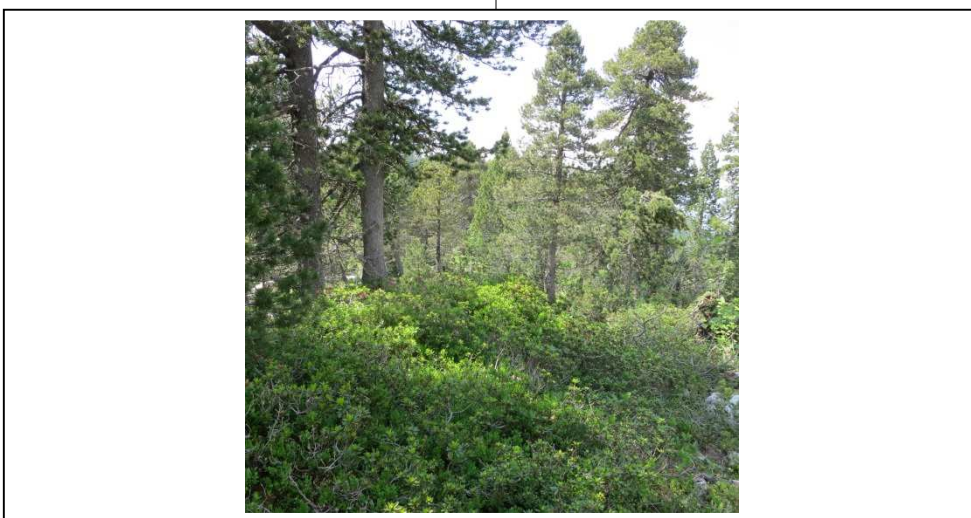
Code CORINE BIOTOPES : 42.411

Surface sur le site : 45,9 ha

• Classe : *Loiseleurio procumbentis-Vaccinietea microphylli* Egger ex Schubert 1960

• Ordre : *Rhododendro ferruginei-Vaccinietalia microphylli* Br.-Bl. in Br.-Bl. & H.Jenny 1926

• Alliance : *Rhododendro ferruginei-Vaccinion myrtilli* A. Schnyd. 1930



Description générale et caractéristiques de l'habitat

Description générale

Cette pinède mésohygrophile et hémisciaphile de Pin à crochets se développe sur des crêtes et des croupes exposées et sur des barres de lapiaz à l'étage subalpin, parfois à plus basse altitude en conditions froides.

Le mésoclimat frais et bien arrosé des Préalpes favorise le lessivage et la décalcification des horizons superficiels du sol.

Il se développe sur calcaire massif. Le sol est brut, constitué d'un matelas humifère d'humus brut parfois épais de plusieurs dizaines de centimètres.

Les peuplements sont dominés par de vieux pins tordus, de toutes dimensions, abritant des buissons de *Rhododendron ferrugineum*, de *Sorbus chamaemespilus* et des tapis constitués par les trois espèces de Myrtille, semblant posés à même le substrat. On y observe un fort recouvrement des mousses et de lichens.

Espèces caractéristiques

- *Homogyne alpina*.
- *Huperzia selago*.
- *Listera cordata*.
- *Lycopodium annotinum*.
- *Pinus uncinata*.
- *Rhododendron ferrugineum*.
- *Vaccinium uliginosum*.
- *Vaccinium vitis-idaea*.
- *Sorbus chamaemespilus*.
- *Bazzania triloba*.
- *Sphagnum* sp.pl.

Valeurs biologique et écologique	Dynamique naturelle
<p>Ce type d'habitat est assez rare en raison de son aire de répartition française réduite et qu'il est généralement de faible étendu sur les sites où il se développe.</p> <p>Les conditions écologiques extrêmes montrent donc un exemple original d'adaptation de la végétation forestière.</p> <p>La mosaïque d'habitats formés est du plus grand intérêt du fait des conditions multiples offertes aux espèces végétales et animales.</p> <p>Il héberge des espèces rares et/ou protégées telles que les Lycopodes, <i>Empetrum nigrum</i> subsp. <i>hermaphroditum</i>, ou encore <i>Pyrola media</i> par exemple.</p> <p>Habitat du Tétrasyre et de la Gélinotte des bois.</p>	<p>Cet habitat prend naissance sur les éboulis, les blocs et autres substrats minéraux. Dans un premier temps, il y a colonisation par les mousses et les sous-arbrisseaux nains avec des espèces pionnières telles qu'<i>Arabis alpina</i>, <i>Galium pumilum</i>.</p> <p>Ensuite, des landines à Dryade sont à l'origine d'une partie de l'humus. L'installation d'espèces acidiphiles telles que mousses, Camarine, Airelle rouge ou encore Mélampyre des bois, conduisant au développement d'un humus brut continu. Il s'en suit l'arrivée des dernières espèces acidiphiles. Dès lors la régénération des vieux pins est aisée.</p>

Répartition et localisation sur le site

Répartition géographique	Répartition sur le site
<p>Jura au niveau des « hautes chaînes » et Préalpes calcaires surtout du nord.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Col de Spée. - Partie Est des crêtes du Lachat. - Crêtes à l'Est des chalets les Auges. - Partie Est de la Montagne des Frettes au niveau du Crépon de Montoulivert et au-dessus de cette zone. - Montagne de Sous-dîne. - Le Parmelan. - Entre les gorges d'Ablon et la vallée du Pertuis. - Tête ronde. - Falaise et bordure de la falaise au-dessus de Pierre Moussière. - Pointe de Dran. - Crêtes entre la pointe de la Queblette et le col de l'ovine. - Secteur de Darenday. - Falaises de la Roche Parnal, du col du Freux et de « Les Tampes ». - La tête

Dégradations constatées sur le site

Passage d'animaux domestiques sur certaines zones.

Menaces potentielles

Peu de menaces potentielles si ce n'est celles liées au pastoralisme (mise en pâture et passage des

animaux)

Représentativité et état de conservation sur le site

Caractéristiques de l'habitat sur le site : Il est représenté par l'association de l'*Huperzio selagi - Pinetum uncinatae*. Il forme des formations claires et dispersées sur les versants peu exposés des crêtes des principales montagnes du site.

Typicité : Très bonne.

Etat de conservation : Moyen à bon.

Surface totale sur le site NATURA 2000	Surface totale sur la zone d'étude
45,9 ha	60,3 ha

Modalités de gestion conservatoire proposées

- Eviter tout type de travaux dans ces zones.
- Protection totale de ce type d'habitat.
- Acquérir plus de connaissances sur la distribution des espèces protégées connues et potentielles afin de disposer de localisations précises.

Annexe 6. Synthèse détaillée des caractéristiques des habitats naturels d'intérêt communautaire de la zone d'étude

Code Natura 2000	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Intérêt faunistique et floristique - Valeur patrimoniale	Représentativité de l'habitat sur le site N2000 (Faible : < 10 ha ; Moyenne : entre 10 ha et 100 ha ; forte : > 100 ha)	Menaces potentielles pesant sur l'habitat	Dégradations avérées sur la zone d'étude	Localisation de ces secteurs de dégradation	Vulnérabilité globale de l'habitat sur le site (exposition aux menaces)	Etat de conservation global de l'habitat sur le site	Enjeu de conservation de l'habitat
6210-15	Pelouses calcicoles mésophiles de l'Est	Intérêt faunistique fort pour les oiseaux (zone de chasse) et les insectes (Orthoptères, Rhopalocères) Diversité floristique très élevée.	Moyenne	Amendements, surpâturage Enrésinement	Pâturage trop intense apportant tout un cortège d'espèces eutrophiles couplé à une fertilisation Envahissement par des fourrés et/ou des bosquets	Surpâturage en bas de versant sud des Frettes et de Sous-Dîne	Forte	Mauvais	Très Fort
7110*	Bas-marais acidiphile à acidicline subalpin des substrats tourbeux minéralisés	Habitat inclus dans le 7110-1	Moyenne	Amendements, surpâturage, drainage	Surpâturage Drainage	Plateau des Glières, plaine de Dran, secteur des Mouilles et Champ laitier	Forte	Mauvais	Très Fort
7110-1*	Végétation des tourbières hautes actives	Intérêt avifaunistique fort. Très grande valeur patrimoniale, véritables reliques postglaciaires. Espèces animales et végétales souvent inféodées et donc rares et/ou menacées (<i>Carex limosa</i> , <i>Andromeda polifolia</i> , <i>Lycopodiella innundata</i> , <i>Drosera rotundifolia</i> , <i>Boloria aquilonaris</i> , <i>Somatochlora arctica</i>).	Faible	Amendements, surpâturage, drainage Piétinement	Amendements, surpâturage, drainage Piétinement	Pâturage sur la plaine de Dran et Champ laitier (malgré les clôtures) Pâturage et piétinement sur le Plateau des Glières	Forte	Mauvais	Très Fort
7140-1	Tourbières de transition et tremblants	Intérêt avifaunistique fort. Très grande valeur patrimoniale. Refuge d'espèces extrêmement originales, souvent rares et/ou menacées à l'échelle de la France ou de l'Europe (<i>Carex limosa</i> , <i>Scheuchzeria palustris</i> , <i>Drosera longifolia</i> , <i>Lycopodium inundata</i> , <i>Liparis loeselii</i> ...). Rôle essentiel pour la reproduction de certaines espèces animales notamment parmi les « invertébrés » (<i>Leucorrhinia dubia</i> , <i>Somatochlora alpina</i> ...).	Faible	Amendements, surpâturage, drainage Piétinement Modifications des propriétés physico-chimiques de leurs eaux d'alimentation	Eutrophisation par le pâturage Piétinement par le pâturage	Plaine de Dran, Champ laitier et plateau des Glières	Forte	Mauvais	Très Fort
7230-1	Végétation des bas-marais neutro-alcalins	Intérêt avifaunistique fort. Milieux riches en reliques boréales, témoins postglaciaires d'une très haute valeur biogéographique.	Moyenne	Amendements, surpâturage, drainage Piétinement Modifications des propriétés physico-chimiques de leurs eaux d'alimentation Abandon des usages agricoles traditionnels (fauche, pâturage)	Eutrophisation par le pâturage. Piétinement par le pâturage. Drainage Amendements	Secteur du Parmelan (près du chalet) Plaine de Dran Secteur des Mouilles Quelques petites surfaces sur les Auges	Forte	Mauvais	Très Fort
6170-1	Pelouses calcicoles orophiles méso-hygrophiles des Alpes	Intérêt avifaunistique moyen. Densité élevée et composition floristique riche et diversifiée. Habitat refuge d'espèces rares comme <i>Eryngium alpinum</i> , <i>Lilium bulbiferum</i> subsp. <i>croceum</i> , <i>Festuca pulchella</i> ou encore <i>Aquilegia alpina</i> et aussi au niveau faune du lagopède alpin	Forte	Surpâturage dans les zones facilement accessibles Faibles menaces sur les autres secteurs	Surpâturage dans les zones facilement accessibles	Surpâturage dans les zones facilement accessibles : col de Spée et pied de versant nord de la Pointe de Dran	Moyenne	Moyen	Fort

Code Natura 2000	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Intérêt faunistique et floristique - Valeur patrimoniale	Représentativité de l'habitat sur le site N2000 (Faible : < 10 ha ; Moyenne : entre 10 ha et 100 ha ; forte : > 100 ha)	Menaces potentielles pesant sur l'habitat	Dégradations avérées sur la zone d'étude	Localisation des secteurs de dégradation
6170-7	Pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles des Alpes sur sols peu évolués	Intérêt avifaunistique moyen. Rôle stabilisateur des pentes lié à l'abondance en graminées cespiteuses. Adrets en pente forte favorables à la nidification et à l'élevage des jeunes de Perdrix bartavelle.	Forte	Amendements, surpâturage Abandon des activités pastorales	Surpâturage provoquant un fort degré d'ouverture Dégradation des pentes par solifluxion Abandon des activités pastorales	Bas de versant sud de Sous-L Roche Parnal (bas sud) Entrée du plateau la route d'accès Versant sud de Angletaz (Pa Abandon de l'ac secteur de TÊ
6230-12*	Pelouses acidiphiles subalpines des Alpes occidentales et septentrionales	Intérêt avifaunistique moyen. Habitat pouvant présenter une diversité floristique importante et remarquable. Habitat hébergeant des plantes hôtes (<i>Gentiana aaulis</i> par exemple) de certains papillons protégés.	Moyenne	Amendements, surpâturage Abandon du pâturage	Certaines zones intensément pâturées génèrent un appauvrissement floristique très marqué.	Surpâturage sur des Aug
6520-4*	Prairies fauchées montagnardes et subalpines des Alpes et du Jura.	Intérêt avifaunistique fort. Cortège floristique du <i>Polygono-Trisetion</i> en général coloré et diversifié. Habitats secondaires pour le Panicaud des Alpes (<i>Eryngium alpinum</i>).	Moyenne	Sur-amendements, surpâturage Abandon de la fauche	Pâturage Fertilisation Abandon de la fauche	Pâturage et ferti le Plateau de Abandon de la fa versant sud des les pent
91D0-3*	Pineraies tourbeuses de Pin à crochets	Intérêt avifaunistique fort. Habitat inclus dans 7110-1.	Faible	Intensification des pratiques sylvicoles Drainage	Pas de dégradation observée	-
91D0-4*	Pessières de contact des tourbières bombées	Intérêt avifaunistique fort.	Faible	Intensification des pratiques sylvicoles Drainage Fréquentation Fragmentation par la création de pistes	Création de pistes	Création de pis versant sud de
4060-4	Landes subalpines acidiphiles hautes à Rhododendron ferrugineux	Intérêt avifaunistique fort. Habitat de prédilection pour le Tétrás lyre (<i>Tetrao tetrix</i>) et pouvant abriter le lycopode des Alpes (<i>Diphasiostrium alpinum</i>)	Faible	Surpâturage	Pâturage fragmentant la formation, cassant et isolant donc les individus	Versant nord d


Code Natura 2000	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Intérêt faunistique et floristique - Valeur patrimoniale	Représentativité de l'habitat sur le site N2000 (Faible : < 10 ha ; Moyenne : entre 10 ha et 100 ha ; forte : > 100 ha)	Menaces potentielles pesant sur l'habitat	Dégradations avérées sur la zone d'étude	Localisation des secteurs de dégradation
6430-2	Mégaphorbiaies mésotrophes montagnardes	Intérêt avifaunistique fort. Berceau de certaines espèces prairiales. Surface réduite par rapport aux prairies gérées. Importante ressource trophique pour l'entomofaune et d'une manière générale pour les insectivores.	Moyenne	Surpâturage Drainage Abandon de l'exploitation	Pâturage modifiant le cortège floristique par apport d'espèces prairiales	Plaine de Dran, Glières, Cham
6430-3	Mégaphorbiaies à Pétasite hybride	Intérêt avifaunistique fort. Habitat très peu représenté, inclus dans l'habitat 9410-3.	Faible	Aménagement des cours d'eau	Pas de dégradation observée	-
9130-9	Hêtraies, hêtraies-sapinières calciclinales à Orge d'Europe	Intérêt avifaunistique fort. Espèces végétales répandues, à l'exception de quelques espèces thermophiles (<i>Cardamine bulbifera</i> par exemple).	Moyenne	Intensification des pratiques sylvicoles Extension des pâtures par abaissement de la limite forestière	Extension des zones de pâture	Pâturage par des niveaux du boisement ouest de « Les
9140-2	Hêtraies subalpines à Érable et à Oseille à feuilles d'Arum du Jura et des Alpes	Intérêt avifaunistique fort. Très grande valeur écologique du fait de la faible surface couverte par cet habitat. Cortège complet d'espèces montagnardes auquel s'ajoutent les espèces des mégaphorbiaies. Habitat possible pour la Rosalie des Alpes.	Forte	Intensification des pratiques sylvicoles Pâturage sur les parties basses les moins pentues	Pas de dégradation observée	-
9410-3	Pessières subalpines mésophiles à Homogyne alpine.	Intérêt avifaunistique fort. Diversité des conditions offertes à la faune et à la flore. Présence possible d'espèces rares et/ou protégées comme <i>Listera cordata</i> ou encore <i>Corallorhiza trifida</i> , <i>Pyrola media</i> mais aussi de la gélinotte des bois par exemple. Nombreuses espèces d'oiseaux protégés ou inscrits en listes rouges (petits passereaux notamment) y réalisant leurs niches écologiques.	Forte	Intensification des pratiques sylvicoles et création de pistes Surpâturage Fréquentation	Forte exploitation forestière Fragmentation des certains ensembles de petites surfaces en raison du pastoralisme, des pistes de ski nordique, et des pistes forestières ou pastorales	Forte exploitation notamment entr de Dran et le val Fragmentation sur des Glières
9410-4	Pessières mésohygrophiles à hautes	Intérêt avifaunistique fort.	Forte	Intensification des pratiques sylvicoles et création de pistes	Exploitation forestière et pistes forestières	Exploitation forestière et pistes forestières plateau des Glières et la montagne

Code Natura 2000	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Intérêt faunistique et floristique - Valeur patrimoniale	Représentativité de l'habitat sur le site N2000 (Faible : < 10 ha ; Moyenne : entre 10 ha et 100 ha ; forte : > 100 ha)	Menaces potentielles pesant sur l'habitat	Dégradations avérées sur la zone d'étude	Localisation secteurs de dé
4060-6	Landes subalpines secondaires d'adret des Alpes et des Pyrénées à Genévrier nain	Intérêt avifaunistique fort. Refuge apprécié de la petite faune (insectes, micromammifères...).	Moyenne	Surpâturage	Pistes pastorales détruisant des surfaces de landes Surpâturage	Champ la Sous-Di Surpâturage sur nord de la Mon Frette
6430	Prairie des fortes pentes argileuses et des couloirs	Intérêt avifaunistique moyen. Rôle stabilisateur des pentes lié à l'abondance en graminées cespiteuses. Adrets en pente forte favorables à la nidification et à l'élevage des jeunes de Perdrix bartavelle.	Moyenne	Surpâturage	Pas de dégradation observée	-
6430-8	Mégaphorbiaies montagnardes et subalpines des Alpes, du Jura, des Vosges et du Massif central	Intérêt avifaunistique moyen. Habitat à forte valeur en raison de son individualité écologique et floristique très marquée. Habitat susceptible d'abriter divers taxa protégés et/ou rares tels que <i>Aquilegia vulgaris</i> , <i>Cortusa matthioli</i> , <i>Eryngium alpinum</i> , ou encore <i>Delphinium elatum</i> .	Moyenne	Intensification des pratiques sylvicoles Pâturage	Pâturage bovin et zones de reposoir pour le bétail	Lisière au niveau laitier et plateau
8120-4	Éboulis calcaires montagnards à subalpins à éléments fins des Alpes et du Jura	Intérêt avifaunistique moyen. Non décrit car très peu représenté.	Faible	Surpâturage	Pas de dégradation observée	-
8120-5	Éboulis calcaires montagnards à subalpins à éléments moyens et gros des Alpes et du Jura	Intérêt avifaunistique moyen. Pavements calcaires intégrés à cet habitat.	Faible	Pas de menaces	Pas de dégradation observée	-
8160-3	Éboulis calcaires collinéens à montagnards ombragés, de la moitié est de la France	Intérêt avifaunistique moyen. Non décrit car très peu représenté	Moyenne	Pas de menaces	Pas de dégradation observée	-
8210-11	Falaises calcaires ensoleillées de la Bourgogne, du Jura et des Préalpes	Intérêt avifaunistique moyen. Aire de répartition limitée où la surface occupée par les individus est très réduite. Présence d'espèces rares (<i>Daphne alpina</i>). Sites de nidification de plusieurs oiseaux rupestres	Moyenne	Pratiques de l'escalade	Voies d'escalade	Vallon d'Ablon
8210-12	Falaises calcaires subalpines à alpines des Alpes	Intérêt avifaunistique moyen. Non évalué car non observable, habitat	Non estimée	Pas de menaces	Pas de dégradation observée	-

Code Natura 2000	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Intérêt faunistique et floristique - Valeur patrimoniale	Représentativité de l'habitat sur le site N2000 (Faible : < 10 ha ; Moyenne : entre 10 ha et 100 ha ; forte : > 100 ha)	Menaces potentielles pesant sur l'habitat	Dégradations avérées sur la zone d'étude	Localisation des secteurs de dégradation
8240*	Pavements calcaires (compris dans les éboulis 8120-5)	Intérêt avifaunistique moyen. Les fissures profondes sont l'habitat de <i>Cystopteris montana</i> , espèce protégée en France. Pour les lapiés verticaux, cela correspond à un habitat favorable au monticole de roche.	Non estimée	Fréquentation	Création de sentiers et surfréquentation Surpâturage	Plusieurs sentiers de l'habitat au Parmelan. Surfréquentation au Parmelan, hors de la zone d'étude. Surpâturage sur les lapiés par des moutons de la Montagne de Jura (eutrophisation).
9180-7*	Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion	Intérêt avifaunistique fort. Habitat inclus dans 9180-8*.	Faible	Intensification pratique sylvicole	Pas de dégradation observée	-
9180-8*	Érabraies à Barbe de bouc sur pentes fortes à colluvions fines	Intérêt avifaunistique fort. Mosaïque d'habitats avec des éboulis, falaises et divers types forestiers renforçant l'intérêt de la formation. Plusieurs plantes peu répandues comme <i>Campnula latifolia</i> , <i>Cephalaria alpina</i> , <i>Polystichum setiferum</i> ainsi que des lichens épiphytes rares.	Moyenne	Intensification des pratiques sylvicoles Pâturage	Pâturage	Certaines zones de « Les Larrea ».
9410-1	Pessières à Doradille sur lapiaz ou éboulis calcaires.	Intérêt avifaunistique fort. Présence de populations originales d'Epicéa adaptées aux conditions marginales de ces stations. Mosaïque d'habitats formée du plus grand intérêt en raison du nombre de conditions offertes aux êtres vivants, engendrant une grande richesse et diversité spécifiques. Présences d'espèces rares et/ou protégées comme <i>Listera cordata</i> ou <i>Lycopodium annotinum</i> . Habitat favorable à Gélinotte des bois et au tétras lyre voire au grand tétras (Jura).	Forte	Intensification des pratiques sylvicoles Fréquentation	Activités sylvicoles	Boisement entre Dran et le val de la Dranse. Sur une partie de la montagne des Jura.
9430-7*	Pineraies sèches, subalpines de Pin à crochets à Cotonéaster des Alpes.	Intérêt avifaunistique fort. Type d'habitats assez rare en raison de leur faible étendue malgré une aire de répartition large. Cortège floristique original avec des espèces	Forte	Coupes d'éclaircissement Pâturage non adapté	Coupe d'arbres Création de sentiers secondaires et diffus	Coupe d'arbres pour entretenir les sentiers au Parmelan. Divagations de ruminants sur le Parmelan.

Code Natura 2000	Habitats naturels d'intérêt communautaire	Intérêt faunistique et floristique - Valeur patrimoniale	Représentativité de l'habitat sur le site N2000 (Faible : < 10 ha ; Moyenne : entre 10 ha et 100 ha ; forte : > 100 ha)	Menaces potentielles pesant sur l'habitat	Dégradations avérées sur la zone d'étude	Localisation secteurs de dé
9430-9*	Pineraies hygrosclaphiles subalpines de Pin à crochets à Lycopode sabine du Jura et des Préalpes calcaires.	<p>Intérêt avifaunistique fort.</p> <p>Type d'habitat assez rare et généralement de faible étendu. Conditions écologiques extrêmes montrant donc un exemple original d'adaptation de la végétation forestière.</p> <p>Mosaïque d'habitats du plus grand intérêt.</p> <p>Il héberge des espèces rares et/ou protégées telles que les Lycopodes, <i>Empetrum nigrum</i> subsp. <i>hermaphroditum</i>, ou encore <i>Pyrola media</i> par exemple.</p> <p>Habitat du Tétràs lyre et de la Gélinothe des bois.</p>	Moyenne	<p>Coupes d'éclaircissement</p> <p>Mises en pâture ou fréquentation</p>	<p>Passage d'animaux domestiques sur certaines zones.</p>	-
9430-10*	Peuplements de Pins à crochets et d'Épicéa nain sur éboulis gelés.	<p>Intérêt avifaunistique fort.</p> <p>Potentiel sur le site</p>	Non estimée	Coupes d'éclaircissement	Pas de dégradation observée	-
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Intérêt fort pour les chauves-souris	Non estimée	Fréquentation	Pas de dégradation observée	-

Annexe 7. Fiches espèces - Espèces végétales

<h1>Sabot de Vénus</h1> <h2><i>Cypripedium calceolus</i> L.</h2>	
Code NATURA 2000 : 1902	<ul style="list-style-type: none"> • Classe : Monocotylédones • Ordre : Asparagales • Famille : Orchidacées
Statut et protection sur l'aire d'étude	
<p>Protection nationale : Annexe I.</p> <p>Liste rouge nationale : Livre rouge national Tome 2</p> <p>Directive Habitats : Annexes II et IV</p> <p>Convention de Berne : Annexe I</p> <p>Statut IUCN européen : quasi-menacée</p>	
Répartition en France et en Europe	Description de l'espèce
<p>L'espèce, de répartition eurasiatique, est rare en Europe boréale et tempérée. Les populations européennes s'observent surtout dans les parties septentrionale, centrale, et orientale du continent : l'espèce est absente la majeure partie de la région méditerranéenne.</p> <p>En France, en limite occidentale d'aire de répartition, l'espèce est surtout localisée à l'Est de la Lorraine aux Alpes. Elle est très rare dans les Causses et les Pyrénées.</p>	<p>Le sabot de Vénus est constitué d'une tige velue munie de trois à cinq feuilles largement ovales et plissées longitudinalement. Ses grandes fleurs, solitaires ou par deux sont portées par des pédoncules munis de bractées à la base. Les tépales sont tous d'un brun pourpre. Les extérieurs sont lancéolés, étalés, souvent torsadés. Les deux intérieurs sont soudés presque entièrement et orientés vers le bas. Le labelle, jaune vif et luisant, est renflé en forme de sabot d'où le nom de la plante.</p>
Biologie et Ecologie	
<p>Habitat</p> <p>Les habitats les plus favorables sont ceux rencontrés en bois clairs et en clairières des hêtraies montagnardes, des hêtraies-sapinières et des pinèdes de Pin sylvestre et de Pin à crochets.</p> <p>Le sabot de Vénus est susceptible d'être rencontré dans certains habitats d'intérêt communautaire : 4060 Landes alpines et boréales, 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires, 9130 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum, 9150 Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion, 9430 Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si substrat gypseux ou calcaire).</p> <p>Reproduction</p> <p>La floraison s'échelonne entre la mi-mai et la mi-juillet selon l'altitude, l'exposition et la météorologie printanière. Le taux de floraison varie beaucoup d'une année à l'autre. La pollinisation est assurée par une abeille du genre <i>Andrena</i>. Les fruits à plusieurs milliers de graines se développent pendant l'été. Celles-ci bénéficient d'anémochorie pour leur dispersion d'où une majeure partie détruite. Durant la reproduction sexuée, le rhizome accumule des réserves qui lorsqu'elles sont suffisantes rend possible la multiplication asexuée. On notera qu'il passe entre six et</p>	

quinze ans entre la germination de la graine et la floraison.

Caractères écologiques

Malgré son caractère montagnard, le Sabot de Vénus se rencontre aussi en plaine ou dans les vallées dès 300 mètres d'altitude et jusqu'à 2100m. Il s'agit d'une espèce semi-héliophile ou de demi-ombre, généralement mésophile, neutrocalcicole. Il se rencontre fréquemment sur des roches calcaires, marno-calcaires, marneuses, calcaschisteuses, à l'origine de sols basiques à neutres.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le sabot de Vénus a connu un déclin dans la majeure partie de l'Europe : il est actuellement considéré comme menacé ou fortement menacé dans la plus grande partie de l'Europe. Dans l'arc alpin, l'espèce est plus fréquente au point d'y être bien représentée. On y trouve les plus importantes populations d'Europe occidentale. Partout ailleurs, l'espèce est rare ou très rare. Globalement, elle apparaît en régression dans la plupart des stations de plaine où les facteurs de régression sont pour l'essentiel d'origine humaine.

Menaces potentielles

- Fermeture du couvert forestier ou des clairières notamment par arrêt des interventions sylvicoles
- enrésinement
- Destruction des lisières
- Travaux d'aménagement
- Cueillette

Caractéristiques et état de conservation sur le site

Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
Non évalué en raison de l'absence d'expertise spécifique en 2013	Non évalué en raison de l'absence d'expertise spécifique en 2013

Modalités de gestion conservatoire proposées

- Sur plusieurs années, mettre en place des suivis des populations de l'espèce : état initial des populations et suivi tous les deux ans des populations par des indicateurs préalablement définis.
- Maintenir un certain degré d'ouverture des peuplements forestiers par des éclaircies ou laissant des chablis en place.
- Créer ponctuellement de nouvelles trouées dans les peuplements forestiers.
- Eviter la destruction directe de stations (pistes pastorales ou forestières).
- Mettre en place des outils de sensibilisation du public et des acteurs locaux de la rareté de l'espèce sur le site.

Panicaut des Alpes *Eryngium alpinum* L.

Code NATURA 2000 : 1902

- Classe : Dicotylédones.
- Ordre :
- Famille : Apiacées.

Statut et protection sur l'aire d'étude

Protection nationale : Annexe I
 Liste rouge nationale : Livre rouge national Tome I
 Directive Habitats : Annexes II et IV
 Convention de Berne : Annexe I
 Statut IUCN : Monde : Vulnérable France : Vulnérable



Répartition en France et en Europe

Cette plante des montagnes de l'Europe centrale, à aires disjointes, est rare sur l'ensemble de sa zone de distribution. Ces populations se situent principalement dans les Alpes occidentales.

En France, elle est signalée dans l'Ain (indigénat douteux) et dans tous les départements alpins à l'exception de la Drôme.

Description de l'espèce

Malgré son inflorescence épineuse, cet hémicryptophyte fortement social à phénologie tardive, n'est pas un chardon mais de la famille de la carotte (Apiacées). Plante glabre haute de 30 à 70 cm, sa tige simple ou un peu rameuse, porte deux types de feuilles : les inférieures en forme de cœur, sont entières, dentées et bien vertes tandis que les supérieures sont très découpées, piquantes et d'un vert-grisâtre. L'inflorescence est formée de une à trois ombelles bleu améthyste à maturité. Chacune est constituée de fleurs blanches groupées en têtes compactes, entourées d'une couronne de bractées épineuses étalées-dressées.

Biologie et Ecologie

Habitat

L'espèce fréquente les étages montagnard et subalpin. Elle se développe le plus souvent parmi les plantes de mégaphorbiaies dans les vallons frais et relativement humides. Elle apparaît parfois en pleine lumière dans les prairies de fauche.

Des habitats d'intérêt communautaire peuvent héberger cette espèce. Il s'agit par exemple du 6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines, du 6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin, du 6520 Prairies de fauche de montagne.

Reproduction

Le panicaut des Alpes est une plante dont la germination moyenne des graines est de l'ordre de 40%. Elle se produit au printemps. S'ensuit le développement de jeunes plantules jusqu'à la fin août où la seule feuille se dessèche et tombe. La première floraison a lieu au bout de deux à quatre ans et se déroule de fin juin à début août. On constate fréquemment une floraison tous les deux ans. Bien qu'une pollinisation croisée entomophile ait lieu, l'autofécondation est possible (au sein d'une même fleur ou au sein d'une même inflorescence). Les fruits, matures entre août et début septembre selon les conditions abiotiques, produisent une quantité importante de graines. Celles-ci sont dispersées par le vent sur de faibles distances (quelques mètres des individus parents), ce qui leur vaut de se trouver à proximité des pieds parents.

Caractères écologiques

De tendance héliophile marquée, la plante craint cependant le dessèchement. La plupart des stations des Alpes françaises sont établies sur des versants Est (de Nord-est à Sud-est). Le panicaut des Alpes peut s'installer dans des stations primaires telles que les couloirs d'avalanche, les combes fraîches mais bien ensoleillées, les prairies sur éboulis terreux stabilisés à *Laserpitium siler*. Quant aux stations secondaires, elles sont regagnées sur les espaces forestiers par le biais des activités agropastorales.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En France, beaucoup de stations sont présumées disparues ou ont vu leurs populations régresser. Actuellement, les populations sont considérées comme en régression généralisée (moins d'une centaine de pieds généralement voire bien moins et rares sont les populations excédant mille individus).

Menaces potentielles

Dans les stations secondaires :

- La cueillette à des fins horticoles car espèce très décorative
- La fermeture des habitats favorables à son développement
- L'abandon des fauches tardives au détriment de plus précoces incompatibles avec le développement de l'espèce (elle puise dans ses réserves pour reconstituer son appareil végétatif mutilé)
- Densification et progression du couvert ligneux
- Surpâturage appauvrissant les populations

Caractéristiques et état de conservation sur le site

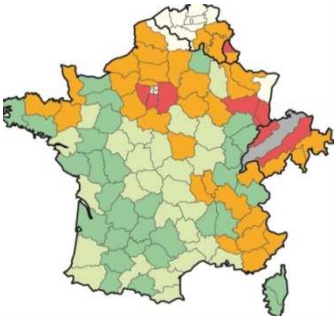
Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
Non évalué en raison de l'absence d'expertise spécifique en 2013	Non évalué en raison de l'absence d'expertise spécifique en 2013

Modalités de gestion conservatoire proposées

La problématique principale dans les stations secondaires est la lutte contre la fermeture du milieu tout en évitant ou en limitant les effets néfastes du pastoralisme ou de la fauche.

- Adapter la pression pastorale parfois même dans les stations primaires en évitant le pâturage printanier jusqu'à la fin-août minimum (mises en défens des stations) au profit d'un pâturage automnal (veiller à une charge adaptée).
- Favoriser ou reprendre une fauche tardive sur les zones à dynamique défavorable à l'espèce (MAE) ou à défaut mener des chantiers de débroussaillage (entreprises ou écoles).
- Sensibiliser les touristes, les locaux et les acteurs locaux.
- Mettre en place des suivis des stations au moins les plus accessibles (fréquence, indicateurs à définir).

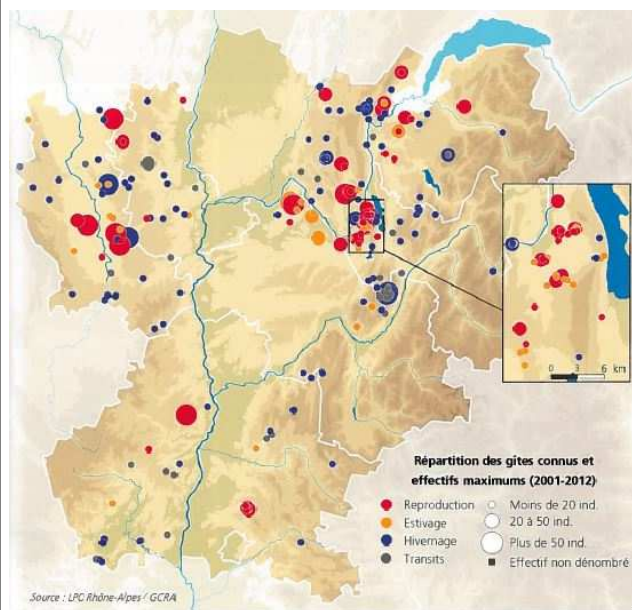
Annexe 8. Fiches espèces - Mammifères

<h1>Barbastelle</h1> <h2><i>Barbastella barbastellus</i> (Linné, 1758)</h2>	
<p>Code NATURA 2000 : 1 310</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Classe : Mammalia • Ordre : Chiroptera • Famille : Vespertilionidae
<p>Statut et protection sur l'aire d'étude</p>	
<p>Protection nationale : oui (arrêté du 23 avril 2007, article 2)</p> <p>Liste rouge des mammifères continentaux de France : préoccupation mineure</p> <p>Liste rouge régionale Rhône-Alpes : En danger</p> <p>Directive Habitat : Annexe II et IV</p> <p>Convention de Berne : annexe II</p> <p>Convention de Bonn : annexe I (EUROBATS) et II</p> <p>Statut IUCN mondial : quasi-menacée</p> <p>Statut IUCN européen : vulnérable</p>	
<p>Répartition</p>	<p>Description de l'espèce</p>
<p>Europe : l'aire de répartition de la Barbastelle couvre les îles Canaries, le Maroc et une grande partie de l'Europe depuis le Portugal jusqu'au sud de la Suède et de la Norvège, elle atteint le Caucase à l'est.</p> <p>France : rencontrée dans la plupart des départements, elle semble plus abondante dans les régions de l'Est, du Centre, de l'Ouest et du Sud-Ouest où plusieurs colonies hivernales et estivales sont connues. Elle semble rare ou localisée dans les départements méditerranéens, sauf en Corse. Elle est rare à très rare en Picardie, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Alsace et Ile-de-France.</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Source : Arthur L., Lemaire M., 2009 - Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse</p>	<p>La Barbastelle est un chiroptère de taille petite à moyenne, au museau épaté comme celui d'un bouledogue. Tête + corps : 4,5-5,8 cm ; avant-bras : 3,6-4,3 cm ; envergure : 24,5-29,2 cm ; poids : 6-13,5 g. Espèce à oreilles larges avec les bords internes qui se rejoignent sur le front. Le pelage est long et soyeux. La base des poils est de couleur noire et leur extrémité est blanchâtre ou dorée (aspect poivre et sel). Les ailes de la Barbastelle sont longues et étroites.</p>



En Rhône-Alpes

L'espèce est présente dans tous les départements mais avec des niveaux d'abondance variable selon les secteurs. Dans la partie nord de la région, elle est très bien représentée dans l'Avant pays savoyard, l'Albanais, le Bugey, l'Isle Crémieux, les Monts du Lyonnais et le Forez. Les densités les plus importantes sont observées dans les secteurs collinéens et les coteaux. L'espèce est présente de manière dispersée dans les massifs préalpins comme dans les Alpes internes.



Source : Groupe Chiroptères de la LPO Rhône-Alpes (2014), *Les Chauves-Souris de Rhône-Alpes*, LPO Rhône-Alpes, Lyon, 480p

Biologie et Ecologie

Caractères écologiques :

En été, elle est présente dans les fissures des bâtiments, derrière les volets, dans les trous ou fissures d'arbres ou dans les entrées de grottes. Elle utilise toujours des fissures de 2 à 3 cm d'ouverture sur une quinzaine de centimètres de profondeur.

En hiver, elle est localisée dans les fissures de falaises, à l'entrée des galeries de mines et des grottes, sous les ponts, les anciens tunnels ferroviaires.

Pour la chasse, la Barbastelle affiche une préférence marquée pour les forêts de feuillus ou mixtes matures avec présence de sous-strates. La chasse s'effectue préférentiellement le long des lisières extérieures (écotones, canopée) et dans les couloirs intérieurs (allées et layons forestiers). La chênaie pubescente, la châtaigneraie et la hêtraie sont particulièrement appréciées. La présence de zones humides en milieu forestier semble favoriser l'espèce.

Activité :

Le rythme d'activité de cette espèce est encore mal connu. Certaines études révèlent une période de chasse durant les 2 à 3 heures suivant le coucher du soleil, suivie d'une période de repos en milieu de nuit. Une nouvelle phase de chasse avant l'aube semble habituelle. Les Barbastelles arrivent sur leur site de mise bas entre fin mai et début juin. Ces colonies de reproduction sont mobiles tout au long de l'été. Ainsi plusieurs gîtes sont successivement occupés pendant quelques jours, toujours dans un court rayon en périphérie du gîte de mise bas (environ 500 m). Les colonies de Barbastelles sont arboricoles ou anthropiques. Dans tous les cas, elles sont généralement très difficiles à repérer car il s'agit d'une espèce fissurale occupant des volumes très étroits (espace sous une écorce décollée, cavité ou fissure d'arbre, espace entre deux poutres ou linteaux, espace entre les planches du bardage d'une façade, etc. De plus, les animaux n'émettent quasiment aucun cri et produisent peu de guano, lequel est de surcroît très clair (couleur tabac) et donc peu visible sur le sol.

En août, les reproducteurs se dispersent. Leur activité est peu connue à cette époque.

L'hibernation a lieu d'octobre à avril. Pour de nombreux auteurs, l'espèce est peu frileuse et sa présence n'est généralement constatée que par grand froid dans les sites souterrains. Les animaux sont alors souvent notés isolément ou en très faibles effectifs. Quelques rares sites en France accueillent plusieurs centaines d'individus.

Reproduction :

La maturité sexuelle des femelles est atteinte dès la première année. Les périodes d'accouplement débutent dès l'émancipation des jeunes, en août, et peut se poursuivre dans les gîtes d'hibernation jusqu'en mars. La majorité des femelles sont toutefois fécondées avant la léthargie hivernale. Les colonies de reproduction sont assez petites (5 à 20 femelles en général), et se déplacent au moindre dérangement. La mise à bas a lieu dès la mi-juin. Généralement un seul petit est mis au monde, parfois deux, notamment dans le Nord de l'Europe.

L'espérance de vie est inconnue. La longévité maximale connue est de 23 ans.

Régime alimentaire :

La Barbastelle est l'un des chiroptères européen dont le régime alimentaire est le plus spécialisé. Celui-ci est essentiellement composé de Lépidoptères (73 à 100% des proies) et notamment *Noctuidae*, *Pyalidae* et *Arctiidae*. Les proies secondaires les plus notées sont les trichoptères, les diptères nématocères et les névroptères.

En raison de sa faible denture et de sa petite bouche, la Barbastelle n'ingère que de petites proies (envergure < 3 cm).

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Europe : En Europe, l'espèce connaît un fort déclin depuis le milieu du XXème siècle, particulièrement marqué dans les pays en marge nord-ouest de sa zone de présence. La Barbastelle est probablement éteinte en Belgique et aux Pays-Bas, et est actuellement considérée comme très rare en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Suisse, en Espagne et en Yougoslavie.

France : Cette espèce peut être considérée comme rare à localement commune. La Barbastelle est observée dans toutes les régions en hiver, contre seulement 15 en été (données SFEPM 2004). Quelques sites de rassemblements hivernaux importants pouvant atteindre plusieurs centaines d'individus sont connus en Franche-Comté, dans le Pays de la Loire, en Rhône-Alpes, en Champagne-Ardenne, en Auvergne et en Aquitaine.

La discrétion de l'espèce et le manque de données quantitatives (suivi de colonies de reproduction ou d'effectifs hibernants) ne permettent pas d'apprécier de nettes tendances évolutives sauf dans le Nord de la France où l'état dramatique des populations ne peut être que consécutif à un fort déclin.

Menaces potentielles

Modification des paysages induite par l'intensification de l'agriculture et se traduisant notamment par la destruction des peuplements arborés linéaires bordant les parcelles agricoles, les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux ;

Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves ;

Remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux ;

Rajeunissement des peuplements forestiers (raccourcissement des cycles d'exploitation et diminution de l'âge d'exploitabilité des bois) ;

Destruction des milieux boisés au profit des espaces urbains, industriels, agricoles ou autres.

Caractéristiques et état de conservation sur le site

Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
<p>Cette espèce est présente chaque hiver et en automne dans la grotte de la Diau (de 1 à 28 individus observés). Elle apprécie les sites d'hivernage relativement frais. Elle n'est pas connue sur le site ou à proximité en été. En Rhône-Alpes, les colonies de reproduction connues occupent des gîtes en bâti (essentiellement à l'arrière des volets). Dans d'autres régions, elle est plutôt arboricole. L'espèce est susceptible de grands déplacements entre gîtes et terrains de chasse mais aussi entre zones</p>	<p>Le statut biologique de l'espèce sur le site et les données concernant la taille des populations ne sont actuellement pas connus. Le manque de données concernant cette espèce sur le site ne permet pas de statuer sur son état de conservation même si ses habitats sont relativement bien conservés.</p>

d'hivernage et d'estivage.

Modalités de gestion conservatoire proposées

Approfondir la connaissance de cette espèce sur le site d'étude (capture au filet, écoute ultrasons, radiopistage, prospection de gîte etc.) afin de caractériser les gîtes (estivaux, d'essaimage, d'hivernage et de transit) et les habitats de chasse.

2 échelles spatiales de gestion peuvent être envisagées :

A l'échelle du paysage :

- favoriser la concertation entre propriétaires et gestionnaire forestiers pour créer et maintenir une mosaïque compositionnelle et structurelle selon les exigences écologique et les objectifs de production.
- Au sein des massifs forestiers voués à l'exploitation, instaurer l'acquisition d'ilots forestiers matures ou âgés dispersés dans le massif.

L'échelle de la parcelle :

- limiter l'usage des coupes rases, maximum à 1 ha (optimum : 0.4 ha)
- la sylviculture doit tendre vers des unités de gestion de petite surface (un hectare ou moins)
- favoriser la transition des futaies régulières vers des futaies irrégulières pied par pied, en favorisant le mélange d'essences.
- Lors des coupes rases, conserver les arbres morts ou sénescents.
- Lors des coupes d'éclaircie, conserver les tiges de pionniers (ou post-pionniers), notamment les feuillus.
- Ne jamais éliminer l'étage arbustif d'un peuplement, au maximum la réduire par tache sans élimination complète.

Le Petit Rhinolophe

Rhinolophus hipposideros (Bechstein 1800)

Code NATURA 2000 : 1303

Statut et protection sur l'aire d'étude

Protection nationale : oui (arrêté du 23 avril 2007, article 2)

Liste rouge des mammifères continentaux de France : préoccupation mineure

Liste rouge régionale Rhône-Alpes : En danger

Directive Habitat : Annexe II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Bonn : annexe II

Statut IUCN mondial : préoccupation mineure

Statut IUCN européen : quasi-menacée

- Classe : Mammalia
- Ordre : Chiroptera
- Famille : Rhinolophidés

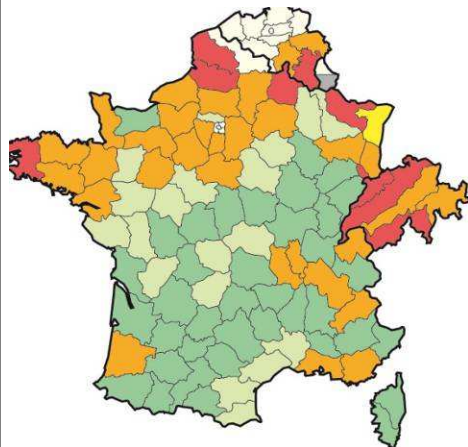


© Giraudet P.

Répartition

Europe : L'aire de répartition du Petit Rhinolophe couvre l'Afrique du Nord jusqu'à l'Arabie Saoudite et la partie occidentale du continent eurasiatique depuis les îles britanniques jusqu'en Asie Centrale. En Europe, ce petit rhinolophidé est connu depuis l'ouest de l'Irlande et l'Espagne jusqu'au sud de la Pologne, aux rives de la Mer Noire et à la Turquie.

France : Le Petit Rhinolophe est répandu sur presque tout le territoire hormis dans le Nord-Pas-de-Calais et dans certains départements d'Ile de France et d'Alsace. Les plus fortes densités semblent présentes dans les régions Bourgogne, Midi-Pyrénées, Corse et Aquitaine (50% des effectifs estivaux et 40% des hivernaux). L'espèce est également bien représentée en Champagne-Ardenne, en Lorraine, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon et en Rhône-Alpes.



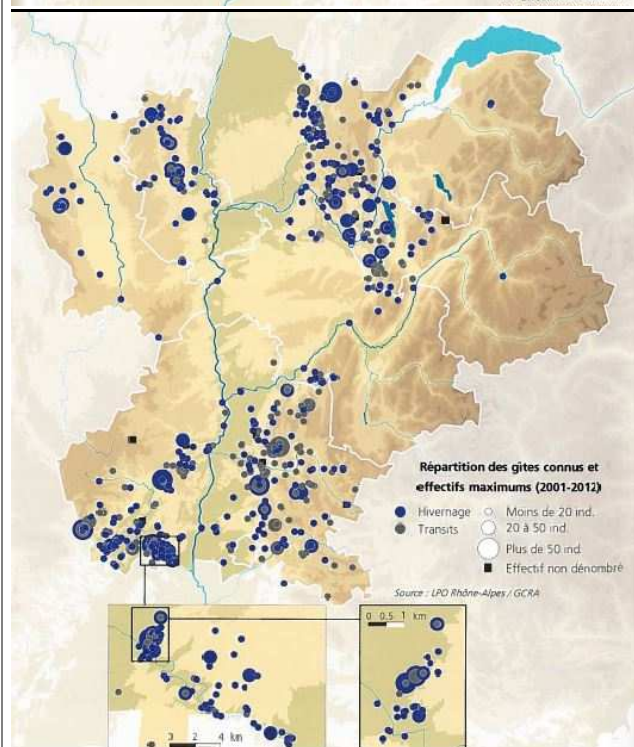
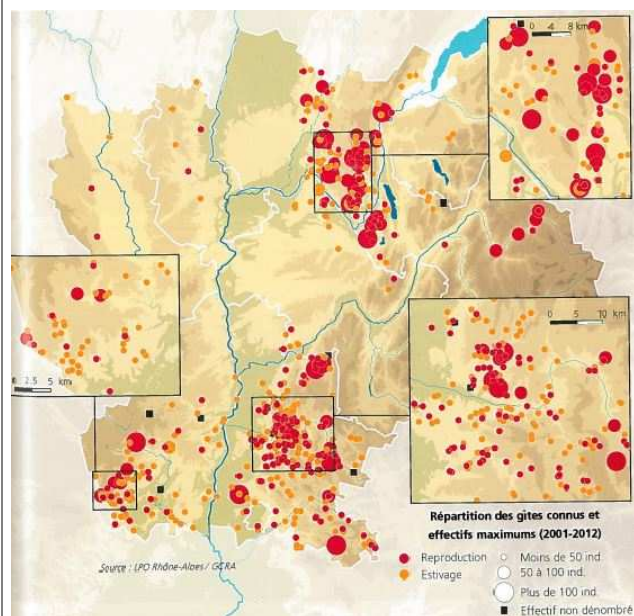
Source : Arthur L., Lemaire M., 2009 - Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse

Description de l'espèce

Le Petit Rhinolophe est le plus petit des rhinolophes européens. L'appendice nasal caractéristique en fer-à-cheval; appendice supérieur de la selle bref et arrondi, appendice inférieur beaucoup plus long et pointu de profil; lancette triangulaire. Au repos et en hibernation, le Petit rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes. Son pelage est brun clair sur le dos et grisâtre sur le ventre, les juvéniles sont uniformément gris

En Rhône-Alpes

Noté dans tous les départements de Rhône-Alpes, le Petit rhinolophe est surtout présent dans les secteurs de piémont. Seule la population de la vallée de la Tarentaise est connue dans une vallée interne du massif alpin. A l'est de la région, les massifs subalpins et jurassiens abritent d'importante population avec une relative continuité du nord au sud.



Source : Groupe Chiroptères de la LPO Rhône-Alpes (2014), *Les Chauves-Souris de Rhône-Alpes*, LPO Rhône-Alpes, Lyon, 480p.

Biologie et Ecologie

Caractères écologiques :

L'habitat d'alimentation du Petit rhinolophe correspond aux paysages semi-ouverts à forestiers où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante, de prairies pâturées ou prairies de fauche. La vigne avec des friches semble également convenir. La présence de milieux humides (rivières, étangs, ripisylve) est une constante du milieu préférentiel. L'espèce est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau local

Activité :

Le Petit Rhinolophe hiberne d'octobre à avril, isolément ou en groupe très lâche mais sans jamais entrer en contact avec ses congénères. Les animaux sont suspendus au plafond ou le long de la paroi, parfois très près du sol. Très sédentaire, le Petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de moins de 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Autour d'un gîte de mise bas, l'activité reste importante toute la nuit et les femelles retournent au moins 2 à 3 fois au gîte pendant la nuit pour allaiter. Pour se déplacer, l'espèce évite généralement les espaces ouverts et recherche la proximité immédiate de murs, lisières boisées, haies et autres alignements d'arbres. Elle affectionne particulièrement les peuplements feuillus bordant les cours d'eau. Au crépuscule, les corridors boisés sont utilisés pour rejoindre les terrains de chasse dans un rayon de 2-4 km autour du gîte.

Reproduction :

Les gîtes de mise bas du Petit Rhinolophe sont très généralement localisés dans le bâti où l'espèce recherche les volumes sombres et chauds accessibles en vol : granges, combles, cabanons, caves chaudes. Des bâtiments ou cavités souterraines près des lieux de chasse sont fréquentés par les mâles comme gîtes de repos nocturne ou diurne ou par les femelles comme gîtes secondaires.

Régime alimentaire :

Insectivore, le régime alimentaire du Petit rhinolophe varie en fonction des saisons. Il n'y a pas de sélection apparente dans la taille des proies consommées, dont l'envergure varie de 3 à 14 mm. Dans les différentes régions d'étude, les diptères, lépidoptères, névroptères et trichoptères, associés aux milieux aquatiques ou boisés humides, apparaissent comme les ordres principalement consommés. L'espèce se nourrit également des taxons suivants : hyménoptères, araignées, coléoptères, protoptères, homoptères et hétéroptères. Aucune différence n'est constatée dans le régime alimentaire entre les gîtes de mise bas et les gîtes de mâles.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Europe : Disparue des Pays-Bas et du Luxembourg, l'espèce est en forte régression dans le nord et le centre de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Allemagne, Pologne, Suisse.

France : les populations semblent bien se maintenir dans le Centre, en Bourgogne, en Champagne-Ardenne, en Lorraine, en Franche-Comté, en Rhône-Alpes, en Languedoc-Roussillon, en Corse et en Midi-Pyrénées (les 2 dernières régions accueillent plus de 50% des effectifs estivaux).

L'effectif cumulé des reproducteurs (10-20 000 individus) est deux fois plus important que celui des hivernants ; ceci s'explique aisément par la dispersion des individus dans les innombrables gîtes hivernaux favorables à l'espèce qu'il n'est pas possible de comptabiliser en totalité.

Menaces potentielles

Dérangement des colonies de reproduction ;

Disparition des gîtes de reproduction favorables (rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables) ;

Dérangement des animaux en hibernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) ;

Fermeture de sites souterrains (mise en sécurité des mines) ;

Collision routière ;

Développement de l'éclairage nocturne, notamment des bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction ;

Raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents (Ivermectine) ;

Intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, produits insecticides employés pour le traitement des charpentés) ;

Prédation par les chats en zone urbaine et périurbaine ;

Comme toutes les espèces de chauves-souris, par la destruction ou la modification des milieux naturels qui lui servent de terrain de chasse (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, assèchement des zones humides et destruction des ripisylves, fermeture des milieux par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme, conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées, remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux).

Caractéristiques et état de conservation sur le site

Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
Le Petit rhinolophe n'est actuellement connu sur le site d'étude qu'en hivernage (6 individus en janvier 2014). Une petite colonie de Petits Rhinolophes a été observée dans les combles de l'église de Thorens-Glières, en zone tampon. Deux Petit Rhinolophe ont aussi été observés, un dans une ruine et un autre dans une grange sur cette même commune. (Données GCRA).	Le statut biologique de l'espèce sur le site et les données concernant la taille des populations ne sont actuellement pas connus, même si un minimum de 6 individus en hivernage peut être donné. Le manque de données concernant cette espèce sur le site ne permet pas de statuer sur son état de conservation même si ses habitats sont relativement bien conservés.

Modalités de gestion conservatoire proposées

Approfondir la connaissance de cette espèce sur le site d'étude (capture au filet, écoute ultrasons, radiopistage, prospection de gîte etc.) afin de caractériser les gîtes (estivaux, d'essaimage, d'hivernage et de transit) et les habitats de chasse.

2 échelles spatiales de gestion peuvent être envisagées :

A l'échelle du paysage :

- favoriser la concertation entre propriétaires et gestionnaire forestiers pour créer et maintenir une mosaïque compositionnelle et structurelle selon les exigences écologiques et les objectifs de production.
- Au sein des massifs forestiers voués à l'exploitation, instaurer l'acquisition d'îlots forestiers matures ou âgés dispersés dans le massif.

L'échelle de la parcelle :

- limiter l'usage des coupes rases, maximum à 1 ha (optimum : 0.4 ha)
- la sylviculture doit tendre vers des unités de gestion de petite surface (un hectare ou moins)
- favoriser la transition des futaies régulières vers des futaies irrégulières pied par pied, en favorisant le mélange d'essences.
- Lors des coupes rases, conserver les arbres morts ou sénescents.
- Lors des coupes d'éclaircie, conserver les tiges de pionniers (ou post-pionniers), notamment les feuillus.
- Ne jamais éliminer l'étage arbustif d'un peuplement, au maximum la réduire par tache sans élimination complète.

Le Grand Rhinolophe

Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)

Code NATURA 2000 : 1304

Statut et protection sur l'aire d'étude

Protection nationale : oui (arrêté du 23 avril 2007, article 2)

Directive Habitat : Annexe II et IV

Convention de Berne : annexe II

Convention de Bonn : annexe II

Statut IUCN mondial : préoccupation mineure

Statut IUCN européen : quasi-menacée

Statut IUCN France : quasi-menacée

Statut IUCN Rhône-Alpes : En danger Critique

- Classe : Mammalia
- Ordre : Chiroptera
- Famille : Rhinolophidés

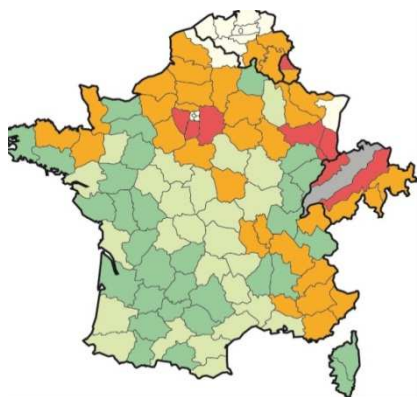


Biotope

Répartition

Europe : l'espèce est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du Pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée

France : Présents dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Bénélux, Suisse, ouest de l'Allemagne, Espagne, Italie). Les populations les plus importantes se concentrent le long de la façade atlantique (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées) avec près de 60% des effectifs hivernants nationaux connus



Source : Arthur L., Lemaire M., 2009 - Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse

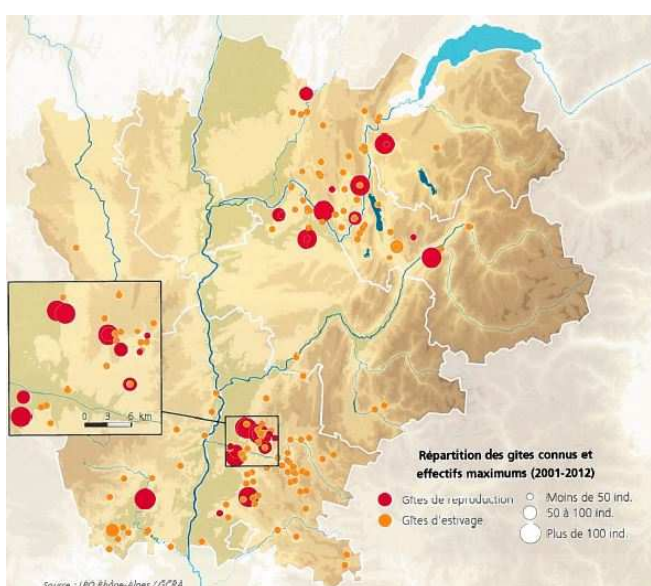
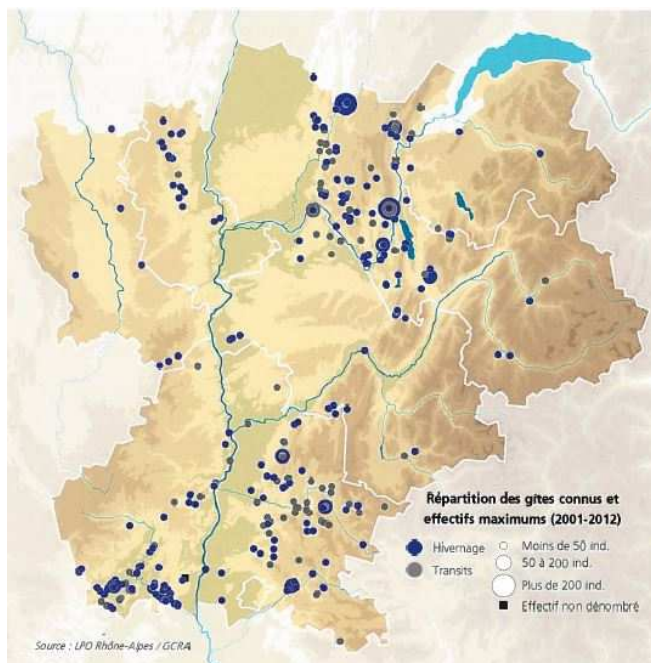
En Rhône-Alpes :

Il est connu dans tous les départements rhônalpins mais avec des abondances très variables. Sa répartition s'étend depuis le massif du Jura jusqu'à l'Ardèche méridionale en

Description de l'espèce

Le Grand Rhinolophe est le plus grand des rhinolophes européens Tête + corps : (5) 5,7-7,1 cm ; avant-bras : (5) 5,4-6,1 cm ; envergure : 35-40 cm ; poids : 17-34 g. Appendice nasal caractéristique en fer-à-cheval, appendice supérieur de la selle court et arrondi, appendice inférieur pointu, lancette triangulaire. Au repos dans la journée et en hibernation, le Grand Rhinolophe est suspendu à la paroi et enveloppé dans ses ailes. Il a alors un aspect caractéristique de cocon. Pelage souple et lâche, face dorsale gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teinté de roux, face ventrale blanchâtre. Patagium et oreilles gris-brun clair

suivant les massifs préalpins, sur les secteurs de piémont. L'imposant massif alpin réduit les habitats favorables à l'espèce notamment en lien avec l'altitude. La répartition rhônalpine du Grand rhinolophe est sensiblement la même en été comme en hiver.



Source : Groupe Chiroptères de la LPO Rhône-Alpes (2014), *Les Chauves-Souris de Rhône-Alpes*, LPO Rhône-Alpes, Lyon, 480p.

Biologie et Ecologie

Activité :

Le Grand Rhinolophe entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales. L'espèce est sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km). Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Dès la tombée de la nuit, le Grand Rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km) en suivant préférentiellement des corridors boisés, les alignements d'arbres, les lisières,... Le Grand Rhinolophe repère obstacles et proies par écholocation. La chasse en vol est pratiquée au crépuscule (période de densité maximale de proies), puis en cours de nuit, l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente.

Régime alimentaire :

Le régime alimentaire varie en fonction des saisons et des pays. Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents. Les proies consommées sont de taille moyenne à grande (= 1,5 cm), Selon la région, les Lépidoptères représentent 30 à 45% (volume relatif), les Coléoptères 25 à 40%, les Hyménoptères (Ichneumonidés) 5 à 20%, les Diptères (Tipulidés et Muscoïdés) 10 à 20%, les Trichoptères 5 à 10% du régime alimentaire.

Reproduction :

Maturité sexuelle : femelles, 2 à 3 ans ; mâles : à la fin de la 2^e année.

Accouplement de l'automne au printemps. En été, la ségrégation sexuelle semble totale.

Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à près d'un millier d'adultes). De mi-juin à fin juillet, les femelles donnent naissance à un seul jeune. Avec leur petit, elles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. Longévité : 30 ans

Caractères écologiques :

Le Grand Rhinolophe fréquente en moyenne les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voire 2 000 m), les zones karstiques, le bocage, les petites agglomérations. Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, de prairies pâturées par des bovins, voire des ovins, des ripisylves, des landes, des friches. L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique.

Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques définies : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°C, rarement moins, hygrométrie supérieure à 96%, ventilation légère, tranquillité garantie.

Gîtes de reproduction variés : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe, l'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse.

En France, un recensement partiel en 1997 comptabilise 25 760 individus répartis dans 1230 gîtes d'hivernation et environ 8000 dans 196 gîtes d'été. De petites populations subsistent en Picardie, dans le Nord, en Haute-Normandie, en Ile-de-France... L'espèce a atteint en Alsace le seuil d'extinction. La situation de l'espèce est plus favorable dans le Centre, dans les Ardennes, en Lorraine, Franche-Comté et Bourgogne. Même si l'ouest de la France (Bretagne, Pays de Loire et Poitou-Charentes) regroupe encore près de 50% des effectifs hivernaux et 30% des effectifs estivaux, un déclin semble perceptible.

En Rhône-Alpes, le nombre de colonies de reproduction semble avoir diminué. Le Grand Rhinolophe reste localisé, en phase de stagnation ou de régression, avec de faibles effectifs.

Menaces potentielles

Disparition des gîtes de reproduction (rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables, etc.) ;

Dérangement des colonies de reproduction ou d'hivernation (augmentation de la fréquentation humaine du milieu souterrain) ;

Fermeture de sites souterrains (« mise en sécurité ») ;

Les Rhinolophes sont les espèces les plus touchés par les collisions routières (vol au ras du sol)

Intoxication des animaux suite au traitement insecticide des charpentes ;

Eclairage nocturne de bâtiments accueillant ou susceptible d'accueillir des colonies de reproduction ;

Comme toutes les espèces de chauves-souris, par la destruction ou la modification des milieux naturels qui lui servent de terrain de chasse (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, assèchement des zones humides et destruction des ripisylves, fermeture des milieux par embroussaillage suite à l'abandon du pastoralisme, conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées, remplacement des forêts climaciques en plantations monospécifiques de résineux).

Caractéristiques et état de conservation sur le site	
Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
A ce jour très peu de données sont disponibles, et pour le moment l'espèce n'est connue qu'en hivernage dans la grotte de la Diau (3 individu en janvier 2014) au sein du site d'étude. Un individu isolé a aussi été observé dans les combles de l'église de Thorens-Glières.	Le statut biologique de l'espèce sur le site et les données concernant la taille des populations ne sont actuellement pas connus, même si un minimum de 3 individus en hivernage peut être donné. Le manque de données concernant cette espèce sur le site ne permet pas de statuer sur son état de conservation même si ses habitats sont relativement bien conservés.
Modalités de gestion conservatoire proposées	
<p>Approfondir la connaissance de cette espèce sur le site d'étude (capture au filet, écoute ultrasons, radiopistage, prospection de gîte etc.) afin de caractériser les gîtes (estivaux, d'essaimage, d'hivernage et de transit) et les habitats de chasse.</p> <p>2 échelles spatiales de gestion peuvent être envisagées :</p> <p>A l'échelle du paysage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser la concertation entre propriétaires et gestionnaire forestiers pour créer et maintenir une mosaïque compositionnelle et structurelle selon les exigences écologiques et les objectifs de production. - Au sein des massifs forestiers voués à l'exploitation, instaurer l'acquisition d'îlots forestiers matures ou âgés dispersés dans le massif. <p>L'échelle de la parcelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter l'usage des coupes rases, maximum à 1 ha (optimum : 0.4 ha) - la sylviculture doit tendre vers des unités de gestion de petite surface (un hectare ou moins) - favoriser la transition des futaies régulières vers des futaies irrégulières pied par pied, en favorisant le mélange d'essences. - Lors des coupes rases, conserver les arbres morts ou sénescents. - Lors des coupes d'éclaircie, conserver les tiges de pionniers (ou post-pionniers), notamment les feuillus. - Ne jamais éliminer l'étage arbustif d'un peuplement, au maximum la réduire par tache sans élimination complète. 	

Lynx Boréal

Lynx lynx (Linné, 1758)

Code NATURA 2000 : 1361

- Classe : Mammalia
- Ordre : Carnivora
- Famille : Félidés

Statut et protection sur l'aire d'étude

Protection nationale : oui (arrêté du 23 avril 2007, article 2 ; arrêté du 09 juillet 1999, article 1).

Liste rouge des mammifères continentaux de France : en danger

Liste rouge régionale Rhône-Alpes :

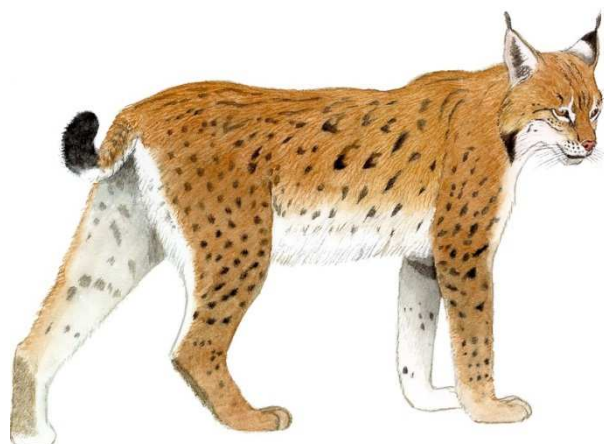
Directive Habitat : Annexe II, IV et V

Convention de Berne : annexe III

Convention CITES : Annexe A

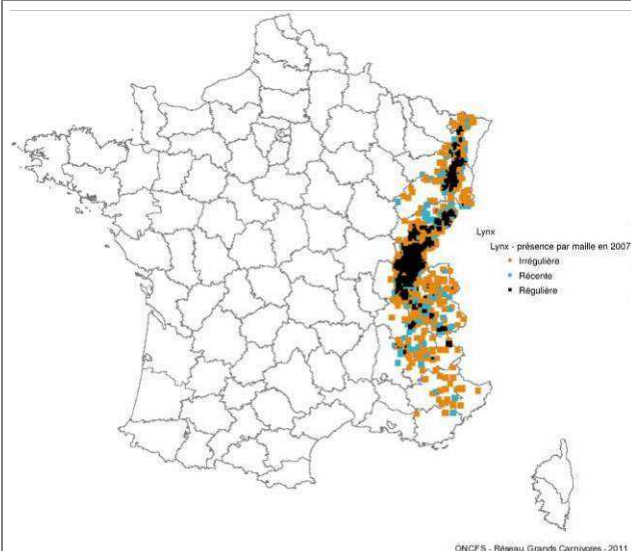
Statut IUCN mondial : préoccupation mineure

Statut IUCN européen : préoccupation mineure



© G. Delenclos

Répartition



Source : ONCFS - Réseau Grands Carnivores 2011

Le Lynx boréal est une espèce autochtone de la France continentale d'où il disparaît au plus tard dans les années 1950. Depuis les années 1970, il a été réintroduit dans les Vosges et a colonisé spontanément le Jura et le nord des Alpes à partir de la population helvétique, elle-même réintroduite.

Description de l'espèce

Le Lynx Boréal est le plus grand représentant de son genre ; hauteur au garrot : 50-70 cm (membres antérieurs puissants). Poids : 17 à 25 kg. Les mâles adultes sont environ 24% plus lourds que les femelles, les subadultes (12 à 24 mois) sont environ 10% moins lourds que les adultes de même sexe. Queue courte (12-20 cm) terminée par un manchon noir. Le pelage est soyeux, sa couleur varie du jaune-roux au beige-gris, plus ou moins tacheté de noir (variations individuelles marquées de la couleur de fond de la robe ainsi que de la répartition et de la forme des taches). La face est encadrée de favoris bien visibles chez certains animaux et les oreilles surmontées de pinceaux de poils de 2 à 3 cm, relativement peu visibles à distance. La largeur importante de ses pattes (empreinte de 5-8 cm de largeur) lui facilite les déplacements dans la neige.

Biologie et Ecologie

Habitat :

L'espèce se rencontre dans des milieux variés de plaine et de montagne. En Europe, sa présence est essentiellement liée aux vastes massifs forestiers, riches en ongulés. Pour être propice au Lynx, la région doit être de grande envergure ou alors présenter un vaste réseau de surfaces boisées reliées entre elles. Ce lien entre le Lynx et la forêt est dû à la présence des proies principales (chevreuils et chamois) dans ces habitats, ainsi qu'à sa technique de chasse basée sur l'approche discrète de ses proies. Les zones peu accessibles comme les barres rocheuses peuvent remplacer dans une certaine mesure le couvert végétal.

Régime alimentaire :

Le Lynx est un carnivore strict, non charognard. Son régime alimentaire se compose de vertébrés et peut varier suivant la disponibilité en proies des milieux. Le lièvre variable (*Lepus timidus*) constitue une part importante du régime dans les forêts boréales d'Europe et d'Asie. Plus au sud, à partir de 52-54° de latitude Nord, il est remplacé par les ongulés. Les tétraonidés tels que la Gélinotte des bois (*Bonasa bonasia*), le Tétraz lyre (*Tetrao tetrix*) et le Grand tétras (*Tetrao urogallus*) ne sont des proies d'une relative importance que dans les forêts boréales. En France, le Lynx consomme surtout des ongulés de taille moyenne (chevreuils, *Capreolus capreolus*, chamois, *Rupicapra rupicapra*). Ce type de proie est consommé en plusieurs jours. Le taux de prédation annuel d'un Lynx a été estimé à environ 40-70 ongulés.

Reproduction :

La maturité sexuelle est atteinte à 33 mois pour les mâles et 21 mois chez les femelles. La période du rut s'étend de fin février à début avril et la gestation dure environ 69 jours. La mise bas a lieu de fin mai à début juin, à l'abri des intempéries, dans des gîtes de nature variée mais qui ne sont pas creusés par la femelle (dédalles de roches, trous sous des souches, etc.). Les femelles peuvent se reproduire tous les ans, mais ceci n'est pas une constante. Les jeunes (4 maximum) restent avec leur mère jusqu'à l'âge de 10 mois. La mortalité est élevée chez les juvéniles (50% avant dispersion) et chez les subadultes (à partir de 10 mois) lors de leur émancipation, en particulier dans des régions où l'espace potentiel est déjà occupé par des adultes.

Caractères écologiques :

Le Lynx est une espèce sédentaire, territoriale et solitaire. Il présente un rythme d'activité avec un pic marqué à partir de la fin de journée correspondant à la prospection de son territoire et à la chasse. Le domaine d'activité couvre de vaste superficie, en moyenne, 20 000-40 000 ha pour les mâles et 10 000-20 000 ha pour les femelles. Alors que le domaine des mâles chevauche un ou plusieurs domaines de femelles, les domaines d'individus de même sexe sont distincts et les congénères d'un même sexe ne se tolèrent que sur des superficies réduites. La densité estimée d'une population établie varie d'un individu adulte sédentaire pour 100 km² à un maximum d'environ trois individus pour 100 km². Le déplacement quotidien maximum peut atteindre 30 km en ligne droite, il est réalisé par les mâles en période de rut. Durant les six premiers mois de vie des jeunes, la femelle fréquente une zone restreinte aux alentours de son gîte. Les mois suivants, les jeunes suivent leur mère dans ses déplacements.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le Lynx Boréal est classé par l'UICN dans la catégorie des félins peu menacés au niveau mondial. Cette classification prend en compte son aire de répartition dans sa globalité intégrant de vastes ensembles en ex-URSS et en Asie pour lesquels la présence de l'espèce est peu connue. Elle ne doit pas masquer une situation européenne extrêmement fragile, même si dans cette région les effectifs tendent à augmenter. Le Lynx Boréal était autrefois présent sur la presque totalité du continent européen, mais il a totalement disparu d'Europe occidentale (France, Espagne, Suisse, Italie, Allemagne et Autriche). Les dernières mentions datent en France de la fin du siècle dernier dans le Massif central, les Vosges et le Jura, et du début du XXe siècle dans les Alpes et les Pyrénées. En Europe occidentale, la présence récente du Lynx est liée à différents programmes de réintroduction débutés dans les années 70. Ces opérations ont connu des succès divers et, à une exception près (Slovénie), ont montré dans le meilleur des cas une lente recolonisation des habitats. (Source : INPN)

Menaces potentielles

La fragmentation du paysage par les aménagements linéaires et l'urbanisation.

Les collisions routières

Le braconnage

Caractéristiques et état de conservation sur le site	
Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
<p>La présence permanente du Lynx sur le site et sa reproduction ne sont pas avérées sur le site. Le peu d'informations disponibles à son égard ne permet pas de définir clairement l'état des populations. Les habitats favorables sont les grands massifs boisés riches en ongulé (chevreuil, chamois) bien représentés sur le secteur. Les zone de lapiaz boisés sont potentiellement favorables pour l'espèce car ils sont peu fréquentés par l'homme et offre une importante disponibilité en gîte.</p>	<p>L'état de conservation du Lynx sur le site ne peut être évalué. Le manque de donnée dû à ses mœurs très discrètes en fait une espèce difficile à cerner et par conséquent à évaluer.</p>
Modalités de gestion conservatoire proposées	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et développement des continuités forestières permettant la liaison entre les grandes entités montagneuses et forestières. Les populations de Lynx doivent pouvoir fréquenter un habitat de plusieurs milliers de kilomètres carrés pour être viables. - Information et sensibilisation du public sur l'espèce - Favoriser la connexion entre les sous-populations éventuellement par la poursuite de programmes de réintroduction : les sous-populations d'Europe sont isolées géographiquement et de faibles effectifs. (Action d'échelle européenne et qui ne sera pas développée dans le Docob). 	

Loup gris

Canis lupus (Linné, 1758)

Code NATURA 2000 : 1352

- Classe : Mammalia
- Ordre : Carnivora
- Famille : Canidés

Statut et protection sur l'aire d'étude

Protection nationale : oui (arrêté du 23 avril 2007, article 2 ; arrêté du 09 juillet 1999, article 1).

Liste rouge des mammifères continentaux de France : Vulnérable

Liste rouge régionale Rhône-Alpes : Non applicable

Directive Habitat : Annexe II, IV et V

Convention de Berne : annexe III

Convention CITES : Annexe A et B

Statut IUCN mondial : préoccupation mineure

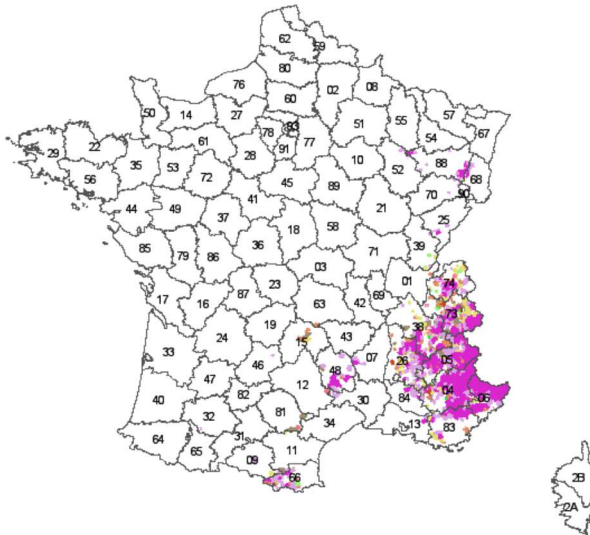
Statut IUCN européen : préoccupation mineure



V. Prié © Biotope

Répartition

Description de l'espèce



Source : ONCFS - Réseau grands carnivores 2013

Le Loup gris (*Canis lupus*) habite tous les types de milieux naturels de l'hémisphère Nord, des montagnes européennes aux plaines boisées, en passant par tous les types de peuplement forestiers, les plateaux cultivés de Castille en Espagne, l'Arctique, la toundra, les steppes de Mongolie, les montagnes du Caucase, de l'Altaï ou du Pamir jusqu'à 5500 m d'altitude et les zones semi-désertiques d'Arabie saoudite ou d'Israël. En Europe nous trouvons la sous-espèce nominale *Canis lupus lupus*, dit loup gris commun. Les loups présents dans les Alpes tout comme ceux des Pyrénées sont de souche italienne.

Allure générale d'un grand chien, ce qui s'explique facilement quand on sait que ce dernier est le descendant domestique du premier. L'impression générale associe puissance et souplesse. Les mâchoires bien développées contribuent à l'impression de force de la tête.

Longueur tête-corps : 90 à 150 cm ; queue (pendante) : 30 à 50 cm ; pied : 20 à 26,5 cm ; hauteur au garrot : 65 à 80 cm.

Poids d'un mâle adulte : 20 à 80 kg selon les régions et son embonpoint ; femelle : 18 à 50 kg, pour des animaux d'Europe. Les Loups d'Italie ou d'Espagne ne dépassent généralement pas 50 kg pour les mâles et 45 kg pour les femelles.

Pelage souvent gris, mais la couleur peut être variable, tirant sur le jaune ou sur le brun. Les animaux d'Italie ont le devant des pattes antérieures charbonné. Le dos peut aussi avoir des nuances rousses. Le pelage d'hiver est nettement plus épais que celui d'été, la mue a lieu au début de l'été ou à la fin du printemps, selon le climat.

42 dents (3/3 I, 1/1 C, 4/4 P, 2/3 M). Mâles semblables aux femelles, mais plus grands et plus lourds. Les prémolaires P4 supérieures et les molaires M1 inférieures sont modifiées en carnassières permettant au carnivore de broyer les os et de découper la chair des proies

Biologie et Ecologie

Reproduction

Le Loup est une espèce généralement monogame. La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 2 ans, mais, au sein d'une meute, un seul couple, dit dominant, se reproduit. Le rut a lieu entre février et avril dans les régions tempérées et les naissances entre mars et mai, après une gestation de 63 jours. L'unique portée annuelle comporte en moyenne de 3 à 5 jeunes, parfois 7. La louve a huit tétines. La mise-bas a lieu dans un abri naturel : terrier récupère, abri sous roche, buisson épais, souche renversée. Les jeunes viennent au monde aveugle et sourd. Leur pelage est alors plus foncé que celui de l'adulte. Ils seront sevrés vers 2 mois et nourris ensuite de viande en partie régurgitée, rapportée par les adultes. Ils resteront 1, 2, voire 3 ans ou plus dans leur meute d'origine. Ensuite, ils pourront la quitter et partir chercher un nouveau territoire pour s'établir.

Activité

En Europe, le Loup est actif toute l'année, essentiellement la nuit, à cause des dérangements et des persécutions humaines. C'est un animal social vivant en meute (de trois à six individus le plus souvent en Europe occidentale). Le territoire d'une meute s'étend sur des surfaces allant de 100 à 1 000 km² (de l'ordre de 150 à 300 km² en France et en Italie) selon l'abondance et la diversité en proies. Chaque meute défend son territoire par des marquages olfactifs (urine, fèces) et sonores (hurlements). Pendant l'élevage des jeunes, les animaux restent cantonnés sur leur territoire. Des individus en phase de colonisation peuvent parcourir plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de kilomètres avant de se fixer. Ceci explique certaines observations isolées loin des zones de présence permanente connues. Ces individus en phase de dispersion peuvent séjourner plusieurs mois dans un secteur avant de le quitter, ainsi, les signalements de loups dans une région entre mars et novembre ne signifient pas qu'une meute est définitivement installée.

Régime alimentaire

Carnivore chasseur, le Loup est une espèce opportuniste adaptant son régime aux proies disponibles ; un adulte consomme en moyenne de 2 à 4 kg de viande par jour. En Europe occidentale, le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), le Chevreuil (*Capreolus capreolus*), le Chamois (*Rupicapra rupicapra*) ou l'isard (*R. pyrenaica*), les bouquetins (*Capra ibex* et *C. pyrenaica*), le Mouflon (*Ovis aries*) et le sanglier (*Sus scrofa*) constituent généralement ses proies principales. Il ne néglige pas pour autant des espèces plus petites comme les lagomorphes (lièvres, *Lepus europaeus* et *L. timidus*), et Lapin (*Oryctolagus cuniculus*), et les rongeurs, voire des oiseaux. Le Loup peut aussi consommer des cadavres d'animaux, morts de maladie ou d'accident. Dans certaines régions pauvres en faune, il peut s'alimenter dans les décharges.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La plupart des données recueillies en France sont fournies par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) qui a en charge le suivi scientifique de l'espèce. Deux méthodes complémentaires sont utilisées pour évaluer l'effectif des loups : un niveau d'abondance basé sur le relevé des pistes dans la neige et une estimation du nombre d'individus fondée sur l'analyse génétique d'échantillons biologiques (crottes, poils...). Le dénombrement des pistes dans la neige permet d'évaluer l'évolution du nombre de loups. Il ne permet pas de compter l'effectif total mais l'effectif minimum car il n'est effectué que dans les zones fréquentées au moins deux hivers consécutifs par des loups (Zone de présence permanente, ZPP). Les jeunes en dispersion ou les nouvelles meutes ne sont donc pas comptabilisés. La seconde méthode, l'identification génétique, est pratiquée sur des crottes ou des loups retrouvés morts. Un calcul est effectué sur le rapport des individus identifiés une fois à ceux qui sont à nouveaux identifiés. Cette méthode permet une vision des effectifs plus proche de la réalité. Le nombre de ZPP a régulièrement augmenté : 1 en 1993, 5 en 1998, 10 en 2002, 16 en 2005, 21 en 2006, 26 en 2009. En 2013, il y aurait 250 loups en France dont 21 meutes ou couples formés. En 2007, plus de 90 % des loups se trouvent dans les Alpes. Peu de sites regroupent plusieurs meutes. Dans la zone la plus importante, le massif du Mercantour, la plupart des meutes ont des territoires transfrontaliers (France - Italie). La population française sera moins vulnérable lorsque des meutes s'installeront en dehors des Alpes. La présence actuelle du loup dans les Pyrénées ou dans le Massif Central est précaire.

Suivi hivernal 2012-2013 :

Le nombre de ZPP (Zones de présence permanente) est en augmentation (31 ZPP contre 29 en 2011-2012). Deux nouvelles ZPP sont détectées : le Tournaire (06) et les Grands Causses-Mont Lozère (48). 21 ZPP sont constituées en couple formé ou en meute.

La valeur de l'indicateur EMR (Effectif Minimum Retenu) est comprise entre 83 et 96 individus soit un chiffre stable par rapport à l'hiver 2011-2012 (EMR entre 89 et 94) La population totale de loups en France est estimée à environ 250 animaux.

(source : Ferus.fr)

Menaces potentielles

Les conflits entre le monde agricole suites aux attaques du Loup sur les troupeaux ne sont pas sans créer de vives tensions. Les tirs de défense (licites et illicites) comme l'empoisonnement (illicite) peuvent avoir de lourdes conséquences sur la pérennité d'une meute, notamment lorsque une femelle ou un mâle dominant sont supprimés.

L'hybridation avec le chien peut être une menace supplémentaire, surtout lorsque les effectifs sont réduits et les populations isolées.

Des collisions routières sont régulièrement constatées, souvent pour des individus en dispersion.

Caractéristiques et état de conservation sur le site


Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
<p>La population de Loup présent sur le site fait l'objet d'un suivi annuel et une meute y réside et s'y reproduit. C'est la seule meute pérenne dans le secteur Glières / Bargy / Sous-Dine / Aravis. Son arrivée remonte à 2007 avec l'arrivée progressive d'une dizaine d'individus avec une reproduction confirmée pour la première fois en 2010. Une femelle a été tuée par un tir de défense en septembre 2012, alors que cette année-là 5-6 individus minimum étaient contactés. L'effectif à chuter en 2013 avec seulement 3 individus recensés dont le couple dominant. Compte tenu de son amplitude écologique, il est susceptible de fréquenter une grande partie des habitats présents sur le site. Les grands massifs boisés et inaccessibles comme les secteurs de Lapiaz lui sont particulièrement favorables pour la reproduction. La tranquillité du site et la faible pression humaine sur le site explique probablement en partie qu'une meute y est élue domicile. La meute est établie essentiellement sur le secteur de Champ Laitier.</p>	<p>L'état de conservation du Loup sur le site est défavorable, notamment suite à la diminution des effectifs observée en 2013.</p>

Modalités de gestion conservatoire proposées

Aucune mesure de gestion des habitats n'est à envisager pour le Loup, sa plasticité lui permettant de s'adapter à bon nombre de milieux.

Le dialogue et la concertation avec les agriculteurs du site afin de mettre en place des mesures efficaces de protection des troupeaux doivent être menés. Même si des indemnités existent pour les dégâts occasionnés sur les troupeaux, la meilleure solution reste de dissuader les attaques par un ensemble de mesures de protection des troupeaux. Cela implique de réadapter les pratiques pastorales à la présence du Loup.

Annexe 9. Fiches Espèces - Insectes

Damier de la Succise <i>Euphydrya aurinia debilis</i>	
Code NATURA 2000 : 1065	<ul style="list-style-type: none"> • Classe : Insecta • Ordre : Lepidoptera • Famille : Nymphalidae
Statut et protection sur l'aire d'étude	
Protection nationale : art.3 Liste rouge nationale : LC Liste rouge régionale Rhône-Alpes : - Directive Habitats : annexe 2 Convention de Berne : annexe 2 Statut UICN : LC Statut en Europe : LC	
Répartition en France et en Europe	Description de l'espèce
<p>Le Damier de la Succise est présent dans tous les départements français métropolitains, excepté la Corse. En Europe, il est connu de l'Espagne à la Finlande, il est absent du sud de l'Italie, de la Grèce et de toutes les îles méditerranéennes. La sous-espèce <i>debilis</i> colonise les Alpes orientales et centrales.</p>	<p>D'une envergure de 15 à 18.5 mm (aile antérieure), le dessus est de couleur fauve pâle avec deux taches brun-orange dans la cellule. On observe une bande postmédiane de même couleur avec des taches plus claires au centre de chaque espace.</p> <p>Sur le dessus des ailes postérieures, un point noir est présent dans chaque espace de la bande postmédiane brun orange.</p> <p>Pour le dessous des ailes, chaque point noir de la bande postmédiane est fortement auréolé de jaune clair.</p> <p>Les dessins sont nettement plus chargés de noir chez la sous-espèce <i>debilis</i>, par comparaison avec ceux de la sous-espèce nominale.</p>
Biologie et Ecologie	
<p>Habitat : Les milieux privilégiés de l'espèce sont les pelouses calcaires alpines et subalpines.</p> <p>Régime alimentaire : les chenilles du Damier se nourrissent de gentianes : Gentiane de Clusius (<i>Gentiana clusii</i>), <i>Gentiana alpina</i>, <i>Gentiana acaulis</i> et <i>Succisa pratensis</i>.</p> <p>Reproduction : En fonction de l'altitude, la période de vol des adultes s'étale de fin juin à aout.</p>	
Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs	
<p><i>Euphydryas aurinia debilis</i> est une sous-espèce commune qui ne suscite pas de préoccupation particulière.</p>	
Menaces potentielles	
<p>La sous-espèce <i>debilis</i> n'est pas menacée en France.</p>	

Les menaces potentielles pouvant avoir un impact sur les populations de Damier de la Succise sur la zone d'étude seraient principalement liées à la disparition de son habitat par l'intensification des pratiques agricoles, ou par l'embroussaillage naturel des prairies subalpines.

Caractéristiques et état de conservation sur le site

Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
Espèce répandue. La population n'a pas été estimée.	Non estimé en l'absence de mesures d'évaluations précises.

Modalités de gestion conservatoire proposées

- Enrayer la fermeture des milieux en maintenant une pression de pâturage minimale.
- Favoriser un pâturage extensif et tardif.

L'Azuré de la Sanguisorbe *Maculinea teleius*

Code NATURA 2000 : 1059

- Classe : Insecta
- Ordre : Lepidoptera
- Famille : Lycaenidae



Statut et protection sur l'aire d'étude

Protection nationale : art.2 Liste rouge nationale : VU
 Liste rouge régionale Rhône-Alpes : menacé
 Directive Habitats : annexes 2 et 4
 Convention de Berne : annexe 2
 Statut UICN : VU
 Statut en Europe : VU

Répartition en France et en Europe

Espèce présente dans l'est de la France de l'Alsace et la Lorraine jusqu'aux Alpes-de-Haute-Provence ; Dans l'ouest de la Vallée de la Loire à la Gironde.
 L'Azuré est présent en des zones très localisées en Europe.

Description de l'espèce

Le dessus des ailes est bleu chez le mâle, plus foncé chez la femelle, marqué de petits points noirs ; La marge des ailes est brun noirâtre.
 Le dessous, caractéristique, est grisâtre avec une légère suffusion bleue à la base des ailes postérieures. Deux rangées de points noirs cerclés de blanc sont disposées en arc de cercle.

Biologie et Ecologie

Habitat : Prairies humides à Molinie sur substrat calcaire, fauchées régulièrement.

Régime alimentaire : Chenilles monophages sur *Sanguisorba officinalis* puis myrmécophiles.

Reproduction : Les adultes émergent au début de la période de floraison de la Sanguisorbe. En fonction de l'altitude et de l'hygrométrie du sol, la période de vol et de reproduction s'étale de mi-juin à début septembre.

Caractères écologiques : L'Azuré de la Sanguisorbe doit impérativement accomplir une partie de sa métamorphose dans une fourmilière. Plusieurs espèces de fourmis du genre *Myrmica* sont concernées.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

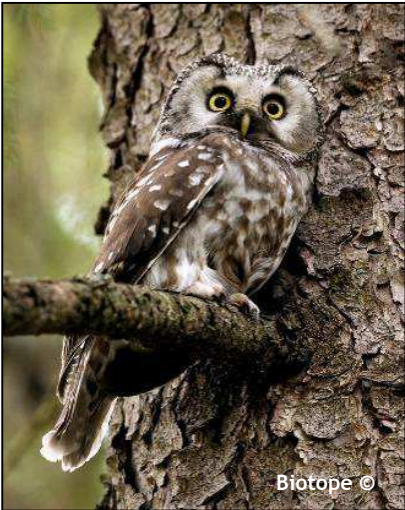
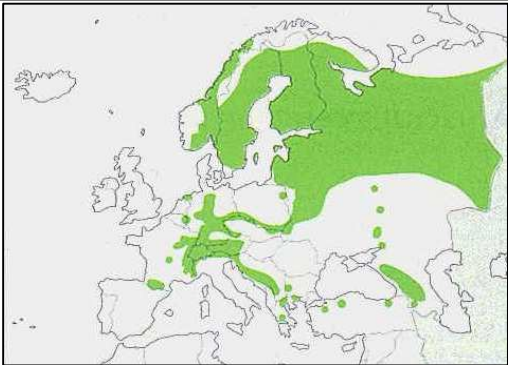
L'Azuré de la Sanguisorbe semble bien installé dans le nord-est de la France. Ailleurs, dans le pays, les colonies sont souvent dispersées et très isolées. Les possibilités de communication entre stations n'existent généralement plus.

Menaces potentielles

Assèchement des zones humides,
 Abandon des prés à litière,
 Fauche en période de floraison de la Sanguisorbe,
 Pâturage bovin et équin,
 Intensification des pratiques agricoles et augmentation de la fertilisation organique ou minérale

Caractéristiques et état de conservation sur le site	
Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
Variété des habitats abritant la Sanguisorbe importante sur le Plateau des Glières. Population non détectée.	Etat de conservation des habitats correct. Etat de conservation de l'Azuré non déterminé en l'absence d'observations.
Modalités de gestion conservatoire proposées	
<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la présence de l'Azuré de la Sanguisorbe par le biais de recherches ciblées. - En l'absence d'une caractérisation optimale de l'habitat de reproduction de l'Azuré de la Sanguisorbe, maintenir une diversité de biotopes dans un bon état de conservation en évitant le drainage des tourbières, en modulant la fauche de manière à obtenir une mosaïque de milieux favorisant la présence de l'espèce. - Maintenir une surveillance minimale de l'espèce. 	

Annexe 10. Fiches Espèces - Oiseaux

<h1>Chouette de Tengmalm</h1> <h2><i>Aegolius Funereus</i> (Linné, 1958)</h2>	
Code NATURA 2000 : A 223	<ul style="list-style-type: none"> • Classe : Oiseaux • Ordre : Strigiformes • Famille : Strigidés
Statut et protection sur l'aire d'étude	
<p>Protection nationale : oui (arrêté du 29 oct. 2009, art. 3)</p> <p>Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : préoccupation mineure</p> <p>Liste rouge régionale Rhône-Alpes : Vulnérable</p> <p>Liste rouge 74 : Vulnérable</p> <p>Directive Oiseaux : annexe I</p> <p>Convention de Berne : annexe II</p> <p>Convention CITES : annexe A</p> <p>Statut IUCN mondial : préoccupation mineure</p>	
	
Répartition	Description de l'espèce
 <p>La Chouette de Tengmalm est présente sur l'ensemble de l'Europe. Elle est plus commune au niveau d'une bande allant de la Scandinavie à la Russie et au niveau des principales zones montagneuses.</p> <p>En France, elle occupe les régions montagneuses et les principaux plateaux de l'Est.</p> <p>Les dernières études ont montré une nette progression de la distribution et une tendance à l'expansion vers le Sud-ouest.</p>	<p>Semblable à une Chevêche d'Athéna, la Chouette de Tengmalm se distingue par une large tête au front perlé de taches blanches et un disque facial pâle au contour noirâtre.</p> <p>Les jeunes ont un plumage entièrement brun chocolat. Leur face brune est marquée de deux arcs sourciliers pâles se prolongeant jusqu'au bec.</p>

Biologie et Ecologie

Habitat :

La Chouette de Tengmalm colonise surtout les forêts mixtes, où feuillus et résineux se mélangent dans des proportions variables. Les diverses hêtraies de l'étage collinéen sont favorables pour la nidification de l'espèce.

Régime alimentaire :

La Chouette de Tengmalm se nourrit essentiellement de micromammifères, campagnols, mulots et musaraignes. Les oiseaux constituent une part faible de ses proies.

Reproduction :

Tantôt monogame, tantôt polygame, tantôt polyandre la Chouette se reproduit à l'âge d'un an.

Son cycle de reproduction commence tôt dans l'hiver avec la recherche des sites de nidification par le mâle. Dès février le mâle se met à chanter régulièrement à proximité des sites de reproduction.

La Chouette adopte de préférence une loge de Pic (noir, cendré, vert) ou une cavité naturelle de taille similaire.

En générale, les couvées sont constituées de 2 à 10 œufs. Au bout de 28 jours les poussins éclosent et prennent leur indépendance après 42 jours.

L'espèce occupe facilement les nichoirs mis à disposition dans les zones où les cavités sont peu nombreuses.

Migrations :

L'espèce est sédentaire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les populations sont soumises à de fortes fluctuations, en fonction des populations de micromammifères.

La population française en limite d'aire de répartition est estimée à 2 000 couples, soit moins de 10% de la population européenne. Elle est actuellement en expansion vers le Sud-ouest en parallèle à l'expansion du Pic noir dans les massifs forestiers.

Menaces potentielles

Les menaces pour cette espèce, sont liées à l'intensification des pratiques forestières, qui est la cause principale de sa raréfaction. L'homogénéisation et le rajeunissement des peuplements forestiers représentent à terme une menace sérieuse. La simplification des habitats forestiers, l'homogénéisation de la structure des peuplements tendent en effet à réduire à la fois, les ressources alimentaires disponibles et le nombre de cavités de nidification utilisables.

Selon les modes de gestion, les îlots de feuillus âgés tendent à disparaître, et les arbres favorables aux Pics noirs et aux espèces cavernicoles se trouvent fréquemment éliminés au fur et à mesure des exploitations.

Caractéristiques et état de conservation sur le site

Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
<p>L'espèce est connue de longue date sur le massif des Frettes. Au cours des 10 dernières années, la Chouette de Tengmalm a été contactée sur 12 localités de la zone d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Col de Spée (Petit-Bornand-les-Glières) - Montagne des Frettes (Thorens-Glières) - Bois à l'est de la Pesantière (le Petit-Bornand-les-Glières) - Forêt au sud de Traversy (Thorens-Glières) - Forêt à l'est d'Ablon (Dingy-Saint-Clair) - Forêt de la vallée du Pertuis (Dingy-Saint-Clair) - Forêt autour de Pierre Moussière (Dingy-Saint-Clair) - Forêt de l'Arpettaz de Thuy (la Balme de Thuy) - Forêt à l'est de la Verrerie (Thorens-Glières) - Bois à l'est du Gérard (le Petit-Bornand-les-Glières) - Bois au sud de Chez la Jode (le Petit-Bornand-les-Glières) - Forêt des Avoinières (Thorens-Glières) 	<p>La Chouette de Tengmalm ne semble pas affectée sur le site d'une gestion sylvicole trop intensive ni d'isolement ce qui conduit à définir son statut de conservation comme « bon ». Son habitat est indirectement lié à la présence du Pic noir dont elle occupe les loges, le statut du Pic noir est lui aussi bon sur le site, ce qui conforte le bon état de conservation de cette espèce.</p>

Au vu de la surface forestière du site, la population de Tengmalm pourrait être supérieure à 20 couples.

Modalités de gestion conservatoire proposées

La Chouette de Tengmalm semble tributaire d'une gestion permettant de préserver à long terme, un réseau suffisamment dense de futaies âgées et d'offrir un biotope favorable au Pic noir.

Concernant l'exploitation sylvicole, les principales mesures préconisées consistent :

A l'échelle du paysage :

- favoriser la concertation entre propriétaires et gestionnaire forestiers pour créer et maintenir une mosaïque compositionnelle et structurelle selon les exigences écologique et les objectifs de production.
- Au sein des massifs forestiers voués à l'exploitation, instaurer l'acquisition d'îlots forestiers matures ou âgés dispersés dans le massif.

L'échelle de la parcelle :

- limiter les coupes rases, maximum à 1 ha (optimum : 0.4 ha)
- la sylviculture doit tendre vers des unités de gestion de petite surface (un hectare ou moins)
- favoriser la transition des futaies régulières vers des futaies irrégulières pied par pied, en favorisant le mélange d'essences.
- Lors des coupes d'exploitation, conserver les arbres morts ou sénescents avec une priorité sur les arbres à cavité.

Aigle Royal

Aquila chrysaetos (Linné, 1758)

Code NATURA 2000 : A 091

Statut et protection sur l'aire d'étude

Protection nationale : oui (arrêté du 29 oct. 2009, art. 3)

Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : vulnérable

Liste rouge régionale Rhône-Alpes : vulnérable

Liste rouge départementale 74 : vulnérable

Directive Oiseaux : annexe I

Convention de Berne : annexe II

Convention de Bonn : annexe II

Convention CITES : annexe A

Statut IUCN mondial : préoccupation mineure

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés



© G. Delenclos

Répartition en France et en Europe



En France, il est présent dans les régions accidentées dans les Alpes, le Massif central et sa bordure méridionale, les Pyrénées, et la Corse. Ailleurs il est plus ou moins disparate de l'Europe occidentale au Pacifique. Il niche en Écosse, en Espagne, dans les Alpes, en Italie, Grèce, Roumanie, République fédérale de Yougoslavie et traverse la Sibérie vers l'Asie et le Japon.

Description de l'espèce

Grand Aigle dont l'envergure va de 190 à 225 cm en fonction des individus et du sexe. Il est uniformément brun sombre sauf la nuque qui est brun jaunâtre ou brun-roux clair. Avec l'âge, la tête et le cou prennent une coloration brun doré. L'Aigle royal a un épais bourrelet au-dessus des yeux et un puissant bec à l'extrémité noire. Les pattes et la cire du bec sont jaunes. Sa longue queue arrondie est typique, car elle est à peu près aussi longue que la largeur des ailes.

Biologie et Ecologie

Habitats

Les zones rupestres sont recherchées par l'Aigle royal pour établir ses aires de nidification. Il peut également utiliser des sites forestiers. De vastes étendues de végétation à caractère ouvert constituent l'essentiel de ses zones de chasse. Les jeunes en dispersion vont fréquenter des secteurs riches en proies et peu fréquentés par des couples territoriaux.

Régime alimentaire

L'Aigle royal chasse de préférence des proies de taille moyenne. Les mammifères et les oiseaux sont en Europe de l'ouest ses proies de prédilection

Reproduction et activités

Les populations reproductrices d'Europe sont sédentaires alors que de nombreux juvéniles et immatures se dispersent. L'Aigle royal est une espèce longévive. Les couples cantonnés défendent leur site de nidification toute l'année contre l'intrusion de congénères ou de certaines autres espèces de grands rapaces. La saison de nidification s'étend de février à juillet. Un couple élève 1 à 2 jeunes par an. Les juvéniles peuvent rester sur le domaine vital des parents jusqu'à la saison de reproduction suivante avant de se disperser. L'âge de première reproduction est atteint vers 4 ou 5 ans.

Migrations

Les adultes reproducteurs des populations d'Europe et d'Asie mineure sont sédentaires alors que les juvéniles et immatures se dispersent. Des mouvements d'aigles adultes sont toutefois observés en Sibérie et en Amérique du nord.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Au niveau national la population se situait entre 186 et 236 couples en 1980 puis entre 274 et 288 couples en 1994 pour atteindre au début des années 2000 entre 420 et 440 couples nicheurs (1500 individus immatures compris), l'espèce est actuellement considérée comme en augmentation. 35 à 37 couples nicheurs sont connus en Haute-Savoie où elle classée Vulnérable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs départementales.

Menaces potentielles

Sensible au dérangement, le développement de l'escalade et du vol libre constitue une nouvelle menace pour cette espèce qui était au bord l'extinction à la fin des années 1960. Notons aussi qu'elle est régulièrement victime d'électrocutions ou collisions avec des lignes électriques

Caractéristiques et état de conservation sur le site

Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
<p>L'Aigle royal est une espèce jugée Vulnérable en Haute-Savoie avec une population comprise entre 35 et 37 couples. Quatre couples sont connus pour nicher sur le périmètre d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un couple niche sur la vallée d'Usillon (Thorens-Glières, Aviernois). Ce couple utilise plusieurs aires (1 sur les rochers de « Pierre Taillée », 4 aires se situent sur les rochers à l'est de Nant Sec, 1 aire se situe sur les rochers du « Plan de l'Aigle » et une au niveau de la combe de Nerval). L'occupation du site est connue depuis 1976 et la première reproduction a pu être observée en 1981. Depuis 2006, le couple a produit un jeune chaque année. - Un couple utilise les zones de montagne au-dessus de la commune d'Entremont. Des aires sont connues de chaque côté de la vallée et son territoire s'étend sur la ZPS mais également sur le massif du Bargy. Les aires connues au sein de la ZPS se situent sur les rochers à l'aval des chalets des Auges et sur les rochers à l'est du Suet. L'occupation de ce territoire est connue depuis 1992. La reproduction a pu être certifiée à quatre reprises sur ce territoire. La dernière reproduction connue date de 2011. - Un couple niche sur les rochers à l'est de la Tête de l'Arpettaz (la Balme de Thuy). Son territoire s'étend sur les deux versants de la commune. L'Aigle royal utilise donc la zone d'étude également comme zone de 	<p>L'espèce est bien représentée sur le site avec 4 couples nicheurs identifiés. Son état de conservation est jugé bon sur le site au regard des effectifs nicheurs et de la grande disponibilité en habitats rupestres relativement bien conservés mais l'Aigle royal reste néanmoins un rapace sensible aux perturbations. L'aménagement de voies d'escalade à proximité des aires et la sur-fréquentation des sites de reproduction par les aéronefs pourraient rapidement dégrader cet état de conservation favorable sur le site.</p>

<p>chasse. L'espèce est présente chaque année sur le site, mais la reproduction n'a pu être observée qu'en 1996 et en 2011.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un couple niche sur la vallée de Dingy-Saint-Clair. Ce couple utilise plusieurs aires dont une se situe au sud du col du Pertuis. La zone de chasse de ce couple comprend une partie du Parmelan et des alpages à l'est de la vallée de Pertuis. Le couple produit un jeune à l'envol tous les deux ans depuis l'an 2000. Le couple est connu depuis 1990, première année où la reproduction a pu être observée. <p>A ces couples d'adultes s'ajoute un nombre inconnu d'immatrices, non reproducteurs, passant tout ou partie de l'année sur le site.</p> <p>Source : LPO, délégation de Haute-Savoie</p>	
--	--

Modalités de gestion conservatoire proposées

Les actions de conservation à mettre en œuvre sont la conservation des espaces ouverts utilisés pour la chasse et l'alimentation, la mise en place de mesures pour assurer la conservation de tous les sites de nidification, la lutte contre les électrocutions, l'éducation et la sensibilisation de tous les acteurs concernés par la problématique de conservation de l'ensemble des grands rapaces.

Mesures envisageables en concertation avec les activités de vol libre et d'escalade :

- Les distances minimales à respecter sont de 500 m autour d'une aire d'aigle royal.
- Durant les périodes de nidification (1er mars au 31 juillet), le survol (activités de vol libre) et la fréquentation des parois aménagées pour l'escalade localisés à proximité des aires de présence de l'oiseau doivent être suspendus.

Les rapaces rupestres peuvent utiliser différentes aires d'une année sur l'autre, la meilleure solution consiste à identifier chaque année entre mars et avril l'aire occupée afin que les préconisations citées ci-dessus ne s'appliquent qu'à une zone restreinte.

Toutes les actions favorables pour l'Aigle royal seront bénéfiques pour les autres rapaces rupestres (Grand-duc d'Europe, Faucon pèlerin).

Gélinotte des bois

Bonasa bonasia (Linné, 1758)

Code NATURA 2000 : A 104

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Galliformes
- Famille : Phasianidés

Statut et protection sur l'aire d'étude

Protection nationale : oui (arrêté du 29 oct. 2009, art. 3 et 4 ; arrêté du 26 juin 1987, art. I)

Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : vulnérable

Liste rouge régionale Rhône-Alpes : quasi menacé

Liste rouge départementale 74 : vulnérable

Directive Oiseaux : annexe I & II/2

Convention de Berne : annexe III

Statut IUCN : préoccupation mineure



Répartition en France et en Europe



La Gélinotte des bois est une espèce sédentaire répartie dans tout le paléarctique avec 4 sous-espèces, de la France à l'extrême est de la Sibérie.

En France, l'espèce occupe les principaux massifs montagneux, avec des populations relictuelle dans les Ardennes. L'espèce a quasiment disparue des zones de moyenne altitude et en particuliers de la Champagne (Marne et Haute-Marne)

Description de l'espèce

Plus petit représentant de sa famille, la Gélinotte des bois est semblable à une perdrix. Son plumage est très mimétique dans les feuilles mortes (brun gris ponctué de blanc et de noir).

Son corps est massif avec des ailes courtes et arrondies qui lui donnent une aisance pour évoluer au milieu des arbres.

Peu de différence entre les sexes, le mâle a cependant une gorge plus foncée et une huppe un peu plus longue.

De manière générale, c'est une espèce plus souvent entendue que vue.

Biologie et Ecologie

Habitats :

L'espèce est exclusivement forestière et ne quitte jamais le couvert des arbres. Mais occupe des milieux diversifiés de l'Aulnaie-Frênaie de plaine jusqu'aux pessières subalpines. C'est la structure et la composition du boisement qui est le plus important : abondance d'arbustes à chatons, et à fruits charnus, présence d'un recouvrement important de cette strate arbustive (>à 30%).

Régime alimentaire :

Les poussins sont principalement insectivores durant les premiers jours puis le régime devient progressivement végétarien (graines de carex, de graminées...). Les adultes se nourrissent de nombreuses plantes herbacées (graines et fruits) durant l'été, puis

consomment de nombreux fruits à l'automne. Durant l'hiver et le printemps, les bourgeons sont recherchés activement.

Reproduction et activités :

L'accouplement a lieu de la fin mars jusqu'à la mi-mai. La femelle pond dans une simple dépression à même le sol, de 6 à 9 œufs qui seront couvés pendant 22 à 25 jours. On note une forte mortalité des jeunes durant les 3 premiers mois. Fin juillet, il ne reste que 2 à 4 jeunes dans la nichée.

Migrations

L'espèce est sédentaire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le statut de conservation de l'espèce est favorable en Europe. En Europe occidentale, l'aire de distribution s'est réduite régulièrement depuis le moyen âge, et a continué à diminuer au XXe siècle malgré la reforestation. Les effectifs sont estimés entre 2,5 et 3,1 millions de couples en Europe, dont 390 000 à 658 000 couples en Scandinavie et environ 1,9 à 2,2 millions en Russie.

En France, elle est considérée en déclin. L'effectif national est estimé entre 4 000 à 5 000 couples dans les années 2000.

Menaces potentielles

La principale menace est liée à une modification des pratiques forestières. Le vieillissement du taillis feuillus et la conversion en futaie sans sous-bois et du nettoisement du sous étage de buissons, et la monoculture de résineux lui sont défavorables. La fermeture du milieu et/ou la plantation des clairières lui sont également défavorables.

Les dérangements par l'homme et ses activités ne semblent pas avoir un effet négatif sur les différentes populations d'où une faible efficacité des zones protégées pour la conservation de cette espèce.

Caractéristiques et état de conservation sur le site

Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
L'espèce a été contactée sur une grande majorité des forêts du périmètre d'étude. La nidification est certaine sur quatre sites de la montagne des Frettes (Thorens-Glières, le Petit-Bornand-les-Glières) en 2009 et 2012, ainsi que probable sur la forêt de Tête noire (Dingy-Saint-Clair) en 2009 et 2012.	L'état de conservation de l'espèce à l'échelle du site est considéré comme bon. La surface en habitats favorables et relativement bien conservés y est importante mais une gestion sylvicole concertée est cependant essentielle pour conserver cette espèce vulnérable sur le site dans les secteurs d'exploitation.

Modalités de gestion conservatoire proposées

La gestion forestière est l'élément clé à mettre en place afin de conserver la Gélinoite des bois sur les sites de nidification.

Concernant l'exploitation sylvicole, les principales mesures préconisées sont :

- favoriser la concertation entre propriétaires et gestionnaire forestiers pour créer et maintenir une mosaïque compositionnelle et structurelle selon les exigences écologique et les objectifs de production.
- la sylviculture doit tendre vers des unités de gestion de petite surface (un hectare ou moins)
- limiter l'usage des coupes rases, maximum à 1 ha (optimum : 0.4 ha)
- favoriser la transition des futaies régulières vers des futaies irrégulières pied par pied, en favorisant le mélange d'essences.
- Allonger les périodes de régénération des futaies ;
- Lors des coupes d'éclaircie, conserver les tiges de pionniers (ou post-pionniers), notamment les feuillus.
- Ne jamais éliminer l'étage arbustif d'un peuplement, au maximum la réduire par tache sans élimination complète.
- Proscrire les monocultures de résineux ;
- Au sein des massifs forestiers voués à l'exploitation, instaurer l'acquisition d'îlots forestiers matures ou âgés dispersés dans le massif.

Grand-Duc d'Europe

Bubo bubo (Linné, 1758)

Code NATURA 2000 : A 215	<ul style="list-style-type: none"> • Classe : Oiseaux • Ordre : Passériformes • Famille : Strigidés 
Statut et protection sur l'aire d'étude	
<p>Protection nationale : oui (arrêté du 29 oct. 2009, art. 3)</p> <p>Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : préoccupation mineure</p> <p>Liste rouge régionale Rhône-Alpes : Vulnérable</p> <p>Liste rouge 74 : Vulnérable</p> <p>Directive Oiseaux : annexe I</p> <p>Convention de Berne : annexe II</p> <p>Convention CITES : annexe A</p> <p>Statut IUCN mondial : préoccupation mineure</p>	
Répartition en France et en Europe	Description de l'espèce
 <p>Cette espèce est présente dans toute l'Europe, elle est plus abondante en Europe du Nord et dans les pays méditerranéens. La population rhônalpine est partie intégrante des populations naturelles du sud du pays. En Rhône-Alpes, le Hibou Grand-duc niche d'environ 60 m dans le bas des gorges de l'Ardèche jusqu'à 2 050 m en Vanoise (Lebreton et Martinot 1998). La région Rhône-Alpes hébergeait selon les chiffres de 2003 entre 275 et 400 couples. Cette population représente entre le quart et plus du tiers de la population française, ce qui prouve l'importance de la région pour cette espèce (Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes, 2003)</p> <p>Dans les départements alpins, les Préalpes sont occupées, de même que les Alpes internes. En montagne, les effectifs sont plus clairsemés qu'en plaine ou en moyenne montagne. Moins de 10 sont recensés en Savoie (Magnouloux 1977) ; toutefois et bien que l'espèce soit plus difficile à contacter à haute altitude, Lebreton et Martinot (1998) avancent le chiffre d'une dizaine de couples pour le seul massif de la Vanoise. Cette estimation doit être rapprochée des connaissances sur la population savoyarde, vraisemblablement très sous-estimée. En Haute-Savoie, l'existence de 10 à 20 couples était notée en 2003, là encore les effectifs sont probablement sous-estimés.</p>	<p>Le Grand-duc d'Europe est le plus grand des rapaces nocturnes, avec une silhouette imposante d'une envergure comprise entre 1,5 et 1,8m. Posé sa taille varie entre 60 et 70 cm. Il se caractérise aussi par deux gros yeux rouge orangé et deux très longues aigrettes qui se distinguent lorsqu'elles sont dressées ou reposées. Les couleurs dominantes sont le brun et le roux rayé ou strié de noir. Du blanc apparaît à la gorge lorsque l'oiseau chante.</p> <p>Les deux sexes sont difficiles à différencier en nature mais la femelle est généralement d'une taille plus importante que le mâle, et leur registre vocal est très différent.</p> <p>Les juvéniles sont duveteux, ont une couleur d'iris plus sombre et peuvent être identifiés par leurs chuintements puis leurs cris.</p>

Biologie et Ecologie

Habitats

Il occupe les falaises s'ouvrant sur une zone de plaine, les espaces ouverts lui étant indispensables pour la chasse. Les zones de chasse se situent aussi bien en plaine qu'en montagne. Le nid, ou aire de reproduction, est installé dans une paroi rocheuse.

Régime alimentaire

Son régime alimentaire est très éclectique mais principalement composé de mammifères de taille moyenne. Les oiseaux représentent une part plus faible de la biomasse consommée qui n'est cependant pas négligeable. C'est une espèce qui peut trouver sa nourriture dans la grande majorité des milieux.

Reproduction et activités

Il niche préférentiellement en milieu rupestre, y compris dans les sites rocheux isolés et de faible superficie. Plus rarement il niche au sol. Il ne construit pas de nid mais se contente de gratter le sol.

La date de ponte varie beaucoup selon les couples et s'échelonne de janvier à mars. De 2 à 4 œufs sont pondus et l'incubation par la femelle dure environ 35 jours.

Le grand-duc est un rapace à l'activité nocturne. Il peut toutefois commencer à chanter dès le crépuscule.

Il chasse de nuit, généralement à l'affût.

Migrations

Ce grand rapace nocturne est strictement sédentaire. Il existe peu de connaissance sur les déplacements et l'erratisme des jeunes est peu connu.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Europe : La population européenne est estimée à 12 800 à 38 000 couples, principalement en Russie, en Finlande et en Norvège.

France : La France fait partie des pays européens où la population est la plus importante avec une population allant de 950 à 1500 couples.

Menaces potentielles

Les menaces qui peuvent peser sur cette espèce sont la destruction des individus par électrocution, tir ou collision. Cette espèce est également sensible aux dérangements sur ses sites de nidification.

La fermeture des milieux et en particulier le reboisement naturel ou artificiel de certains massifs lui est également très défavorable car elle s'accompagne d'une diminution de ses principales ressources alimentaires que sont les mammifères de taille moyenne.

Caractéristiques et état de conservation sur le site

Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
<i>Bubo bubo</i> est Vulnérable en Haute-Savoie avec 15 à 30 couples. Un individu qui semble cantonné a été contacté sur les rochers au nord de la Moussière (Thorens-Glières) en 2013. Des prospections sont à mener pour confirmer le statut de l'espèce sur le site. (Source : LPO, délégation Haute-Savoie)	Le statut biologique de l'espèce est inconnu sur le site en raison de difficulté à identifier les zones occupées. Malgré des habitats favorables sur le site à son égard il n'est hélas pas possible de statuer sur son état de conservation.

Modalités de gestion conservatoire proposées

Le maintien d'espaces ouverts, essentiellement dépendant d'une activité agricole, est à favoriser dans les secteurs ayant tendance au reboisement.

La neutralisation des poteaux électriques dangereux est nécessaire pour éliminer une importante cause de mortalité.

La tranquillité des sites rupestres doit être recherchée et passe en particulier par un meilleur contrôle du développement des activités sportives de plein air (escalade, via ferrata, vol libre) et des aménagements réalisés sur les sites naturels.

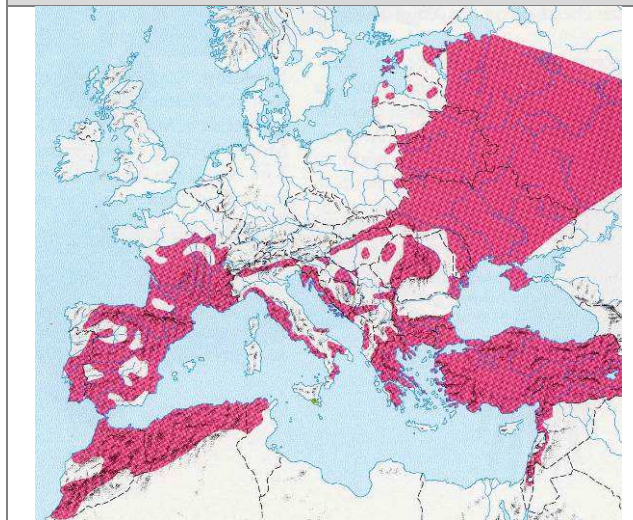
Circaète Jean-le-Blanc

Circaetus gallicus (Gmelin, 1788)

Code NATURA 2000 : A 080	<ul style="list-style-type: none"> • Classe : Oiseaux • Ordre : Accipitriformes • Famille : Accipitridés
Statut et protection sur l'aire d'étude	
<p>Protection nationale : oui (arrêté du 29 oct. 2009, art. 3)</p> <p>Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : préoccupation mineure</p> <p>Liste rouge régionale Rhône-Alpes : Quasi menacé</p> <p>Liste rouge 74 : En danger</p> <p>Directive Oiseaux : annexe I</p> <p>Convention de Berne : annexe II</p> <p>Convention CITES : Annexe A</p> <p>Statut IUCN : préoccupation mineure</p>	



Répartition en France et en Europe	Description de l'espèce
------------------------------------	-------------------------



En Europe : Il est distribué dans tout le Sud-Ouest et l'Est de l'Europe mais surtout en région méditerranéenne : Espagne, Turquie, Sud de la France, ainsi que Portugal, Grèce, Italie, Croatie.

En France : Il est nicheur dans les ¾ sud de la France au sud d'une ligne allant de la Vendée jusqu'au Doubs.

Le Circaète est un rapace diurne d'assez grande taille (envergure : 1,60 à 1,80 m), au plumage très clair vu de dessous qui contraste avec la gorge et le plastron en général sombre. De dessus le brun domine et la queue est barrée de 3 à 4 lignes sombres. Sa silhouette est caractéristique, avec des ailes longues et larges et les poignets saillants en vol plané. Posé, il a une allure surprenante de chouette avec une tête large et un cou court. En chasse, il alterne planés et vols sur place avec les pattes pendantes qui jouent le rôle de balancier.

Biologie et Ecologie

Habitats

L'habitat de ce rapace coïncide avec les régions abritant de bonnes populations de grandes couleuvres. Il comporte des étendues de milieux ouverts (friches, landes, parcours, prairies et zones rocailleuses) avec des boisements de superficies variables.

Régime alimentaire

Le Circaète est un rapace au régime alimentaire presque exclusivement composé de reptiles et en particulier de couleuvres de grande taille. En cas de mauvaises conditions météorologiques, en particulier à son arrivée il peut aussi capturer des mammifères (petits rongeurs, lapins...), des amphibiens et parfois des oiseaux et des invertébrés.

Reproduction et activités

C'est un nicheur arboricole. Le nid est réaménagé ou construit dès l'arrivée des oiseaux. Il est relativement sommaire, de faible taille par rapport à l'envergure de l'espèce, et constitué de branches sèches et de rameaux verts. Le circaète se distingue par une faible fécondité (un seul œuf est pondu). Les envols ont lieu entre la mi-juillet et la fin août mais peuvent s'étaler jusqu'à la mi-septembre.

Le circaète est un oiseau territorial. Il prospecte pour la chasse un territoire assez étendu. Il peut aussi fréquemment être observé perché, à proximité du site de nidification ou au repos sur son territoire de chasse.

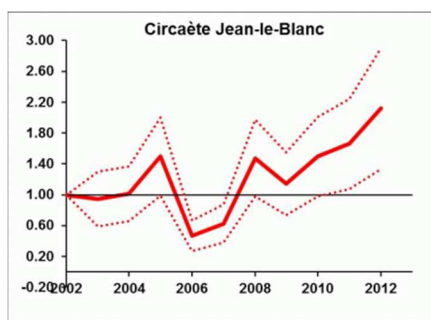
Migrations

Il s'agit d'un rapace migrateur transsaharien. Il rejoint l'Europe dès fin février et rejoint ses quartiers d'hiver à partir de septembre/octobre.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'effectif européen, en dehors de la Russie et de la Turquie hébergeant chacun quelques milliers de couples, est compris entre 6 900 et 10 500 couples et se localise pour plus de la moitié en Espagne et en France.

La population en France compte entre 2400 et 2900 couples au cours des années 2000, avec un effectif stable ou fluctuant sans tendance nette depuis 1970. Malgré les fortes fluctuations d'effectifs lors des comptages une tendance à l'augmentation pourrait se confirmer. À noter que les changements climatiques lui seront probablement favorables. De ce fait, son statut en France est considéré comme favorable.



Tendances d'évolution de la population de Circaète Jean le Blanc en France, STOC, 2012

Le Circaète Jean-le-Blanc est une espèce En Danger en Haute-Savoie avec seulement 3 à 4 couples nicheurs.

Menaces potentielles

La fermeture des milieux et l'abandon de l'agropastoralisme représentent une menace importante pour les territoires de chasse du Circaète.

Les travaux forestiers et les activités de loisirs non maîtrisées représentent une perturbation pour les sites de reproduction de l'espèce.

Caractéristiques et état de conservation sur le site

Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
<p>Le Circaète Jean-le-Blanc est une espèce En Danger en Haute-Savoie avec seulement 3 à 4 couples nicheurs. Le Circaète a fait l'objet de 4 observations en période estivale, en 2003 sur Ablon (Dingy-Saint-Clair), en 2009 à la Pointe de la Québlette (Entremont) et au Crépon de Montoulivert (le Petit-Bornand-les-Glières), et en 2012 à l'Ouest de la Combe de Nerval (Aviernoz). (Source : LPO, délégation Haute-Savoie).</p> <p>Les habitats favorables à la nidification sont nombreux sur le site et le potentiel en habitats de chasse aussi. Cependant, la disponibilité alimentaire en reptiles n'est pas évaluée et peut être un facteur limitant à son installation, surtout lors des printemps pluvieux.</p>	<p>Le statut biologique de l'espèce est inconnu sur le site même si des observations en période estivale sont notées et permettent de supposer sa reproduction. Malgré des habitats favorables sur le site il n'est pas possible de statuer sur son état de conservation.</p>

Modalités de gestion conservatoire proposées

La préservation des milieux ouverts par l'agro-pastoralisme et la reconquête d'espace par les troupeaux sont favorables aux

reptiles et donc au Circaète.

La gestion forestière doit éviter le reboisement de certains habitats, l'exploitation doit prendre en compte la préservation d'îlots boisés matures et la période des travaux doit tenir compte de la biologie de l'espèce. La création de voies d'accès doit être évitée dans le champ de vision de l'oiseau au nid et en règle générale une tranquillité totale, quelques centaines de mètres autour du nid, doit être assurée du 1er mars au 15 septembre.

Pic Noir

Dryocopus martius (Linné, 1758)

Code NATURA 2000 : A 236

Statut et protection sur l'aire d'étude

Protection nationale : oui (arrêté du 29 oct. 2009, art. 3)

Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : préoccupation mineure

Liste rouge régionale Rhône-Alpes : préoccupation mineure

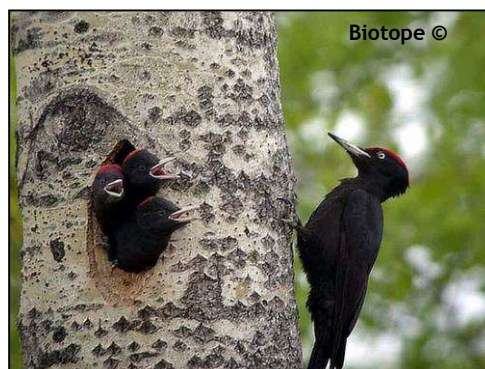
Liste rouge 74 : préoccupation mineure

Directive Oiseaux : annexe I

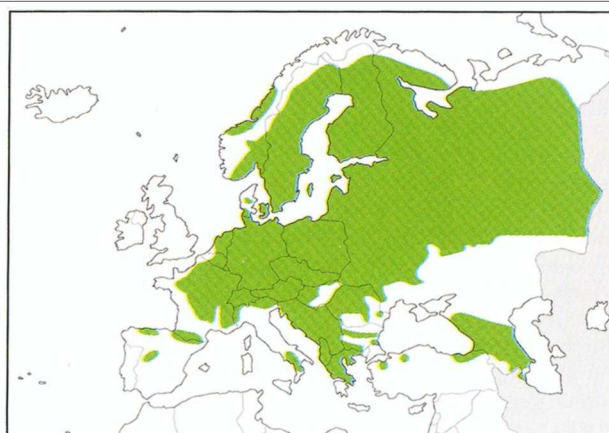
Convention de Berne : annexe II

Statut IUCN : préoccupation mineure

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Piciformes
- Famille : Picidés



Répartition en France et en Europe



En France, l'espèce est en pleine expansion vers l'ouest à l'exception d'une partie de l'Aquitaine, du Midi-Pyrénées, du sud de la Provence. Sa répartition a profondément changé depuis une cinquantaine d'années.

Description de l'espèce

Le Pic noir est le plus grand des pics européens. Le plumage adulte est entièrement noir sauf une tache rouge vif étendue du front à la nuque chez le mâle, limitée à la nuque chez la femelle. Certains oiseaux ont le plumage teinté de brun, surtout sur les ailes. Le bec est blanchâtre sauf l'extrémité et l'arête supérieure noirâtres, l'iris est jaune pâle, les pattes sont grises.

Le plumage des jeunes à la sortie du nid est plus ou moins nuancé de brun avec un bec nettement plus court, paraissant plus épais.

Longueur totale du corps : 44-48 cm. Masse : 200-380 g.

Biologie et Ecologie

Habitats

Il affectionne indifféremment les grands massifs de conifères ou de feuillus, pourvu qu'ils présentent une superficie suffisante (200 à 500 ha). Il apprécie particulièrement la présence importante de bois mort et de gros arbres espacés et âgés. Il s'accommode de toutes les essences (hêtres, sapins, mélèzes, pins).

Régime alimentaire

Il est à la fois végétarien et insectivore. Il se nourrit principalement de fourmis et d'insectes xylophages qu'il prélève en effectuant des perforations dans l'écorce grâce à son bec acéré. Dans certaines régions, son régime alimentaire comporte près de 99% de fourmis. Ailleurs, les larves de coléoptères sont consommées en grand nombre, de même que les chenilles de papillons et les asticots de mouches. Ses sites de nourrissage privilégiés sont les arbres morts ou dépérissants, les souches gisant à terre sur un lit de feuilles mortes. En hiver, ce grand myrmécophage effectue des prélèvements importants dans les fourmilières mais il extirpe également parfois de leur ruche les abeilles en hibernation. A l'occasion, il mange des fruits, des baies et même des œufs d'autres

oiseaux. Il mange aussi des oisillons.

Reproduction et activités

Solitaires le reste de l'année, les Pics noirs commencent à parader en janvier. Le nid est creusé dans le tronc d'un arbre sain ou malade. Le mâle est monogame. La ponte de 3 à 5 œufs a lieu entre avril et mai. L'incubation dure de 12 à 14 jours. L'envol est précoce et peut se produire dès le vingt-septième jour.

Le Pic noir excelle dans l'art de grimper. Les individus accomplissent leurs ascensions en enfonçant leurs ongles recourbés dans l'écorce des arbres puis, prenant appui sur leur queue, effectuent de petits sauts.

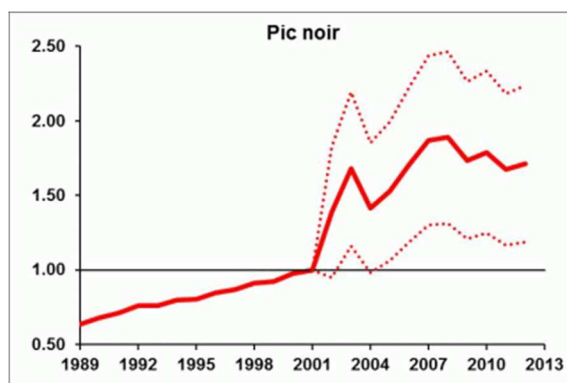
Migrations

En principe, les adultes sont sédentaires. Les jeunes se dispersent jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres en général, voire plus. En automne, il est observable dans des lieux où l'espèce ne niche pas.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe, le Pic noir est rare ou absent de la façade atlantique et du pourtour méditerranéen. L'Allemagne et les pays d'Europe orientale et septentrionale accueillent les plus gros effectifs.

En France, le Pic noir semble connaître une croissance de 216 % de ses effectifs depuis 1989 (site Vigie-Nature (MNHN), 2013). Le développement des boisements et notamment des hêtraies lui sont favorables. Habituellement restreint aux zones montagneuses, sa répartition a évolué au cours des dernières années, le Pic noir est aujourd'hui présent en plaine. Les effectifs nationaux sont toutefois difficiles à estimer (vraisemblablement entre 2000 à 5000 couples dans les années 2000). Par conséquent, le statut de l'espèce à l'échelle nationale est considéré comme en augmentation.



Tendances d'évolution de la population du Pic noir en France, STOC, 2012.

Menaces potentielles

- Disparition des boisements anciens et des vieilles futaies
- Diminution de la quantité de bois mort et des arbres à cavités
- Uniformisation des peuplements (disparition des taillis sous futaie au profit de futaies régulières, peuplements monospécifiques, diminution de l'âge d'exploitation...)
- Déplacement des sites de nidification lors des travaux forestiers

Caractéristiques et état de conservation sur le site


Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
A ce jour, le Pic noir est recensé sur une majorité des forêts du périmètre d'étude. Au vu des surfaces forestières, le territoire pourrait potentiellement accueillir plus de 25 couples.	L'état de conservation du Pic noir est jugé bon sur le site d'étude.

Modalités de gestion conservatoire proposées

- Gestion de la forêt en futaie jardinée ou irrégulière, par petits parquets de 0.05 à 0.2 ha ; diversification et équilibre entre feuillus et résineux selon l'altitude.
- Mise en place de forêts en évolution naturelle, dans lesquelles aucune intervention sylvicole ne sera menée, excepté pour des interventions liées à la sécurité.
- Conserver les bois morts sur pied et les arbres à cavités afin d'assurer la présence de forges. Pour cela, on peut les marquer pour les signaler lorsque des coupes doivent être faites.

Faucon Pèlerin

Falco peregrinus (Tunstall, 1771)

Code NATURA 2000 : A 103	<ul style="list-style-type: none"> • Classe : Oiseaux • Ordre : Falconiformes • Famille : Falconidés
Statut et protection sur l'aire d'étude	
<p>Protection nationale : oui (arrêté du 29 oct. 2009, art. 3)</p> <p>Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : préoccupation mineure</p> <p>Liste rouge régionale Rhône-Alpes : Vulnérable</p> <p>Liste rouge 74 : Quasi menacé</p> <p>Directive Oiseaux : annexe I</p> <p>Convention de Berne : annexe II</p> <p>Convention de Bonn : annexe II</p> <p>Convention CITES : Annexe A</p> <p>Protocole de Kingston : Annexe 2</p> <p>Statut IUCN : préoccupation mineure</p>	
Répartition en France et en Europe	Description de l'espèce
 <p>En Europe : Le Faucon pèlerin est présent dans tous les pays d'Europe. Ses bastions sont à l'heure actuelle l'Espagne et le Royaume-Uni, ainsi que la France, le Danemark et l'Italie.</p> <p>En France : Il est présent surtout au sud-est d'une ligne allant de Biarritz à Nancy avec cependant quelques couples isolés dans les régions côtières du nord-ouest (Bretagne, Normandie).</p> <p>Les principales régions qu'il occupe sont les Pyrénées, le Massif Central, les Alpes, les Vosges et le Jura.</p>	<p>Le Faucon pèlerin a un corps massif, de longues ailes pointues et larges à la base, une queue assez courte et une grosse tête.</p> <p>L'adulte possède un plumage bleu ardoisé sur le dessus, barré de noir à la queue, blanchâtre finement barrée de noir dessous. Le dessus de la tête est bleu ardoisé, la gorge et les joues sont blanches avec une épaisse « moustache » noire.</p> <p>Le jeune de l'année est brun foncé dessus, crème tacheté de brun dessus.</p> <p>Son bec est puissant et crochu à l'extrémité, gris-bleu à l'extrémité et jaune à sa base.</p> <p>Ses yeux sont brun foncé et ses pattes jaunes.</p>



Biotope ©

Biologie et Ecologie

Habitats

Les habitats de cette espèce sont extrêmement variables, mais nécessitent la présence de sites rupestres (ou d'édifices en milieu urbain), pour nicher et servir de promontoire d'observation de son territoire de chasse. Il occupe les sites rocheux des montagnes de moyenne altitude aux falaises maritimes mais est absent des plaines cultivées.

Régime alimentaire

Ce rapace se nourrit principalement d'oiseaux de taille petite à moyenne, notamment fringilles, corvidés et pigeons.

Reproduction et activités

Reproduction : cet oiseau ne construit pas de nid, mais pond dans une dépression du sol, un replat de falaise. Il n'y a qu'une seule ponte par an, de mi-mars à début avril, comportant 3 à 4 œufs crème, fortement tachetés de brun-rouge. L'incubation, par la femelle surtout, dure pendant 29-32 jours. Le jeune est nidicole et couvert de duvet grisâtre. Il quitte le nid à 35-42 jours et devient indépendant 2 mois plus tard au moins. La maturité sexuelle est atteinte à 2 ans. La longévité maximale connue est de 15 ans.

Activités : le Faucon pèlerin est un oiseau diurne et généralement solitaire. Il chasse en vol, en effectuant de spectaculaires attaques en piqué à plus de 250 km/h.

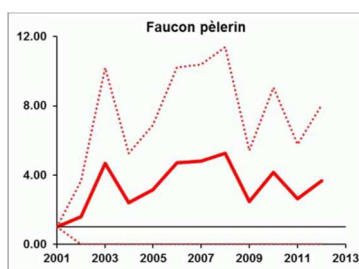
Migrations

Il s'agit d'une espèce sédentaire en Europe, à l'exception des populations les plus nordiques qui sont migratrices. Les adultes sont présents sur leur territoire tout au long de l'année alors que les jeunes sont erratiques.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Europe : après le fort déclin des années 1950 et 1960, continue de récupérer ses effectifs et approche actuellement les 6000 couples, hors Russie et Turquie.

France : après l'effondrement de la population nationale qui ne comptait plus que 200 couples à la fin des années 1960, la reconstitution des effectifs s'est faite régulièrement à partir des régions encore occupées par l'espèce. Globalement la population française est estimée entre 1200 et 1500 couples dans les années 2000.



Tendances d'évolution de la population du Faucon Pèlerin en France, STOC, 2012.

Menaces potentielles

Les menaces potentielles pour cette espèce dans la région sont l'appauvrissement du milieu dû à une homogénéisation des habitats avec la tendance à la reforestation par un nombre restreint d'essences. Cependant, la progression des colombidés dans la chênaie pourrait compenser en partie les effets de cette évolution. L'empoisonnement par les pesticides organochlorés est une menace non négligeable.

Le développement des sports de plein-air peut être un facteur limitant de la recolonisation et en particulier l'escalade sur les sites rupestres de faible superficie tout comme la pratique du vol libre. Ces activités de loisir peuvent aussi être la cause de dérangements en période de reproduction.

Les principales menaces sont :

- La dégradation du milieu,
- Les destructions directes,
- Les désairages,
- Les dérangements

Caractéristiques et état de conservation sur le site	
Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
<p>Cinq couples sont connus sur le périmètre d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un couple utilise deux aires à l'entrée de la vallée d'Usillon (Thorens-Glières, Aviernois). - Un couple utilise les rochers à l'est de la Verrerie (Thorens-Glières) pour nicher. - Un couple niche sur les rochers au sud du col du Pertuis (Dingy-Saint-Clair). - Un couple occupe une aire à la Tête Turpin (la Balme de Thuy). - Un couple utilise les rochers du Suet (Entremont, Saint-Jean de Sixt) pour nicher. <p>Ces couples sont suivis plus ou moins régulièrement. Des couples cantonnés ont été notés sur ces 5 sites au cours des 10 dernières années</p> <p>La disponibilité en habitats rupestres sur le site est considérable et semble particulièrement favorable à cette espèce.</p>	<p>L'espèce est bien représentée sur le site avec 5 couples nicheurs identifiés, potentiellement plus. Son état de conservation est jugé bon sur le site au regard des effectifs nicheurs et de la grande disponibilité en habitats rupestres relativement bien conservés. Le Faucon pèlerin reste néanmoins sensible aux perturbations à proximité des aires de nidification.</p>
Modalités de gestion conservatoire proposées	
<p>Les distances minimales à respecter sont de 300 m autour d'une aire de Faucon pèlerin.</p> <p>Durant les périodes de nidification (1er mars au 31 juillet), le survol (activités de vol libre) et la fréquentation des parois aménagées pour l'escalade localisés à proximité des aires de présence de l'oiseau doivent être suspendus.</p> <p>Les rapaces rupestres peuvent utiliser différentes aires d'une année sur l'autre, la meilleure solution consiste à identifier chaque année entre mars et avril l'aire occupée afin que les préconisations citées ci-dessus ne s'appliquent qu'à une zone restreinte.</p>	

Chevêchette d'Europe

Glaucidium passerinum (Linné, 1758)

Code NATURA 2000 : A 217

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Strigiformes
- Famille : Strigidés

Statut et protection sur l'aire d'étude

Protection nationale : oui (arrêté du 29 oct. 2009, art. 3)

Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : vulnérable

Liste rouge régionale Rhône-Alpes : Vulnérable

Liste rouge 74 : Faible risque

Directive Oiseaux : annexe I

Convention de Berne : annexe II

Convention CITES : annexe A

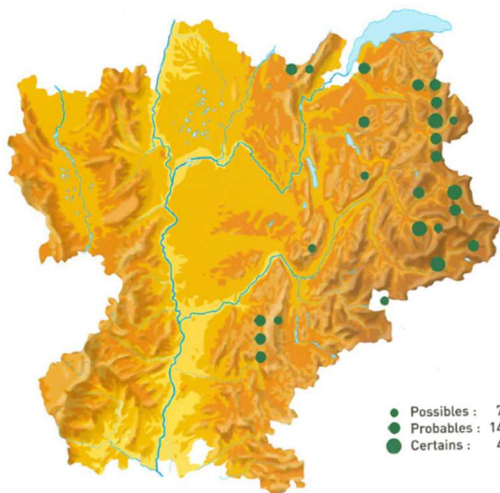
Statut IUCN : préoccupation mineure



Biotope ©

Répartition en Rhône-Alpes

Description de l'espèce



Source : *Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes*, 2003

En Rhône-Alpes, l'espèce est connue pour fréquenter les forêts d'altitude de tous les départements alpins. Sa répartition y est morcelée et sa présence est liée à la forêt mixte, semblable à celle des paysages répandus au cours de la dernière glaciation.

C'est la plus petite chouette d'Europe. Elle a un plumage principalement noir chamoisé à brun grisâtre, avec de tous les côtés des taches blanchâtres, et le dessous rayé brun sur fond blanc. Les côtés de la poitrine sont mouchetés de brun. Elle porte un important demi-collier blanc à la base du cou. La queue est marron à gris brun, avec cinq rayures étroites blanchâtres.

La tête est ronde et ne possède pas d'aigrettes. Le disque facial n'est pas bien défini. La face est blanchâtre, avec de petites marques brunes ayant plutôt la forme de deux ou trois cercles concentriques incomplets autour de ses yeux jaunes. Le bec est jaunâtre, comme les parties nues de ses doigts couverts de plumes. Les pattes sont aussi pourvues de plumes, les serres sont noires avec le bout noirâtre.

Biologie et Ecologie

Habitats

La Chevêchette d'Europe habite les forêts de conifères de la zone boréale, et est représentée dans les forêts mixtes de haute montagne. Les sites de nidification sont souvent entourés de zones humides, avec des sources, et des bosquets d'épicéas à proximité.

Les forêts dans lesquelles elle vit sont généralement des hêtraies-sapinières ou des pessières relativement âgées, toujours parsemées de clairières et peu exploitées. Actuellement on ne rencontre ces milieux qu'en altitude, au-dessus de 1000 m.

Régime alimentaire

La Chevêchette d'Europe se nourrit principalement de petits oiseaux mais chasse également des oiseaux de taille égale à la sienne comme les pics, grives musiciennes, ou gros-becs. Elle apprécie aussi les petits mammifères, campagnols, souris et musaraignes. Occasionnellement, de petits lézards et des chauves-souris, des poissons et des insectes peuvent faire l'affaire.

Reproduction et activités

Activité : l'activité annuelle peut être séparée en deux périodes : l'automne pendant laquelle les couples se forment ou défendent leur territoire (chants réguliers) et la fin de l'hiver et le printemps, saison de la reproduction.

Reproduction : Les sites de nidification de la Chevêchette d'Europe sont normalement des cavités déjà creusées par d'autres oiseaux, dans les conifères en général, mais aussi les bouleaux et les hêtres. Quand le lieu a été accepté par la femelle, la cavité est nettoyée une dizaine de jours avant la ponte. A cette époque-là ont lieu également des accouplements fréquents. L'activité nuptiale et les chants débutent à la fin du mois de janvier pour se terminer fin mars.

La ponte a lieu d'avril à juin. Le nombre d'œufs varie de 3 à 7, ils sont de couleur blanche et pondus à deux jours d'intervalle. L'incubation, assurée par la femelle, dure pratiquement un mois. Elle commencera à partir de la ponte du dernier œuf. Les petits prennent leur envol au bout de 27 à 34 jours. Ils ont leur plumage complet de juvénile au bout de 2 à 4 mois. Ils sont nourris par les parents pendant deux à quatre semaines avant d'être réellement indépendants.

Migrations

La Chevêchette d'Europe adulte est généralement sédentaire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'aire de répartition de l'espèce s'étend de l'Europe centrale et septentrionale jusqu'à la Sibérie orientale. En Europe, on distingue deux zones d'occupation :

- La partie septentrionale : Norvège, Suède, Finlande, Russie...
- L'Europe centrale, où l'espèce est une relique de l'époque glaciaire

On rencontre donc cette espèce dans tout le massif alpin, dans le Jura, les Vosges, la Forêt Noire, les Carpates et dans quelques massifs montagneux du sud-est de l'Europe. Par ailleurs, la Chevêchette habite aussi des vastes massifs forestiers de plaine comme la lande de Lunebourg en Allemagne et la forêt de Bialowiesia en Pologne. En fait, la frange est du pays est occupée depuis les Vosges du Nord jusqu'aux Alpes-Maritimes.

Menaces potentielles

Bien qu'en petits effectifs, l'espèce ne sera pas vraiment menacée en Rhône-Alpes tant que les milieux peu fréquentés qu'elle occupe ne seront pas modifiés par l'exploitation forestière. L'activité en elle-même n'est pas spécialement dérangeante pour la Chevêchette, mais l'homogénéisation des forêts d'altitude est une des conséquences qui lui est néfaste.

Caractéristiques et état de conservation sur le site

Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
<p>Sur le site : L'espèce est connue sur 13 secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- Col de Spée (Petit-Bornand-les-Glières)- De deux à trois secteurs sur la Montagne des Frettes (Thorens-Glières)- Bois à l'est du Gérard (Petit-Bornand-les-Glières)- Bois au sud-est des Mouilles (Thorens-Glières)- Forêt au sud de Traversy (Thorens-Glières)- Forêt autour de Pierre Moussière (Dingy-Saint-Clair)- Forêt à l'est d'Ablon (Dingy-Saint-Clair)	<p>La Chevêchette d'Europe ne semble pas affectée sur le site d'une gestion sylvicole trop intensive ni d'isolement, ce qui conduit à définir son statut de conservation comme « bon ». Son habitat est indirectement lié à la présence du Pic noir dont elle occupe les loges. Le statut du Pic noir est lui aussi bon sur le site, ce qui conforte le bon état de conservation de cette espèce.</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Forêt de la vallée du Pertuis (Dingy-Saint-Clair) - Combe de Nerval (Thorens-Glières) - Ruines de Cerisset (Villards-sur-Thônes) - Bois à l'est de la Pesantière (le Petit-Bornand-les-Glières) - Forêt à l'ouest d'Outan (le Petit-Bornand-les-Glières) <p>Au vu de la surface forestière du site, la population de Chevêchette d'Europe pourrait être supérieure à 20 couples. La surface forestière favorable à cette espèce sur le site est importante et ne paraît pas menacée à court terme.</p>	
Modalités de gestion conservatoire proposées	
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la forêt en futaie jardinée ou irrégulière, par petits parquets de 0.05 à 0.2 ha ; diversification et équilibre entre feuillus et résineux selon l'altitude. - Mise en place de forêts en évolution naturelle, dans lesquelles aucune intervention sylvicole ne sera menée, excepté pour des interventions liées à la sécurité. - Conserver les bois morts sur pied et les arbres à cavités afin d'assurer la présence de loges pour la nidification. Pour cela, on peut les marquer pour les signaler lorsque des coupes doivent être faites. 	

Gypaète barbu

Gypaetus barbatus (Linné, 1758)

Code NATURA 2000 : A 076

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Falconiformes
- Famille : Accipitridés

Statut et protection sur l'aire d'étude

Protection nationale : oui (arrêté du 29 oct. 2009, art. 3)

Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : en danger

Liste rouge régionale Rhône-Alpes : Non applicable

Liste rouge 74 : En danger critique

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe II

Convention de Bonn : Annexe II

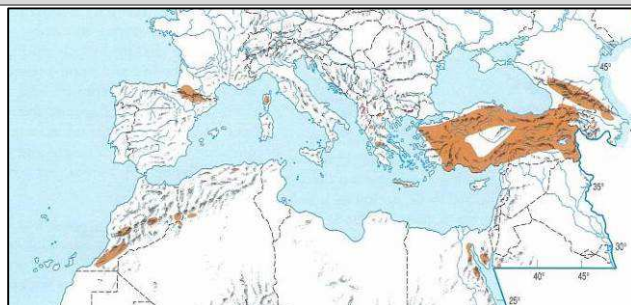
Convention CITES: Annexe A

Statut IUCN : préoccupation mineure



© G. Delenclos

Répartition



En Europe, On le retrouve principalement en Espagne, dans le Nord du Caucase, en Turquie et en Crète. Une population relique, de quelques couples survie encore dans les Balkans et en Grèce.

En France, l'espèce est présente dans les Pyrénées, en Corse et plus récemment dans les Alpes où elle fait l'objet d'un programme de réintroduction.

Description de l'espèce

Le gypaète barbu est le plus grand vautour de la faune européenne (envergure : 270 - 300 cm). Excepté une différence de taille, il n'y a pas de dimorphisme sexuel. Ses ailes larges et pointues et sa queue cunéiforme le rendent facilement identifiable. Le bec est fort et puissant. Les yeux sont jaunes, entourés d'un cercle oculaire d'un rouge intense. Un masque noir entoure ses yeux, et les deux parties du masque se rejoignent sur le haut de la tête, en une fine ligne noire. Les parties supérieures (dos, ailes et queue) sont noirâtres. Les plumes ont le rachis blanc, donnant un aspect général légèrement rayé. La poitrine et l'abdomen sont de couleur rouille-orangé (coloration issue d'un dépôt de particules d'oxyde de fer).

Biologie et Ecologie

Habitats

On le retrouve dans les montagnes ponctuées de falaises, avec de grands plateaux d'herbages.

Régime alimentaire

Espèce opportuniste, il est charognard strict. Lorsque la chaîne alimentaire est complète, il est capable de se nourrir à 80 % d'os, qu'il avale directement ou qu'il casse sur des pierriers en pentes

Reproduction et activités

Le Gypaète atteint son plumage adulte à l'âge de 7 ans, cependant, il semble que les oiseaux soient mûres à l'âge de 5 ans. L'espèce vit en couple (exceptionnellement en trio) et semble « fidèle » jusqu'à la disparition de l'un des partenaires. Les vols nuptiaux commencent en décembre et la femelle pond entre janvier et février. Seul un poussin est élevé chaque année et s'envolera environ 90 jours après son éclosion. Ce jeune restera jusqu'à la fin de l'été puis quittera la zone de nidification.

Migrations

Les adultes reproducteurs sont sédentaires et s'éloignent rarement de leur site de nidification. Les juvéniles et les immatures sont généralement erratiques pendant quatre à cinq ans avant de s'établir sur un territoire

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les populations européennes sont estimées à 203 à 630 couples (en intégrant les populations turques et du nord du Caucase) et sont en déclin. La plus importante est rassemblée dans les Pyrénées franco-espagnoles.

En France, la population est estimée à environ 43-45 couples en 2007, probablement plus à l'heure actuelle. Excepté dans les Alpes où elle est en augmentation, les effectifs français ont tendance à se stabiliser.

Menaces potentielles

Le gypaète barbu est l'un des rapaces les plus rares d'Europe. Encore répandu au début du XXème siècle dans le sud de l'Europe, ses populations ont fortement régressé voire disparu à cause principalement des activités humaines. Actuellement, le braconnage, la collision avec des câbles ou des lignes électriques et le dérangement sont les principales menaces pour l'espèce.

Caractéristiques et état de conservation sur le site

Caractéristiques des populations et de leurs habitats

Le Gypaète barbu est devenu une espèce emblématique des Alpes depuis sa réintroduction, notamment sur les massifs du Bargy et des Aravis.

Avec 10 observations entre 1993 et 2012, le gypaète est un visiteur probablement plus régulier qu'on ne le pense sur le massif de Frettes-Glières. Lorsque renseignées, les mentions concernent principalement des adultes, qui proviennent probablement du couple voisin qui niche sur le massif du Bargy. Néanmoins, les grandes surfaces rupestres du site pourraient lui être favorables si sa dynamique actuelle se poursuit. L'activité pastorale et l'élevage lui sont vitaux en règles générales.

Etat de conservation

L'espèce n'est pas nicheuse sur le site et ses rares visites effectuées probablement lors de ses prospections alimentaires ne permettent pas de définir un état de conservation.

Modalités de gestion conservatoire proposées

Le maintien des activités agro-pastorales lui est, en règle générale, essentiel sur notre territoire.

Le développement des sports de plein-air peut être un facteur limitant de la recolonisation et en particulier l'escalade sur les sites rupestres de faible superficie tout comme la pratique du vol libre. Des actions concertées avec les structures concernées sont possibles comme des zones d'exclusion autour des aires de reproduction.

La sensibilisation déjà entreprise par les associations de protections de l'environnement doit être poursuivie.

Un plan d'action piloté par le conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie (ASTERS) est en cours.

Vautour Fauve

Gyps fulvus (Hablizl, 1783)

Code NATURA 2000 : A 078

Statut et protection sur l'aire d'étude

Protection nationale : oui (arrêté du 29 oct. 2009, art. 3)

Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : préoccupation mineure

Liste rouge régionale Rhône-Alpes : Vulnérable

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe II

Convention de Bonn : Annexe II

Convention CITES : Annexe A

Statut IUCN : préoccupation mineure

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Falconiformes
- Famille : Accipitridés



Répartition en Rhône-Alpes



La distribution du Vautour fauve s'étend des deux rives de la Méditerranée aux montagnes de l'Asie centrale et à l'Inde. En Europe il est présent autour du pourtour méditerranéen. On le retrouve en Espagne, en ex-Yougoslavie, en Sardaigne, en Grèce, En Turquie et jusqu'en Israël.

Les populations françaises, excepté les pyrénéennes, sont toutes issues de réintroductions. On retrouve ces vautours dans la majorité des gorges proches de la Méditerranée (Gorges de la Jonte, Gorge du Verdon, massif des Baronnies, ...).

En Rhône-Alpes, l'espèce a été observée dans plusieurs départements, plus souvent dans le sud (Ardèche, Drôme). Durant la dernière décennie, le nombre d'observation en Rhône-Alpes a considérablement augmenté.

Description de l'espèce

Le Vautour fauve est un des plus grands vautours de la faune européenne (envergure : 255 - 285 cm). Excepté une différence de taille, il n'y a pas de dimorphisme sexuel. Son crâne recouvert d'un duvet blanc est prolongé par un cou étroit et long d'où émerge une collerette de plumes hérissées blanches et duveteuses. Le bec puissant de couleur corne est pâle, les yeux sont jaunes. L'ensemble de la poitrine et du ventre fauve contraste avec le dos et le croupion chamois-brun. Les rémiges et les plumes de la queue courte et carrée adoptent une coloration brun-foncé noir. Le dessous est recouvert de stries brunes.

Biologie et Ecologie

Habitats

Le vautour fauve est un oiseau rupestre dont les aires et les reposoirs sont situés sur les rochers escarpés. L'orientation, la hauteur, l'altitude et la nature du rocher ne semblent pas être déterminant pour le vautour fauve. Il aime les milieux ouverts à fort dénivelés, et apprécie les climats chauds et ensoleillés.

Régime alimentaire

Espèce opportuniste, il est charognard strict et se nourrit essentiellement de cadavre d'ongulés ovins, bovins et caprins. La

recherche de nourriture se fait seule ou en groupe. Par contre, la prise de nourriture se fait presque exclusivement en groupe qui peut comprendre plusieurs dizaines d'individus. Cette action collective s'appelle la « curée ».

Reproduction et activités

C'est une espèce grégaire nichant en falaise souvent en groupe d'une dizaine de couples, pouvant parfois dépasser la centaine. Le nid est constitué de quelques branches, en général peu nombreuses à cette altitude, sur des falaises, des parois rocheuses, dans des cavités, à l'abri d'assaillants éventuels. L'accouplement s'effectue fin décembre et la femelle pond un œuf unique dans le courant du mois de janvier. L'incubation est d'autant plus difficile qu'elle se déroule en plein cœur de l'hiver et dure de 48 à 55 jours. L'éclosion a donc lieu entre fin mars et début avril. L'élevage du poussin dure entre 110 et 115 jours. et ses chances de survie augmentent dans la proportion où la fonte des neiges fait apparaître plus ou moins de cadavres jusque-là dissimulés.

Migrations

Les adultes sont relativement sédentaires, augmentant cependant, leur zone de prospection hors des périodes de nidification, ne rentrant pas tous les soirs dormir à la colonie. Les immatures ont soit un comportement erratique, soit migrent à l'automne, avec des oiseaux espagnols vers le Maghreb. Ces migrants sont généralement de retour en avril ou en mai.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les populations européennes sont estimées à 9 350 à 10 600 couples. 80 % de celles-ci sont installées en Espagne. L'ensemble des populations européennes ont énormément déclinées au début du XXème siècle et sont remontées doucement à partir des années 70.

En France, il ne restait que quelques dizaines de couple à la fin des années 1960. Les efforts de protection et les nombreuses réintroductions ont inversé cette tendance permettant à l'espèce de recoloniser ses anciens territoires. Les effectifs étaient estimés à 448 à 453 couples en 1997 et entre 777 et 780 en 2006 ce qui traduit bien cette nette progression de l'espèce à l'échelle nationale.

Menaces potentielles

Avec des populations encore fragiles, les principales menaces pesant sur le Vautour fauve sont essentiellement d'origine humaine. Actuellement, les actes de braconnage, la collision avec des câbles ou des lignes électriques des jeunes individus, l'empoisonnement des cadavres (pratiqué notamment dans la lutte contre les carnivores) et le dérangement des sites de nidification sont les principales menaces pour l'espèce. Enfin, l'alimentation de l'espèce est intimement liée à l'activité pastorale. L'évolution et la raréfaction de celle-ci représente également une menace importante pour cette espèce.

Caractéristiques et état de conservation sur le site

Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
<p>Le Vautour fauve ne niche pas en Haute-Savoie. Des individus estivent sur le département et prospectent les zones d'alpages à la recherche de nourriture (carcasses).</p> <p>Des groupes de Vautours fauves (jusqu'à 15 individus) sont régulièrement observés sur le massif depuis 2007. Jusqu'à 6 individus ont été notés lors des prospections faites en 2013 dans le cadre du présent DOCOB sur le site du Mont Lachat.</p>	<p>L'espèce est visiteuse sur le site, il n'est donc pas possible de définir un statut de conservation à son égard. Les activités pastorales du site lui sont potentiellement favorables pour l'alimentation.</p>

Modalités de gestion conservatoire proposées

- La lutte contre les électrocutions, l'éducation et la sensibilisation de tous les acteurs concernés par la problématique de conservation de l'ensemble des grands rapaces afin de limiter les tirs et le braconnage.
- Le maintien des activités pastorales en montagne permettent de garantir une réserve alimentaire pour l'espèce et peuvent entraîner, à plus long terme une recolonisation de territoires.
- La sensibilisation du grand public sur les mœurs charonnières du Vautour et non prédatrices.

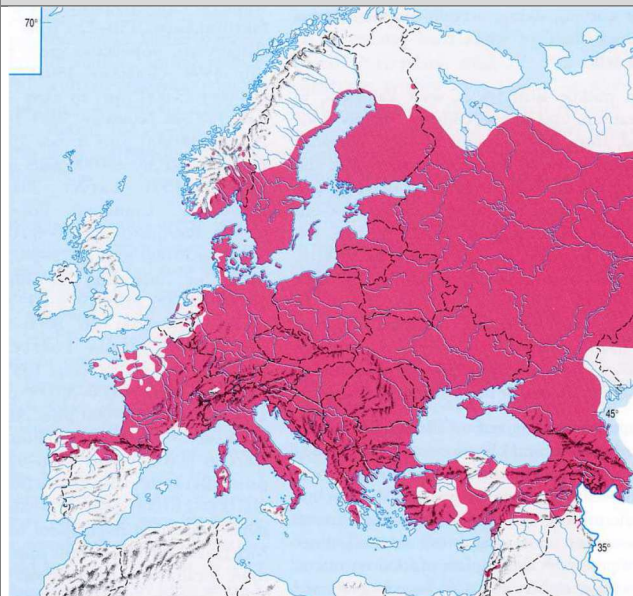
Pie-Grièche écorcheur

Lanius collurio (Linné, 1758)

Code NATURA 2000 : A 338	<ul style="list-style-type: none"> • Classe : Oiseaux • Ordre : Passériformes • Famille : Laniidés
Statut et protection sur l'aire d'étude	
<p>Protection nationale : oui (arrêté du 29 oct. 2009, art. 3)</p> <p>Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : préoccupation mineure</p> <p>Liste rouge régionale Rhône-Alpes : préoccupation mineure</p> <p>Liste rouge 74 : préoccupation mineure</p> <p>Directive Oiseaux : Annexe I</p> <p>Convention de Berne : Annexe II</p> <p>Statut IUCN : préoccupation mineure</p>	



Répartition	Description de l'espèce
-------------	-------------------------



La Pie-grièche écorcheur est largement répandue dans l'ensemble de l'Europe. Elle est toutefois absente des deux tiers méridionaux de la péninsule Ibérique et du Nord-ouest du continent.

Espèce de taille moyenne, elle mesure entre 16 et 18 centimètres et a une envergure qui varie entre 22 et 27 centimètres. Elle a la taille d'un gros moineau. Son poids varie entre 22 et 47 grammes. Son bec est crochu. Cette espèce est aisément reconnaissable grâce à son plumage. En effet, la pie-grièche écorcheur possède un bandeau noir s'étendant du bec jusqu'en arrière des yeux ; le ventre est clair et le dos brun-roux. La femelle est plus modestement rousse dessus et blanche finement barrée de noir dessous.

Biologie et Ecologie

Habitat

La pie-grièche affectionne les milieux ouverts ou semi-ouverts (clairières) parsemés de bosquets, de buissons ou de haies. Cette espèce est parfois présente en lisière forestière. Cependant, elle fuit les grands arbres.

Régime alimentaire

La pie-grièche écorcheur chasse essentiellement à l'affût à partir de perchoirs. Elle se nourrit de (gros) insectes (grillons et bourdons notamment), de micromammifères (campagnols notamment). Il lui arrive de capturer des batraciens (grenouilles) ou des reptiles (lézards) mais aussi des lombrics. Elle empale parfois ses proies sur des épines, des fils barbelés, ou, sur la pointe d'une branche.

Reproduction

La nidification de la Pie-grièche écorcheur intervient dès l'arrivée de ce transsaharien c'est-à-dire début mai. Le nid, plutôt massif,

fait de racines et d'herbes sèches, se trouve généralement dans un buisson épais et épineux à 2 mètres du sol. La ponte a lieu rapidement après l'arrivée des adultes et est constituée de quatre à six œufs teintés gris-vert. L'incubation durera 2 semaines. Les 4 à 6 jeunes restent environ 13-14 jours au nid. Les jeunes prendront leur envol au mois de Juin. Cette pie-grièche a une nichée par an.

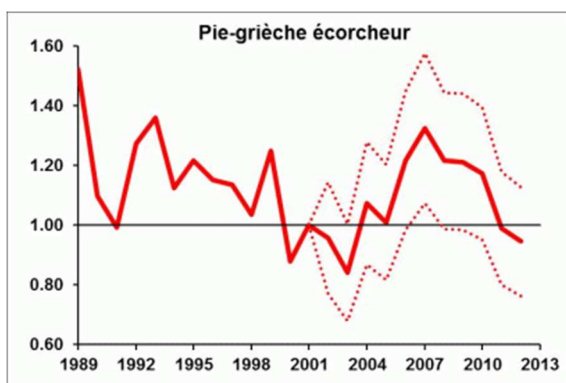
Migrations

En automne, les oiseaux se dispersent dès début août. Dès la fin de ce mois on ne trouve plus guère d'oiseaux en France. La migration est orientale et passe par l'Afrique de l'Est pour rejoindre le Sud de l'Afrique. Au printemps, les Pies grièches écorcheur font le trajet quasi inverse. Ce sont avant tout des migrateurs nocturnes. Elles rejoignent leurs sites de nidification fin avril, début mai.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

L'espèce est en forte régression au niveau national et dans pratiquement toute l'Europe depuis quelques décennies (21 pays touchés par des diminutions de plus de 20 %). (Rocamora et al., 1999 ; Tucker et al., 1994). En Europe la population est estimée à environ 3 à 5 millions de couples.

En France, la population s'élève à plus de 70 000 couples, l'effectif nicheur est en diminution probable de 20 à 50% depuis les années 1970. Cependant, la baisse n'est pas significative notamment suite à une remontée des effectifs dans les années 2000. De ce fait, son statut en France est considéré comme stable.



Tendances d'évolution de la population de Pie-grièche écorcheur en France, STOC, 2012

En Rhône Alpes le déclin est probable, mais le manque de données statistiques ne permet pas de confirmer cette tendance.

Menaces potentielles

- La destruction des haies arborées, fourrés, ronciers, buissons d'épineux...
- Fermeture des milieux par abandon du pastoralisme,
- Destruction et fragmentation des milieux par l'urbanisation.

Caractéristiques et état de conservation sur le site

Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
<p>La Pie-grièche écorcheur est connue sur le périmètre d'étude avec quelques couples reproducteurs sur Champ Laitier (Thorens-Glières), sur le plateau des Glières (Thorens-Glières, le Petit-Bornand-les-Glières), sur Malvoisin (Entremont) ainsi que sur la plaine de Dran (la Balme-de-Thuy).</p> <p>Au vu des milieux présents, le nombre de couples connus semble très faible. Cela peut provenir d'un manque de connaissance de l'espèce sur le site, mais également d'une surexploitation des milieux pastoraux, défavorables à l'espèce. La suppression systématique des fourrés, buissons d'épines ou encore des ronciers lui sont défavorable.</p>	<p>Au sein des alpages, la disponibilité en petits arbres et en buissons dispersés dans ces milieux ouverts est assez faible. L'état de conservation est jugé moyen pour cette espèce sur le site.</p>

Modalités de gestion conservatoire proposées

Le maintien de pratiques pastorales extensives est indispensable pour un bon état de conservation des milieux prairiaux ainsi que des espèces associées, et représente l'un des enjeux de conservation du site.

La restauration d'alpages (débroussaillage ou tronçonnage) doit se faire en maintenant un minimum de buissons épineux favorables à la Pie-grièche écorcheur. L'objectif n'est bien évidemment pas de conserver un milieu constellé d'églantier *Rosa canina* mais de

maintenir quelques gros buissons et/ou haies basses favorables à l'avifaune.

La limitation de l'utilisation de produits antiparasitaire tels que l'Ivermectine serait à encourager pour favoriser les insectes coprophages.

Bondrée apivore *Pernis apivorus* (Linné, 1758)

Code NATURA 2000 : A 072

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Accipitriformes
- Famille : Accipitridés

Statut et protection sur l'aire d'étude

Protection nationale : oui (arrêté du 29 oct. 2009, art. 3)

Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : préoccupation mineure

Liste rouge régionale Rhône-Alpes : Quasi-menacée

Liste rouge 74 : préoccupation mineure

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe II

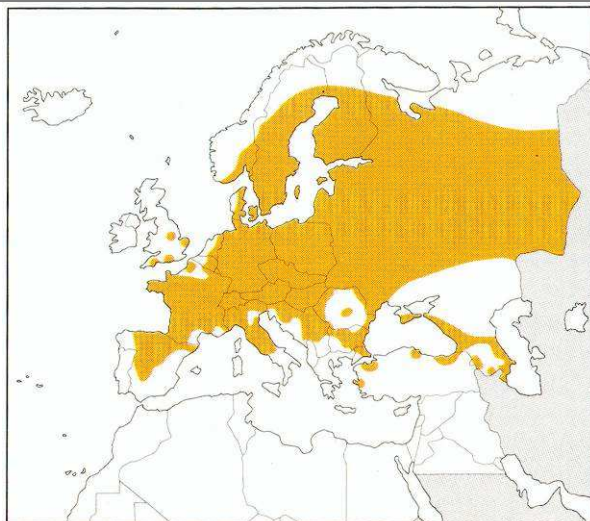
Convention de Bonn : Annexe II

Convention CITES : Annexe A

Statut IUCN : préoccupation mineure



Répartition



L'aire de répartition de la Bondrée apivore s'étend de la Péninsule Ibérique à la Russie en passant par l'Europe centrale. L'espèce est quasiment absente des îles britanniques et des pays méditerranéens comme la Grèce ou le Sud de l'Italie.

En France, l'espèce est bien répartie, principalement dans les zones tempérées elle occupe tout le territoire excepté le pourtour méditerranéen et le Corse.

Description de l'espèce

La Bondrée est un rapace de taille moyenne ressemblant à la Buse variable. Comme pour les buses, la bondrée présente une importante variabilité de plumage rendant parfois difficile l'identification. Le cou est typiquement plus fin, la queue plus longue et les ailes, en vol plané, sont tenues de manière horizontale.

Biologie et Ecologie

Habitats

Toutes sortes de boisements (ripisylve, chênaie...) lui conviennent pour y établir son nid. Durant l'activité de chasse elle explore les terrains découverts et semi-boisés (lisières, clairières, pâtures, friches, ...).

Régime alimentaire

La Bondrée est un rapace essentiellement insectivore. Elle se nourrit principalement d'Hyménoptères (guêpes, bourdons, ...) et de leurs couvains. Cependant elle peut aussi capturer des grenouilles, lézards, couleuvres et petits mammifères.

Reproduction et activités

La ponte, presque toujours de 2 œufs, a lieu surtout dans la première quinzaine de juin. Les éclosions, asynchrones, interviennent au début du mois de juillet, après 30-35 jours d'incubation. Les jeunes s'envolent au bout de 40 jours d'élevage aux alentours de la mi-août, jusqu'à début septembre pour les couples tardifs.

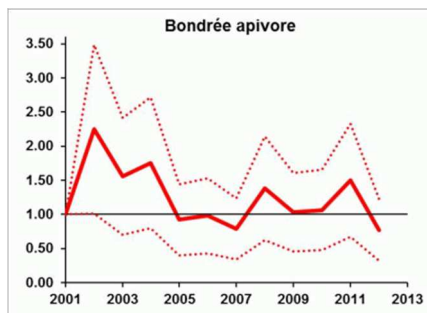
Les adultes passent leur temps à chasser discrètement dans les zones ouvertes qui peuvent être des lisières, des prairies pâturées, des clairières, à la recherche des nids d'Hyménoptères.

Migrations

La Bondrée apivore est un rapace migrateur transsaharien. Il n'est présent chez nous qu'entre le mois de mai (parfois avril) et septembre. La Bondrée apivore hiverne dans la zone forestière d'Afrique tropicale, de la Guinée à l'Angola et jusqu'en Afrique du Sud.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

La Bondrée apivore est l'un des rapaces communs de France. Les effectifs français ne sont pas réellement connus, du fait de sa discrétion et de la brièveté de son séjour. La population est estimée entre 110 000 à 160 000 au niveau européen. (Tucker et al., 1994) et entre 10 000 et 15 000 couples en France dans les années 2000. Une forte variation interannuelle du nombre de couples nicheurs est généralement notée, ce qui explique aussi de larges fourchettes d'estimations du nombre de couples nicheurs à l'échelle d'un territoire.



Tendances d'évolution de la population de Bondrée apivore en France, STOC, 2012

Menaces potentielles

Les menaces ne sont pas forcément bien identifiées. Toutefois, son régime alimentaire insectivore laisse penser qu'elle puisse subir de nombreuses menaces liées à l'intensification de l'activité agricole avec l'utilisation intensive d'insecticide.

Les coupes franches dans les boisements ou les entretiens poussés des ripisylves peuvent également lui porter préjudice.

Caractéristiques et état de conservation sur le site

Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
<p>Sur le site : La bondrée est recensée à ce jour sur 7 secteurs en période de nidification : « Bois de Champs Laitier » (Thorens-Glières), « Bois des Glious » (Thorens-Glières), « Montagne de la Foge » (Aviernoz), « Bois des Esserts » (Dingy-Saint-Clair), « Bois des Blonnières » (La Balme de Thuy), « Forêt de la Chosière » (Thônes), « Bois du Regard » (Entremont).</p> <p>Au regard des surfaces forestières incluses dans le périmètre d'étude, la population peut être de l'ordre de 10 à 15 couples nicheurs.</p>	<p>L'état de conservation de la Bondrée apivore est jugé bon sur le site. L'alternance de massifs boisés, d'habitats prairiaux et de milieux semi-ouverts lui sont particulièrement favorable sur le site.</p>

Modalités de gestion conservatoire proposées

La conservation de la Bondrée n'implique pas de mesures de gestion draconienne. Il convient simplement d'être vigilant sur certains points :

- maintenir ou favoriser les clairières, les friches, les mares, les marais et les tourbières en bon état de conservation,
- conserver des mosaïques paysagères, alternance de milieux ouverts et de milieux forestiers,
- éviter les plantations monospécifiques denses, tout particulièrement de résineux par une diversification des essences et l'enrichissement des peuplements, notamment par la création d'îlots de feuillus,
- maintenir des forêts claires, en évitant les exploitations de printemps et d'été, et en gardant une proportion suffisante de futaie âgée,
- Mettre en place de forêts en évolution naturelle, dans lesquelles aucune intervention sylvicole ne sera menée, excepté pour des interventions liées à la sécurité.
- éviter les travaux forestiers entre le 1er mai et le 1er septembre autour du site de nidification.

Tétras Lyre

Tetrao tetrix (Linné, 1758)

Code NATURA 2000 : A 409

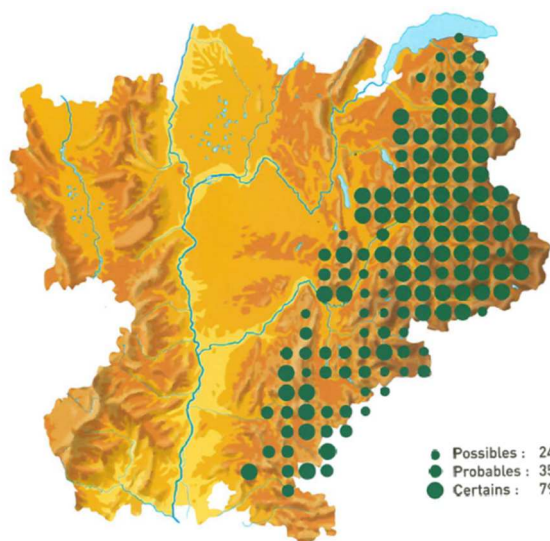
- Classe : Oiseaux
- Ordre : Galliformes
- Famille : Phasianidés

Statut et protection sur l'aire d'étude

Protection nationale : Non
 Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : préoccupation mineure
 Liste rouge régionale Rhône-Alpes : Vulnérable
 Liste rouge 74 : préoccupation mineure
 Directive Oiseaux : Annexe I et II/2
 Convention de Berne : Annexe III
 Statut IUCN : préoccupation mineure



Répartition



Le Tétrás Lyre occupe une aire de répartition paléarctique allant de l'Atlantique (Ecosse) au Pacifique (Kamchatka). Les Alpes françaises marquent la limite sud-ouest de cette aire et héberge la quasi-totalité de la population nationale.

En Rhône-Alpes, l'espèce est, comme partout en régression, et est présente dans les 4 départements alpins et subalpins.

Description de l'espèce

Le mâle est sombre avec des reflets bleutés et des caroncules rouges. Ses ailes sont bruns-noirs avec une barre blanche. La queue est en forme de lyre, blanche en dessous. La femelle est entièrement brun-beige tacheté, avec une barre alaire blanche. Elle porte une livrée brune et roussâtre barrée de noir. Sa queue est à peine fourchue. Les pattes du Tétrás Lyre sont courtes et emplumées.

Il mesure environ 45 cm.

Biologie et Ecologie

Habitats

Le Tétrás lyre préfère les climats froids des ubacs et des talwegs en versant sud. Il fréquente les écotones et évite les alpages et les prairies de fauche intensifs.

Régime alimentaire

Il est majoritairement végétarien, se nourrissant de feuilles, de bourgeons, de graines, de fleurs et de fruits d'arbrisseaux. Il complète son alimentation en consommant des insectes et des araignées.

Reproduction et activités

Les parades nuptiales s'observent dès mars-avril, mais ne deviennent intense que courant mai selon l'enneigement et l'altitude. Les femelles choisissent les mâles après un combat rituel où ces derniers sont rassemblés sur des « arènes » traditionnelles (lek). La zone de combat du Tétrás lyre présente une végétation herbacée et sous-arbustive continue et haute.

Les femelles pondent 6 à 8 œufs courant juin, à couvert sur le sol, qui seront couvés 26 à 27 jours. Les éclosions surviennent en juillet, surtout pendant les deux dernières décades (les éclosions de remplacement surviennent généralement durant la première d'août).

L'élevage des jeunes exige une abondance d'invertébré, généralement lié à une bonne richesse floristique. Ils sont très fragiles durant leurs deux premières semaines (sensibilité au froid et au piétinement), très dépendant de l'abondance d'invertébré).

En hiver, l'oiseau creuse des galeries dans la neige (qui doit être poudreuse) qui lui offre un abri du froid nocturne et des prédateurs. Il lui arrive d'y rester la journée si le temps est mauvais, afin d'économiser son énergie.

Migrations

L'espèce n'est pas migratrice.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

A l'issue de la campagne décennale d'inventaire 2000-2009, les effectifs dans les Alpes françaises sont estimés à 16800 adultes ; soit 8% de moins que pour la décennie 1990-1999 (18200 adultes).

Cette diminution de la population est à considérer avec précaution car elle masque des différences entre les régions géographiques. Dans les Alpes du Nord, qui abritent les deux tiers des effectifs, le déclin est de l'ordre de 12% ; alors que le nombre d'oiseaux semble stable dans les Alpes internes du sud.

Dans les Préalpes du Sud, le déclin des effectifs, déjà sensible pendant la décennie 1990-1999, s'est encore accéléré pendant la décennie 2000-2009. L'espèce a disparu de la plupart de ces chaînons de basse altitude.

Menaces potentielles

La chasse : les prélèvements cynégétiques des saisons de chasse 1998/1999 et 1999/2000 ont représenté environ 6 à 8% du nombre de coqs présents à l'ouverture. Bien que cela puisse affecter localement l'équilibre d'une population, aucun impact à long terme sur la reproduction n'a été prouvé.

La prédation : les poules et les poussins tétras sont soumis à une forte prédation, notamment du renard et de la martre. C'est le facteur qui affecte le plus la production de jeunes. La prédation par les rapaces est la principale cause de mortalité des adultes, mais son impact sur les effectifs de reproducteurs au printemps est difficile à évaluer.

Infrastructures et fréquentation touristique : Les dérangements répétés sur les zones d'hivernage par les skieurs, surfeurs, randonneurs en raquettes... peuvent être lourds de conséquences (déficit énergétique). Mais leur impact sur la survie des oiseaux et/ou le succès de la reproduction n'a pas encore été véritablement mesuré.

L'exploitation pastorale : La fermeture du milieu consécutive à la déprise agricole est à l'origine d'une altération des habitats de reproduction du tétras-lyre. Parallèlement, l'intensification ou la modification des pratiques (remplacement des bovins par des ovins, inalpage de gros troupeaux collectifs de jeunes bovins...) sur les alpages encore exploités pose un problème pour le maintien du couvert nécessaire au tétras-lyre pendant la période de reproduction.

Caractéristiques et état de conservation sur le site

Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
A ce jour, l'espèce a été contactée en période de reproduction sur la montagne de Sous-Dine (Thorens-Glières), les alpages au sud de Roche Parnal, la Combe du Plateau des Glières au nord-est de la Mandrolière (le Petit-Bornand-les-Glières), sur la montagne des Auges (Entremont) ; sur Tête noire, le Mont Terret, et le col	Même si plusieurs menaces pèsent sur cette espèce comme la fermeture de certains habitats ou le dérangement humain, la population de Tétrás lyre sur le site est en bon état de conservation.

et la vallée du Pertuis (Dingy-Saint-Clair) ; sur la Montagne de la Foge et le Plan de l'Aigle (Aviernoz). Cf. Annexe 5.

La taille de la population présente sur la ZPS est estimée entre 150 et 180 individus dans le Formulaire Standard de Données.

Modalités de gestion conservatoire proposées

L'espèce est exigeante sur ses habitats qui intègrent cependant des problématiques pastorales, forestières et un certain nombre d'habitats intermédiaires. Les acteurs agricoles et forestiers doivent être associés si des mesures favorables au Tétràs lyre sont entreprises.

Le maintien des activités pastorales en montagne permettent de garantir des zones favorables en période de reproduction pour l'espèce. Les dates de mises à l'herbe des troupeaux et la pression de pâturages sont deux facteurs clés pour l'espèce.

Canaliser les activités de plein air par des sentiers balisés et limiter le hors-piste permettraient de diminuer le dérangement des oiseaux, notamment en hiver où le dérangement répété entraîne un surcôt énergétique préjudiciable à la survie du Tétràs.

Sur le plan forestier, 2 échelles spatiales d'intervention peuvent être identifiées :

A l'échelle du paysage :

- favoriser la concertation entre propriétaires et gestionnaire forestiers pour créer et maintenir une mosaïque compositionnelle et structurelle selon les exigences écologique et les objectifs de production.
- Au sein des massifs forestiers voués à l'exploitation, instaurer l'acquisition d'îlots forestiers matures ou âgés dispersés dans le massif.
- Les écotones tels que les lisières, les forêts de transitions ou les clairières sont des habitats clé à prendre en compte pour maintenir la population en bonne état de conservation.

L'échelle de la parcelle :

- limiter l'usage des coupes rases, maximum à 1 ha (optimum : 0.4 ha)
- la sylviculture doit tendre vers des unités de gestion de petite surface (un hectare ou moins), notamment sur les forêts claires de faibles densités.
- favoriser la transition des futaies régulières vers des futaies irrégulières pied par pied, en favorisant le mélange d'essences.
- Lors des coupes d'éclaircie, conserver les tiges de pionniers (ou post-pionniers), notamment les feuillus.
- Ne jamais éliminer l'étage arbustif d'un peuplement, au maximum la réduire par tache sans élimination complète
- La création ou le maintien de clairières favorables à l'installation de graminées et d'arbustes à baies, noisetier *Corylus avellana*, Sorbier des oiseleurs *Sorbus aucuparia*, Sureau rouge *Sambucus racemosa*, ainsi que le maintien d'une strate buissonnante basse, myrtille *Vaccinium myrtillus*, Raisin d'ours *Arctostaphylos uva-ursi* serait particulièrement favorable aux galliformes.

Pic Tridactyle

Picoides tridactylus (Linné, 1758)

Code NATURA 2000 : A 241

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Piciformes
- Famille : Picidés



Statut et protection sur l'aire d'étude

Protection nationale : oui (arrêté du 29 oct. 2009, art. 3)

Liste rouge nationale des oiseaux nicheurs : données insuffisantes

Liste rouge régionale Rhône-Alpes : en grave danger

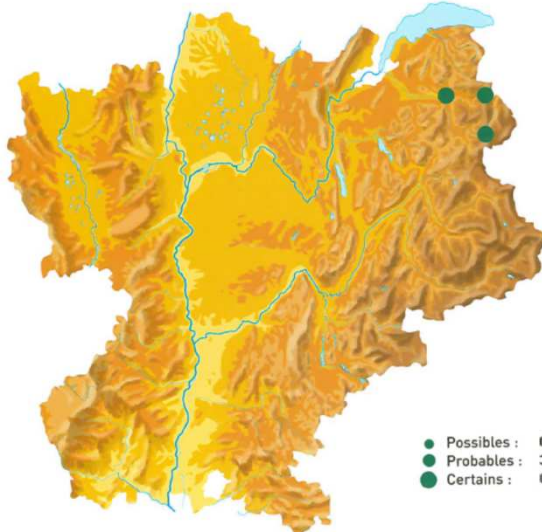
Liste rouge 74 : en grave danger

Directive Oiseaux : Annexe I

Convention de Berne : Annexe III

Statut IUCN : préoccupation mineure

Répartition en Rhône-Alpes



En Europe : il est largement réparti dans les zones boréales occupées par la sous-espèce *P. t. tridactylus*. Plus au sud, la sous-espèce *P. t. alpinus* occupe diverses zones des chaînes montagneuses des Carpates, des Balkans, des Alpes dinariques ainsi que des Alpes centrales. Les effectifs européens totaux seraient compris entre 53 000 et 180 000 couples.

En France : quelques rares secteurs septentrionaux des Alpes françaises abritent des oiseaux en limite occidentale de la distribution Européenne.

En Rhône-Alpes : l'espèce ne semble présente qu'en Savoie et Haute-Savoie. Depuis plus de 5 décennies, l'espèce a été observée sur une douzaine de site : quatre dans le Haut-Griffe, trois dans la Haute vallée de l'Arve, quatre en Maurienne, et un en Tarentaise.

Description de l'espèce

Ce pic, comme son nom l'indique, ne possède que trois doigts à chaque patte. Il est quasiment aussi grand qu'un Pic épeiche (*Dendrocopos major*). La livrée est en majeure partie noire et blanche, où le noir domine. Les côtés de la tête sont pour une grande part foncés de même que les ailes. Les flancs striés paraissent assez sombres. Le dos est blanc ou mêlé de gris et celui de la sous-espèce *P. t. alpinus* est globalement foncé, rayé de barres claires plus ou moins présentes et nettes selon les individus.

Chez le mâle adulte, le front et le dessus de la tête sont jaune citron alors que la calotte de la femelle est noire striée de blanc. Les jeunes sont plus sombres avec le dos mêlé de noir et présentent un front jaune. Le rouge est totalement absent chez le Pic tridactyle, contrairement à la plupart de nos autres pics. Comme eux, le vol est onduleux.

La mue postnuptiale des adultes est complète et se déroule entre mi-juillet et fin octobre, celle des jeunes est partielle. Le Pic tridactyle est remarquablement silencieux et peu démonstratif (hormis chez les jeunes peu avant l'envol, à l'instar des autres pics). Les cris brefs sont comparables à ceux de l'Epeiche, mais plus doux et moins secs. Le tambourinage est lent, souvent peu sonore. La fréquence des coups est assez régulière cependant, juste avant la fin, elle s'accélère alors que la tonalité diminue.

Longueur totale du corps : 21,5 à 25 cm. Poids : 60 à 80 g

Biologie et Ecologie

Habitat :

Cette espèce vit sous nos latitudes dans les forêts subalpines fraîches, entre 1 000 et 1 900 m d'altitude, de préférence d'Épicéa *Picea abies* pouvant être parsemées de Sapins *Abies alba* ou de Mélèzes *Larix decidua*, plus ou moins mêlés de feuillus. Ces boisements sont souvent entrecoupés de clairières et possèdent de nombreux arbres morts restés sur pied.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire est essentiellement composé d'insectes xylophages et de larves comme les bostryches ou les capricornes. Le Pic tridactyle apprécie également la sève des résineux ou des feuillus, on peut alors observer des cernes autour des troncs.

Reproduction et activités

L'espèce semble nicher assez tardivement, vers mai-juin, et la ponte compterait 3 à 4 œufs seulement et déposés au fond d'une cavité creusée dans un tronc de résineux souvent mort ou dépérissant. L'incubation dure de 11 à 14 jours et les jeunes quittent le nid au bout de 22 à 25 jours. Ils accompagnent ensuite les parents plus d'un mois.

Migrations :

L'espèce est généralement sédentaire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

En Europe, les populations de l'espèce peuvent être qualifiées de stable, mais seraient en diminution dans certains pays (Finlande, Pologne, Suède, Ukraine, Lituanie, Yougoslavie, Tchécoslovaquie). L'espèce était réputée en expansion il y a une vingtaine d'années dans le Jura et en Suisse ; cependant, on observe une forte érosion des effectifs dans les pays scandinaves.

En Haute-Savoie, le nombre de couples est estimé dans une fourchette de 2 à 10. A long terme, le réchauffement climatique pourrait être préjudiciable à cette espèce au tempérament nordique.

Menaces potentielles

En raison de ses faibles effectifs disséminés, la population française est d'autant plus vulnérable. Les principaux facteurs pouvant limiter ou réduire la distribution et les effectifs de ce pic concernent en premier lieu la modification, voire la destruction de son habitat. Il est affecté par le remplacement de l'épicéa par d'autres essences, sa réduction excessive ou la suppression des arbres morts sur pied ou vieillissant dans le cadre d'exploitation forestière. Les coupes à blanc constituent aussi une menace. La phase actuelle de réchauffement du climat est susceptible de représenter un autre facteur limitant notable pour cet oiseau au tempérament nordique. Il est d'ailleurs probable que l'aire de répartition de l'espèce en Europe tempérée n'a cessé de se restreindre progressivement depuis la dernière période glaciaire. Le dépérissement forestier, parfois important localement, peut être momentanément favorable, mais représenter par contre une menace à long terme sur la survie de cet oiseau.

Caractéristiques et état de conservation sur le site

Caractéristiques des populations et de leurs habitats	Etat de conservation
Le Pic tridactyle a été observé une fois sur la montagne des Frettes. Très discrète, l'espèce n'a pas été recontactée depuis, malgré les prospections réalisées par la LPO74. Les prospections non ciblées faites en 2013 ont permis d'identifier un certain nombre d'habitats favorables à cette espèce.	Le manque de donnée concernant cette espèce sur le site ne permet pas de statuer sur son état de conservation.

Modalités de gestion conservatoire proposées

Il serait essentiel de mener des campagnes de prospection ciblées sur le Pic tridactyle aux périodes de détection optimale afin d'identifier les secteurs à prioriser, premièrement pour connaître son statut biologique sur le site et dans un second temps évaluer son état de conservation.

Recommandation envisageable pour cette espèce :

Il est essentiel de conserver du bois mort à terre ou sur pied. Différentes études proposent des valeurs permettant de définir cette quantité (une fourchette de 10 à 30 m³/ha dans des forêts allemandes ; un optimum de 18 m³/ha dans des forêts suisses - Cahiers d'Habitat « Oiseaux » - MEEDDAT- MNHN). Les zones non boisées ne doivent pas excéder 11% de la forêt. Le peuplement favorable comprend une centaine d'arbres d'au moins 30 cm de diamètre à l'hectare [17]. Dans la mesure du possible, on conservera les arbres présentant des trous ou des anneaux creusés par les pics, signalant des arbres appréciés par les pics pour leur alimentation.

Ces préconisations n'ont d'intérêt qu'appliquées à une échelle suffisamment vaste permettant la conservation d'une population viable. Des secteurs forestiers, occupés ou favorables, et d'une cinquantaine d'hectares par couple devraient aussi être préservés d'une exploitation intensive, c'est-à-dire en évitant les coupes rases ou éclaircies de trop grande ampleur et en travaillant par

petits patchs.

Par exemple, dans le cadre de l'APPB du Plateau de Loex (Haute-Savoie), les coupes de régénération ont été limitées à des trouées inférieures à 1 ha.

Il conviendrait enfin de définir des zones de non intervention et de non dérangement sur les sites de nidification identifiés et pressentis (indices de présence), dans une période comprise entre début avril et fin juillet.

Annexe 11. Procédures et règles d'adhésion à la charte

Les paragraphes qui suivent sont tirés de la Circulaire se rapportant à la Charte Natura 2000 et du guide régional pour la charte Natura 2000, édité par la DREAL Rhône-Alpes.

Contenu de la charte Natura 2000

1. Les engagements

En application de l'article R 414-12-1 du code de l'environnement, la charte Natura 2000 est constituée d'une liste d'engagements contribuant à la réalisation des objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs (DOCOB) et poursuivis dans le cadre du réseau Natura 2000. Les engagements doivent être de l'ordre des bonnes pratiques et se situer à un niveau intermédiaire entre les bonnes pratiques sectorielles « officielles » : les bonnes conditions agricoles environnementales (BCAE), le code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) et le contenu réglementaire des contrats Natura 2000 et des mesures agro environnementales.

Ils ont pour enjeu majeur le maintien de l'état de conservation des habitats et espèces du site et relèvent majoritairement d'une approche de type « ne pas faire » ou « mieux faire ».

Ces engagements ne doivent entraîner aucun surcoût pour l'adhérent (auquel cas ils sont éligibles potentiellement aux contrats Natura 2000 ou MAE) et ils sont définis en lien avec les objectifs de conservation du site.

Il est recommandé de limiter à 5 le nombre d'engagements par type de milieux.

Conformément à l'article L. 414-12-1 du code précité, ces engagements peuvent être contrôlés, notamment lorsqu'ils ont permis l'obtention d'une aide publique ou d'un avantage fiscal. Leur non-respect peut conduire à une suspension temporaire de l'adhésion à la charte.

2. Les recommandations

La charte peut contenir des recommandations propres à sensibiliser l'adhérent aux enjeux de conservation poursuivis sur le site et à favoriser toute action en ce sens. Dans la mesure où il s'agit de recommandations, c'est à dire que leur non-respect ne peut conduire à la suspension de l'adhésion à la charte par le préfet, elles peuvent être formulées de façon moins précise (« éviter », « favoriser », « limiter »).

3. Les catégories d'engagements et de recommandations

La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations regroupés en trois grandes catégories :

- **les engagements généraux et recommandations s'appliquant à tout le site.** Cette liste d'engagements et de recommandations porte sur tout le site indépendamment du type de milieu ou du type d'activité. Ces engagements et recommandations constituent un cadre général de prise en compte de la biodiversité dans sa globalité et doivent être repris, dans la mesure du possible, dans toutes les chartes Natura 2000 de la région ;
- **les engagements et recommandations relatifs aux grands types de milieux du site.** Il s'agit d'engagements qui s'appliquent sur des types de milieux facilement identifiables par les propriétaires, exploitants ou usagers du site Natura 2000, reconnus de tous les membres du comité de pilotage (COPIL), et qui ont un intérêt pour la conservation du site ;
- **les recommandations et engagements relatifs aux grands types d'activités.** Elles représentent des comportements favorables aux habitats et espèces que les usagers d'un site Natura 2000 acceptent de respecter lorsqu'ils exercent une activité (de loisirs ou autre) dans, ou à proximité d'un site. Contrairement aux propriétaires, les usagers adhérant à une charte ne bénéficient pas de contreparties fiscales. Leur adhésion relève donc d'une démarche volontariste et civique.

4. Les cas particuliers

Lorsque la charte comprend un engagement relatif à certaines espèces ou leurs habitats qui se justifie

uniquement lorsque la présence de spécimens de cette espèce, sur une zone donnée, est effective, un porter à connaissance auprès des adhérents peut être prévu. Par exemple, en forêt, un engagement du type « proscrire tous travaux entre le 1er avril et le 31 mai » qui serait préconisé pour une espèce particulière dont la présence de quelques couples seulement est reconnue, peut être formulé de la façon suivante : « proscrire tous travaux entre le 1er avril et le 31 mai lorsque la présence de l'espèce X vous a été signalée par les services de l'Etat ou la structure animatrice du site Natura 2000 ».

Afin de garantir la bonne articulation de la charte avec les mesures agro-environnementales (MAE), les engagements contenus dans la charte doivent tenir compte du caractère agricole des parcelles.

A titre d'exemple, dans le cas de milieux ouverts où une fauche est pratiquée, une mesure « retard de fauche » ne peut pas figurer dans la charte pour les zones agricoles car une telle pratique est financée par les MAE. Par contre, hors champ de production agricole, la date de fauche, qui ne génère pas de surcoût, peut figurer dans la charte. Il en va de même pour les mesures liées à la suppression de traitements phytosanitaires par exemple qui peuvent également relever de l'agricole comme du non agricole.

Les modalités d'élaboration, d'approbation et de modification de la charte

L'élaboration, la validation et les modifications d'une charte se font selon les mêmes principes que ceux régissant l'élaboration d'un document d'objectifs. Le contenu des engagements et recommandations doit être élaboré par les structures animatrices en fonction des enjeux des sites Natura 2000 dont elles ont la gestion. De fait, le contenu des chartes peut varier d'un site à l'autre.

- Cas particulier des DOCOB opérationnels : les DOCOB rendus opérationnels ou approuvés par le préfet à ce jour ne sont pas dotés de charte. Ils doivent donc être complétés dans les conditions se rapportant à l'élaboration d'un DOCOB.

- Cas des superpositions ZSC (ou SIC ou pSIC) - ZPS : La loi prévoit qu'un DOCOB est élaboré pour chaque site. Lorsque deux DOCOB s'appliquent simultanément sur une même parcelle, la charte de chacun des DOCOB prévoit leur articulation sur les parcelles concernées.

Dans toute la mesure du possible et en fonction du taux de recouvrement des deux sites, l'élaboration de deux chartes identiques est à privilégier.

L'adhésion à la charte Natura 2000

1. Les adhérents

Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000 peut adhérer à la charte du site. Il s'agit donc de personnes physiques ou morales, publiques ou privées, titulaires de droits réels ou personnels sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000.

Le titulaire est donc selon les cas :

- soit le propriétaire,
- soit la personne disposant d'un « mandat » la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte (bail rural, convention de gestion, convention pluriannuelle d'exploitation ou de pâturage, autorisation d'occupation temporaire, bail emphytéotique, bail civil, bail de chasse, bail de pêche, vente temporaire d'usufruit, autorisation d'occupation temporaire, bail à domaine congéable, échange, bail commercial, concession, contrat d'entreprise, bail à loyer, bail de pêche, convention de mise à disposition, commodat ou autre mandat...). La durée du « mandat » doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

Le terme « mandataire » est employé pour désigner les personnes physiques ou morales qui bénéficient, sur des parcelles dont elles ne sont pas propriétaires, de droits réels ou personnels.

Le terme « mandat » est utilisé pour désigner l'acte juridique par lequel le « mandataire » se voit reconnaître un droit réel ou personnel. Il doit pouvoir être produit par le « mandataire » sur demande de l'administration.

Une adhésion conjointe du propriétaire et du « mandataire » peut également être envisagée. Elle est indispensable pour le bénéfice de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

2. Les surfaces concernées

Le titulaire de droits réels et personnels choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000 pour lesquelles il adhère à la charte. Par principe, l'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.

3. L'adhésion d'un « mandataire »

Les « mandataires » souscrivent aux engagements de la charte qui correspondent :

- aux droits réels ou personnels dont ils disposent,
- et, pour les engagements « zonés », aux types de milieux présents sur les parcelles sur lesquelles porte l'adhésion et pour lesquelles ils disposent de droits réels ou personnels.

4. La Durée d'adhésion

La durée d'adhésion à la charte est de minimum 5 ans ou de 10 ans. Si une durée de 10 ans peut présenter un intérêt pour certains acteurs, il convient néanmoins d'inciter les adhérents à limiter la durée de leur adhésion à 5 ans, en correspondance avec la période durant laquelle les propriétaires pourront bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en application de l'article 1395 E du code général des impôts (l'exonération s'applique pendant 5 ans à compter de l'année qui suit celle de l'adhésion à la charte).

5. Les modalités d'adhésion

Le formulaire de charte est accompagné d'une déclaration d'adhésion. Le modèle de déclaration d'adhésion figure en annexe 9. Ces documents sont disponibles auprès de la DDT et des structures animatrices ou sur le site internet de la DREAL Rhône-Alpes.

Lorsque les parcelles concernées par l'adhésion portent sur plusieurs départements, il y a lieu de constituer un dossier par département.

Pour les cas particuliers suivants, la circulaire (Circulaire DPN/SDEN N° 2007-n° 1, DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007) apporte plus d'informations :

- Cas d'un propriétaire ou « mandataire » qui souhaite adhérer à une charte sur des parcelles qui sont situées dans deux sites Natura 2000 (superposition ZSC ou SIC ou pSIC et ZPS) :
- Cas d'un propriétaire ou d'un « mandataire » qui souhaite adhérer à la charte sur des parcelles situées sur plusieurs sites (non superposés, dotés de DOCOB différents et donc de chartes différentes).

Les contreparties fiscales

La charte Natura 2000 procure des avantages aux signataires tout en étant plus souple qu'un contrat Natura 2000. Elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

- exonération de la taxe sur les propriétés non bâties,
- exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions ou donations,
- déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales pour des travaux de restauration,
- garantie de gestion durable des forêts.

Le bénéfice de l'exonération et de tout autre avantage n'est possible que pour les sites désignés par arrêté ministériel (ZSC ou ZPS), dotés d'un document d'objectifs validé par arrêté préfectoral et disposant d'une charte validée.

1. L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

L'article 1395 E du Code Général des Impôts précise que la signature d'une charte Natura 2000 sur un site désigné par arrêté ministériel et doté d'un document d'objectifs approuvé ouvre droit à une exonération des parts communales et intercommunales de la TFPNB.

Par ailleurs le CGI précise (article 1599 ter D et 1586 D) que les propriétés non bâties de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} catégories sont exemptées des parts régionales et départementales de la TFPNB.

Ainsi une charte conclut pour des parcelles classées dans les catégories mentionnées ci-dessus entraîne une exonération totale de la TFPNB à l'exception de la part perçue par la chambre d'agriculture.

L'exonération est applicable 5 ans à partir de l'année qui suit celle de l'adhésion à la charte.

Les engagements donnant la possibilité d'une exonération doivent être rattachés au parcellaire cadastral :

- les engagements généraux n'ouvrent pas droit à exonération
- les engagements par milieux activent la possibilité d'une exonération.

CAS PARTICULIERS :

- Pour les parcelles faisant l'objet d'un bail rural, une adhésion conjointe du preneur du bail et du bailleur est obligatoire ;

- Dans le cas d'une adhésion à une charte, l'exonération de la TFPNB ne bénéficie qu'au bailleur. Or, sans régime d'exonération, le preneur doit rembourser une partie de la TFPNB au bailleur (1/5^{ème} sauf mention contraire dans le bail). Dans ces conditions, le bailleur devra répercuter sur le preneur la part d'exonération dont il bénéficiera.

1.5.2 L'exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations

L'article 793 du CGI précise que l'adhésion à une charte Natura 2000 donne droit à une exonération de $\frac{3}{4}$ des droits de mutation sur les propriétés non bâties si :

- ces propriétés ne sont pas des bois ou forêts,
ET
- si l'héritier s'engage sur l'acte de succession pendant au moins 18 ans de gérer les terrains conformément aux objectifs de conservation des milieux naturels.

1.5.3 La déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales

Pour les parcelles engagées par une charte, les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue d'un maintien en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

1.5.4 La garantie de gestion durable des forêts.

La garantie de gestion durable des forêts est accordée à un propriétaire forestier en site Natura 2000 lorsque celui-ci dispose d'un document de gestion approuvé (plan simple de gestion, règlement type de gestion ou d'adhésion au Code de bonnes pratiques sylvicoles) et qu'il adhère à une charte Natura 2000. Dans ce cas, le propriétaire peut accéder à des aides publiques et bénéficier d'exonérations fiscales (en plus de celles liées à une charte).

Le suivi et le contrôle

Les DDT sont chargés de la sélection des dossiers à contrôler (en priorité ceux qui donnent lieu à une contrepartie) et de la réalisation du contrôle sur place. Les adhérents sont informés du contrôle qui porte sur la véracité des éléments mentionnés dans le dossier d'adhésion et le respect des engagements souscrits. En cas de non-respect des engagements, l'adhésion à la charte est suspendue par le préfet puis confirmé le cas échéant par la DDT.

ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

Je déclare adhérer à la charte Natura 2000 pour une durée de :

- 5 ans 10 ans⁶ dans le cas où je suis cessionnaire de terrains sur lesquels le cédant avait signé une charte, jusqu'au _____

à compter de la date d'accusé de réception du dossier complet d'adhésion par la Direction Départementale des Territoires .

Je m'engage (nous nous engageons) :

- A respecter les engagements généraux qui concernent tout le site Natura 2000
- A respecter, pour les parcelles identifiées précédemment, l'ensemble des engagements concernant les milieux et les activités dont je suis utilisateur et titulaire des droits réels et personnels en tant que mandataire ou en tant que propriétaire (voir la liste des engagements figurant dans la charte)
- A informer la Direction Départementale des Territoires et le service fiscal départemental concernés en cas de cession pendant la durée d'engagement de tout ou partie des parcelles pour lesquelles des engagements ont été souscrits,
- A me soumettre à tout contrôle administratif et sur place prévus par la réglementation, à permettre l'accès de mes parcelles aux autorités compétentes pour les contrôles et à favoriser ces contrôles.

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements concernant ma situation et concernant mon adhésion.

Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularités ou de non respect de mes (nos) engagements, mon adhésion (notre adhésion) peut être suspendue pour une durée qui ne peut excéder un an. Par conséquent, les exonérations fiscales dont je peux bénéficier au cours de ma période d'adhésion peuvent également être suspendues pour la même période.

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent
(du représentant en cas de personnes morales)

Fait à _____ le _____

NOM : _____

Signature(s) de l'adhérent
(du représentant en cas de personnes morales)

⁶ Si une durée de 10 ans peut présenter un intérêt pour certains adhérents, il convient néanmoins d'attirer l'attention des adhérents sur le fait que la période durant laquelle les propriétaires pourront bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en application de l'article 1395 E du code général des impôts est limitée à 5 ans à compter de l'année qui suit celle de l'adhésion à la charte.

PIECES A FOURNIR

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
Copie de cette déclaration d'adhésion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie du formulaire de charte daté, signé (avec les engagements cochés)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie d'un document d'identité (carte identité, passeport, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan de situation des parcelles engagées par rapport au périmètre du site N2000.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cartographie des parcelles engagées croisée avec les types de milieux (échelle 1 :25 000 ou plus précise)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un extrait de matrice cadastrale récent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un plan cadastral des parcelles engagées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annexe 2 de la déclaration d'adhésion (liste des parcelles cadastrales concernées par l'adhésion, sur d'autres départements)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si le contractant n'est pas le propriétaire, fournir également :

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
Attestation de pouvoir du signataire (ou délibération de l'organe compétent)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie des mandats conférant des droits réels ou personnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En cas d'adhésion conjointe, fournir aussi :

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
« Annexe 1 » de la déclaration d'adhésion (identification des utilisateurs des parcelles en cas d'adhésion conjointe)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
« Annexe 3 » de la déclaration d'adhésion (signature des différents utilisateurs des parcelles en cas d'adhésion conjointe)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pièce d'identité de chacun des signataires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TRANSMISSION DE VOTRE DECLARATION D'ADHESION

- Une copie de votre déclaration d'adhésion (y compris l'ensemble des pièces jointes mentionnées ci-dessus) devra être transmise à chaque direction départementale des Territoires (DDT) concernée par des parcelles engagées

- Pour bénéficier de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, une copie de votre déclaration d'adhésion et l'accusé de réception de la DDT doivent être transmis aux services fiscaux des départements concernés par les parcelles engagées, avant le 1^{er} janvier de l'année suivant l'engagement.

Pensez à conserver un exemplaire de votre déclaration.

ANNEXE 2

LISTE DES PARCELLES CADASTRALES CONCERNEES PAR L'ADHESION, PAR DEPARTEMENT

*(Si le formulaire d'adhésion concerne des parcelles localisées sur plusieurs départements, compléter également l'annexe 2 pour les autres départements concernés)
pour lesquelles l'adhérent ou les adhérents disposent de droits réels et personnels*

Département : _____ |__|__|

Commune	Section ⁹	Numé- -ro	Surface totale de la parcelle (ha)	Type de mandat (bail rural ou autres)	Type(s) de milieu(x) concerné(s) selon la nomenclature adoptée dans la charte	Type(s) d'activité(s) concernée(s) selon la nomenclature adoptée dans la charte	Nom du/des mandataires concernés ¹⁰

Département : _____ |__|__|

Commune	Section	Numé- -ro	Surface totale de la parcelle (ha)	Type de mandat (bail rural ou autres)	Type(s) de milieu(x) concerné(s) selon la nomenclature adoptée dans la charte	Type(s) d'activité(s) concernée(s) selon la nomenclature adoptée dans la charte	Nom du/des mandataires concernés

⁹ Section et numéro de la parcelle cadastrale

¹⁰ A compléter en cas d'adhésion conjointe, en remplissant pour une même parcelle cadastrale une ligne par mandat/mandataire